

Le NPD dénonce le bill contre les profits excessifs

C'est du bluff politique, dit Lewis

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — C'est particulièrement en tenant compte de la "timidité" des intentions du gouvernement quant à l'application de la loi contre les bénéfices excessifs que le leader du Nouveau Parti démocratique, M. David Lewis, a déclaré hier aux Communes qu'il est "impossible en conscience" pour son parti d'appuyer le projet de législation déposé par le gouvernement libéral ministériel.

Compte tenu que cette loi dépend entièrement de la manière dont elle sera appliquée, puisque le gouvernement pourra user de son pouvoir discrétionnaire pour la mettre en vigueur en tout ou en partie et pour définir les notions de prix de base et de marge bénéficiaire normale, il est essentiel pour nous de prendre en considération les intentions du gouvernement telles qu'exprimées récemment par le premier ministre et le mi-

nistre de la Consommation et des Corporations, a-t-il expliqué.

M. Lewis, en concluant au "bluff politique" sous-tendu par ce projet de loi, a rappelé notamment certaines déclarations du premier ministre à la presse qui laissaient entendre que la législation pouvait ne pas être proclamée avant que la situation ne l'exige, la menace de son application devant s'avérer suffisante pour prévenir les abus.

Il a souligné en outre une déclaration du ministre M. Herb Gray, qui pour sa part a soutenu que les dispositions de la loi ne s'appliqueraient que dans les cas les plus sérieux et les plus évidents.

La réaction du leader néo-démocrate à ce projet de loi, qui permettrait au gouvernement de bloquer temporairement les prix des produits faisant l'objet de bénéfices excessifs et de les ramener à leur niveau antérieur, revêt

une importance particulière puisqu'elle rejette toute mesure du gouvernement qui devait répondre à l'une des neuf exigences du NPD considérées comme essentielles à l'appui de ce parti au gouvernement libéral.

M. Lewis a également réitéré son opposition au contrôle général des prix et des revenus mis de l'avant par le Parti conservateur comme solution de rechange au "contrôle sélectif" des prix auquel

conduirait le projet de loi libéral.

Il s'est dit "amusé" par le porte-parole conservateur, M. James McGrath, "lorsqu'il a fustigé le gouvernement pour l'excès de bureaucratie devant résulter de l'application d'une telle législation, alors qu'on sait ce qu'il adviendrait dans le cas d'un blocage généralisé".

L'une des critiques les plus virulentes

Voir page 6: Bluff politique

Le fédéral versera \$500 à ses fonctionnaires



Un travailleur salue ses confrères syndiqués en marche vers le parc Lafontaine pour aller entendre leurs chefs avant la fête du Palais du Commerce.

OTTAWA (PC) — Les fonctionnaires fédéraux ont appris une bonne nouvelle du président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, qui a annoncé, hier aux Communes, qu'ils bénéficient d'une augmentation des échelles de salaires de \$500, rétroactive au 1er avril 1974.

Cette mesure, adoptée pour assurer l'équilibre de rémunération avec les employés hors de la fonction publique, s'applique également aux membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada, mais non aux fonctionnaires qui ont reçu ou fait tenir l'avis de négocier leur convention collective.

En cette période où les rumeurs d'élections générales imminentes circulent, l'Opposition n'a pas manqué de reprocher au gouvernement "de faire une promesse électorale" ou "d'aller chercher la reconnaissance des nombreux employés du gouvernement".

L'Opposition a également affirmé que, par ce geste, le gouvernement Trudeau reconnaît implicitement le grave problème de l'inflation "qu'il n'a pu éviter".

Cette générosité du gouvernement coûtera \$180 millions au Trésor canadien et bénéficiera à environ 350.000 employés à la solde d'Ottawa.

M. Drury a également précisé que les groupes de fonctionnaires à l'égard desquels une décision arbitrale a été rendue ou un règlement est intervenu après le 1er avril dernier ne sont pas visés par l'augmentation du traitement.

Il a également expliqué que le redressement sera ajouté aux échelles de rémunération normale plutôt que de prendre la forme d'un paiement forfaitaire.

"Nous avons pris ces mesures, a-t-il ajouté, parce que nous avons pour politique de maintenir le rapport entre la rémunération à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique et aussi en réponse aux représentations de l'Alliance de la fonction publique et aux demandes d'autres syndicats de la fonction publique".

Les explications fournies par le président du Conseil du Trésor n'ont pas semblé satisfaire les porte-parole de l'Opposition, qui les ont reçues avec sarcasme et scepticisme.

M. Walter Baker (PC-Grenville-Carleton) a dit que c'est "une insulte pour ceux des fonctionnaires qui sont les moins bien payés puisque la même augmentation s'applique aux hauts fonctionnaires qui gagnent dans les \$50.000".

Dans son esprit, il ne s'agit de rien de moins "qu'une promesse électorale lamentable" destinée à gagner la faveur de nombreux employés de la fonction publique.

Le fait que le gouvernement a décidé d'indexer les salaires des fonctionnaires au coût de la vie indique bien, d'autre part, que le cancer de l'inflation est profondément enraciné au Canada, a ajouté M. Baker.

Quant à M. Stanley Knowles, du Nouveau parti démocrate, il a aussi soutenu que "ce petit cadeau appellera sûrement une reconnaissance de la part des

fonctionnaires" aux prochaines élections.

Cependant, a-t-il ajouté, les employés ne devraient pas faire preuve "d'un enthousiasme démesuré" puisque cette somme ne représente que \$9,61, selon le député.

Comme son collègue conservateur, M. Knowles a déclaré que l'augmentation n'est pas suffisante pour les petits salaires de la fonction publique et "pas nécessaire pour ceux qui gagnent \$50.000".

M. René Matte (CS-Champlain) a re-

proché au gouvernement de suivre le phénomène de l'inflation au lieu de conduire la lutte contre la hausse du coût de la vie.

Dans un communiqué remis à la presse, par ailleurs, le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Claude Edwards, a bien accueilli la déclaration de M. Drury.

Vingt-deux des 33 unités de négociations affiliées à l'Alliance, représentent

Voir page 6: Une hausse de \$500

Le Front commun

Bourassa recevra les 3 chefs, lundi

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre rencontrera lundi prochain les dirigeants du Front commun syndical, qui demande au gouvernement de hausser de quelque mille dollars le salaire des employés du secteur public et parapublic, dans le but de faire face à la hausse du coût de la vie.

C'est ce que M. Robert Bourassa a fait savoir hier, en réponse à une question du député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, à l'Assemblée nationale.

Le premier ministre a révélé qu'il en a déjà discuté, à sa résidence avec le président de la CSN, M. Marcel Pepin, avant son départ pour l'Europe. Il lui en a parlé à nouveau hier et il a accepté de rencontrer le Front commun à son bureau de l'Hy-

dro-Québec, à Montréal, lundi après-midi prochain.

Outre la CSN, la CEQ et la FTQ font partie du mouvement de lutte contre l'inflation dans le secteur public.

A une autre question, M. Bourassa a répondu que les conventions collectives des fonctionnaires et assimilés indexent déjà les salaires au coût de la vie, depuis deux ans. Cette clause, selon lui, ne peut pas être insuffisante parce qu'elle est basée sur l'augmentation du coût de la vie. "Si l'augmentation est de 10 pour cent, il va y avoir un montant plus important que si l'augmentation est de 6 pour cent... Il y a protection pour les employés du secteur public et parapublic. Quant aux modalités, ils ont

Voir page 6: Front commun

Rodino exige davantage que l'offre de Nixon

WASHINGTON (AFP et AP) — La Commission judiciaire de la Chambre des représentants a rejeté hier soir l'offre du président Richard Nixon de permettre à ses deux principaux représentants de comparer les transcriptions de ses entretiens sur le scandale du Watergate avec les bandes magnétiques de la Maison-Blanche.

Le président de la commission, M. Peter Rodino, représentant démocrate de Newark, dans le New Jersey avait été invité à écouter les bandes en compagnie de M. Edward Hutchinson (Michigan), chef de file des Républicains siégeant au comité, au moment où M. Nixon avait décidé de rendre publiques les transcriptions.

M. Rodino a déclaré qu'il ne pouvait pas prendre la responsabilité de faire des recommandations à la Commission s'il ne pouvait écouter les bandes en présence d'avocats et d'autres experts en la matière pour déterminer l'exactitude des transcriptions.

Sa déclaration a été faite au moment où la commission judiciaire de la Chambre, dont les membres sont apparemment divisés selon leur parti, était réunie pour prendre une décision sur l'offre du président Nixon de remettre des transcriptions expurgées au lieu des bandes du Watergate exigées.

Pendant ce temps, le conseiller juridique de la Maison-Blanche, M. James St. Clair, a demandé hier à la Cour l'annulation du subpoena délivré par le procureur spécial Léon Jaworski, qui exigeait la livraison de 64 enregistrements et documents supplémentaires.

En demandant l'annulation du subpoena du procureur Jaworski, la Maison-Blanche entre pour la deuxième fois en conflit devant un tribunal avec le procureur spécial chargé de l'enquête du Watergate. Le prédécesseur de Jaworski, M. Archibald Cox, avait été renvoyé en octobre après s'être engagé dans une première épreuve de force pour obtenir des bandes enregistrées.

Le principal avocat du président Nixon, M. James St. Clair, a souligné que les conversations réclamées ont un caractère "confidentiel" et qu'il appartient

au chef de l'exécutif, "plutôt qu'au tribunal, de décider quand l'intérêt public requiert qu'il exerce son privilège constitutionnel" de refuser de communiquer des informations.

M. St. Clair estime en outre que le procureur spécial dispose d'informations suffisantes, surtout après la publication du volumineux recueil de transcriptions de conversations présidentielles par M. Nixon. "Tout ce que nous savons est dans ce livre", a-t-il dit.

M. Jaworski a fait savoir pour sa part qu'il maintient sa demande de bandes magnétiques, nécessaires selon lui pour poursuivre les anciens collaborateurs de M. Nixon impliqués dans le Watergate. Le juge John Sirica doit commencer ses auditions sur ce nouveau litige entre la Maison-Blanche et la justice ce matin, à dix heures.

Le président Nixon pourrait encore fournir d'autres documents concernant certains aspects de l'affaire du Watergate en plus de ceux qu'il a déjà remis mardi à la commission judiciaire, a indiqué hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré que M. Nixon considérait que son discours de lundi et la publication

Voir page 6: Richard Nixon

35,000 syndiqués "fêtent" le 1er mai

par Gilles Francoeur

Environ 35.000 syndiqués des trois centrales, CSN, FTQ et CEQ, ont fêté à leur façon hier le 1er mai, fête internationale des travailleurs, en débrayant durant des périodes qui ont varié entre une et 24 heures, en occupant leurs lieux de travail habituels ou en ralentissant le rythme de leurs activités.

C'est dans les régions de Montréal et de Joliette que les arrêts de travail et les manifestations de toute sorte ont atteint le plus d'ampleur. Le bureau d'information mis sur pied par les trois centrales a évalué hier en fin d'après-midi à plus de 10.000 le nombre de syndiqués de la région métropolitaine qui ont suivi l'invitation du Conseil central et à environ 9.000 dans la région de Joliette, le nombre de ceux qui ont donné suite au mot d'ordre de grève générale régionale

lancé par le premier congrès intersyndical régional du 17 avril dernier.

Hier soir, entre 12 et 15.000 manifestants ont défilé dans la métropole, du parc Laurier au parc Lafontaine, pour se rendre y entendre leurs chefs syndicaux, avant d'aller au Palais du Commerce pour une fête populaire.

S'adressant aux manifestants, qui ont défilé dans l'ordre le plus strict, aux slogans de "L'inflation, on la prend pas", le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a attribué à l'ampleur du mouvement de protestation l'empressement du gouvernement à rencontrer l'état-major du front commun des secteurs public et parapublic pour discuter de la réouverture des conventions collectives au chapitre des clauses d'indexation au coût de la vie.

Pour sa part le président des postiers montréalais, M. Marcel Per-

reault, a souligné que "ce n'était pas par hasard" que les autorités fédérales avaient annoncé hier une hausse uniforme de \$500 à tous les fonctionnaires fédéraux.

Comme l'avait précisé la veille les présidents des trois centrales, le mouvement avait pour but de protester contre la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs à cause de l'inflation. Les syndicats demandaient aussi aux gouvernements fédéral et provincial d'indexer les prestations et allocations de toute sorte dont bénéficient les assistés sociaux et les retraités.

Les trois centrales, qui représentent au Québec à peu près un demi-million de syndiqués, n'ont toutefois pas lancé de mot d'ordre formel de grève générale à leurs troupes. Seule la CSN avait adopté, lors

Voir page 6: Le premier mai

Les écoles privées gagnent du terrain

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Relégué au second plan à l'heure de la révolution tranquille, le secteur privé de l'enseignement effectue, depuis quelques années, une remontée lente mais constante, qui contraste avec la perte de clientèle du secteur public.

L'accroissement de clientèle du secteur privé s'est manifesté à tous les ni-

veaux d'enseignement (de la maternelle au cégep) mais c'est surtout au secondaire que le gain d'effectifs a été le plus spectaculaire.

D'après les tableaux statistiques, déposés hier à la commission parlementaire étudiant les crédits du ministère de l'Éducation, le secteur privé a connu une augmentation de 25% de sa clientèle de niveau secondaire au cours des quatre dernières années, à savoir une hausse moyenne de 6,3% par année.

Tout en constatant cette hausse d'effectifs dans le secteur privé, combinée à une baisse dans le secteur public, M. François Cloutier, ministre de l'Éducation, ne considère pas la situation alarmante.

"Le secteur privé n'atteint pas encore 10% de la clientèle scolaire et sa présence constitue un facteur de stimulation et d'équilibre pour le secteur public", expliquait M. Cloutier aux journalistes à la fin de la session de la commission parlementaire.

Le ministre rappelait cependant la situation privilégiée faite au secteur privé au Québec. Aucune autre province canadienne ou aucun pays au monde (à l'exception peut-être de la Belgique), ne subventionne autant que le

Québec ses écoles privées, selon M. Cloutier.

La loi de l'enseignement privé, dont les règlements de mise en pratique ont été adoptés en 1969, prévoit en effet des subventions de 80% des coûts pour les institutions "reconnues d'intérêt public" et de 60% pour celles "reconnues pour fin de subventions".

M. Cloutier estime que la remontée du secteur privé est liée au degré de satisfaction des parents vis-à-vis du secteur public, "aux prises avec de nombreux soubresauts au cours des dernières années".

Le ministre impute ces perturbations aux réformes effectuées trop rapidement

Voir page 6: Les écoles privées

La Cour supérieure tente de rattraper ses retards

par Guy Deshaies

A compter du mois de septembre prochain les chambres civiles de la Cour supérieure du district de Montréal vont ouvrir à 9h30 le matin au lieu de 10h afin de rattraper les délais accumulés dans les rôles civils.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, à l'assemblée annuelle du Barreau de Montréal

où le nouveau bâtonnier, Me Gérard Beaupré, a été élu à l'unanimité sans opposition.

Le juge Deschênes a énuméré quelques efforts entrepris depuis environ un an à la Cour supérieure pour rattraper les délais et pour faciliter l'accès à la justice notamment dans le domaine du droit familial où à compter du premier

Voir page 6: La cour supérieure

EDITIONS FRANÇAISES

PETIT Larousse ILLUSTRÉ

EN VENTE PARTOUT

AU GÉSU

CYRANO DE BERGERAC

Renseignements: 866-1964

Le Casanova de l'immigration soutient qu'il contrait le racisme de collègues

par Clément Trudel

Le Casanova expulsé des rangs de la fonction publique fédérale a poursuivi hier son témoignage devant la commission d'enquête relative au ministère de l'Immigration et de la main-d'œuvre à Montréal. Soucieux de contrer les biais raciaux de quelques-uns de ses collègues, cet ex-agent d'immigration a donné quelques exemples d'humour à froid entendus dès son entrée à ce ministère, en 1967: d'un candidat à la peau noire que l'on pouvait trouver laid, on disait parfois avoir trouvé le "chaînon manquant" — dans la filière de l'anthropologie.

L'ex-fonctionnaire a déjà fait l'objet de deux enquêtes: une vérification interne, au ministère de l'Immigration, puis un interrogatoire mené par des agents de la GRC.

Deux reprises au moins hier, le procureur Joseph Nuss — dont le témoin dit qu'il ferait un bon avocat de la Couronne — a confronté le dire de cet ex-fonctionnaire avec les propos tenus en présence de gendarmes fédéraux (janvier 1973) qui avaient notamment saisi un petit "carnet noir" où le témoin annotait les noms de femmes — et leurs numéros de dossier et de téléphone — afin,

a-t-il expliqué, de couper les délais quand il s'agissait de retrouver rapidement les fiches, sans danger de se tromper dans l'orthographe de ces noms.

Ce livre noir servait donc, aux dires du témoin, à la fois de carnet personnel et de mémo au travail. La commission a d'ailleurs entendu hier une litane de 43 fiches correspondant à des noms retrouvés dans ce carnet. Parfois, le témoin n'a eu contact avec ces personnes que de façon fortuite; parfois cependant, et cela faisait partie du "commérage" interne aux bureaux de l'immigration, cela menait à des liaisons de durée variable.

Le témoin déplore que les cours offerts aux agents d'immigration à Saint-Jérôme — après que trois suicides au moins se soient produits chez des candidats à l'immigration, ajoute-t-il — n'aient pas été destinés également aux responsables de départements ou "supervisors". Lors de séances hebdomadaires d'évaluation (le vendredi), le témoin, du temps qu'il était encore agent d'immigration, dit avoir été déçu du peu de cas que faisaient des responsables du contenu de ces cours (cette insistance, par exemple, à expliquer à un candidat non reçu pourquoi il ne convenait pas aux normes canadiennes et devait rentrer dans son pays).

Une dizaine de noms d'agents (sur les 50 que comptait le bureau montréalais au temps couvert par l'enquête) ont été mentionnés hier; quelques-uns des noms correspondent à des types de non-racistes, selon le témoin... mais le juge L'Heureux-Dubé glissera la remarque que le fait d'avoir des relations sexuelles avec des Noires ou avec des Asiatiques, principalement, pouvait aussi être interprété comme une attitude raciste.

Ce témoin rappelle deux cures faites volontairement à Domrémy, pour tenter de se défaire de son alcoolisme qui le rendait inapte à "s'acquiescer de ses fonctions" (il a quitté le ministère en décembre 1972 mais il nie qu'une commission de son ministère lui ait offert de l'aider à vaincre son alcoolisme — le procureur Nuss désirait relire les minutes de cette enquête où, croit-il, le témoin aurait admis que le ministère s'était offert à l'aider).

Il fut question notamment d'un manuel révisé tous les trimestres — et supposé confidentiel — où le ministère indiquait le nombre de points alloués à telle occupation qu'entendait remplir le candidat à l'immigration. Aide médicale? zéro point. Opératrice de machi-

ne à coudre? Jusqu'à 16 points sont concédés pour ce métier où les offres d'emploi pullulent.

L'ex-fonctionnaire s'est vu confronté avec les fiches où son écriture apparaissait.

On retrouve dans ces fiches de multiples opératrices de machines à coudre qui obtiennent le minimum de 50 points requis pour demeurer au pays. Le témoin précise que son manuel lui donnait des pouvoirs discrétionnaires quant à l'évaluation de la personnalité, et quant aux chances qu'avaient les candidats de devenir autosuffisants au Canada (pouvoirs qui auraient joué fréquemment en faveur des Portugais, selon lui).

La commission s'intéresse toutefois aux cas où, à l'encontre d'une coutume qui semblait propre aux bureaux montréalais, ce sont les responsables de département (supervisors) qui acceptaient de faire jouer ces pouvoirs discrétionnaires lorsque l'agent qui avait fait l'entrevue soumettait le cas. L'un de ces responsables, dans un mémo lui par le procureur, maintient d'ailleurs une décision "discrétionnaire" parce que la fiche révèle un cas "d'exploitation" d'une jeune étrangère par un couple de Canadiens qui l'avait chassée puis dénoncée à l'immigration... l'immigrante obtint son permis de résidence permanente.

Le procureur Nuss a fait préciser au témoin: il ne s'agit pas d'une politique gouvernementale ou ministérielle, dans ce contexte de préjugés raciaux, si tel était le cas. Mais la tendance anti-Noire ou anti-Asiatique pouvait effectivement se retrouver chez certains agents que l'ex-fonctionnaire a nommés (pas plus de cinq, selon la connaissance personnelle que pouvait avoir le témoin du traitement de ces candidatures).

Et jusqu'à quel niveau les "commérages" pouvaient-ils se rendre? Pas à celui des directeurs régionaux qui ne se mélaient pas tellement aux simples agents, répond le témoin. Mais lui-même n'a pas cherché, avoue-t-il, à faire un regroupement de tous ceux qui pouvaient penser comme lui pour que se termine cet état de faits qu'il décrit. Un "supervisor" l'aurait tourné en ridicule deux ou trois fois.

Il est une question-clé auquel le témoin n'a pas totalement répondu: cela ne vous causait-il pas de souci de savoir, par exemple, que des Antillaises, tout en aimant le Canada, en craignaient les autorités? Et pourtant, vous, agent d'immigration, prenez rendez-vous au téléphone avec certaines de ces Antillaises, qui pouvaient vous craindre en raison de votre poste?

Le témoin a loué la commission pour les procédures loyales qui se déroulent; il en a profité pour jouer la carte de la candeur, même devant le procureur, parfois embarrassé de se voir attribuer une cote pour sa "personnalité". Y a-t-il eu complot pour arriver à accabler cet ex-agent d'immigration? Vous n'êtes pas là lorsque la RCMP m'a interrogé, dit le témoin d'une manière sybilline au procureur.

Comment certaines personnes pouvaient-elles être "choisies" par un intervieweur du ministère de l'immigration? La règle, selon le témoin, était, pour un agent, de prendre la première des fiches disposées sur une table; mais il était tout de même possible d'intervertir l'ordre de ces fiches et de se rendre intervieweur celui — ou plutôt celle, dans les cas qui occupent la commission — qui pouvait davantage convenir à l'agent.

Des fiches révisées hier, certaines contiennent des formules ou l'ex-fonctionnaire a oublié, semble-t-il, de faire signer le candidat, et où il apparaît comme témoin, sans plus. D'autres où n'apparaît aucune signature. D'autres enfin où la signature d'un autre agent se retrouve, alors que le témoin se rappelle avoir été l'intervieweur. La date de ces entrevues se rapproche toutefois du moment où le témoin choisit de tenter une cure à la clinique Domrémy.

tribunaux

La Cour d'appel casse un jugement pour cause de partialité

par Guy Deshaies

La Cour d'appel du Québec vient de casser une déclaration de culpabilité prononcée par le juge André Chaloux, des Sessions de la paix, contre un certain Rolland Lamoureux, accusé de fraude, en disant que le juge Chaloux n'avait pas eu la sérénité nécessaire pour porter un jugement et qu'il avait dépassé les bornes en se substituant en quelque sorte au procureur de la Couronne.

C'est le juge Edouard Rinfret, corroboré par les juges Casey et Dubé, qui résume les faits de la cause et qui dénonce l'attitude du premier juge.

Le juge Rinfret écrit: "Le premier juge a noté dans le témoignage de Lamoureux des hésitations, des contradictions, des réponses vagues et évasives et il a même employé les termes mensonges et parjures; il est donc descendu dans l'arène. Il est malheureux qu'il se soit substitué au

procureur de la Couronne et qu'il ait longuement et de façon parfois acerbe contre-interrogé Lamoureux. J'estime qu'en ce faisant, continue le juge Rinfret, il a dépassé les bornes surtout dans une matière où la crédibilité des parties devait jouer un rôle prépondérant."

C'est alors qu'il siégeait à Saint-Jérôme, le 4 mai dernier, que le juge Chaloux avait rendu son jugement de culpabilité contre Lamoureux.

Il est rare que la Cour d'appel casse ainsi un jugement pour cause de partialité d'un juge. Habituellement c'est l'erreur de droit ou la mauvaise interprétation des faits qui amènent la cassation et non pas l'attitude hostile d'un juge.

Lamoureux devra donc subir un nouveau procès plus serein cette fois. Il est défendu par Me Paul Monty, du Bureau d'aide juridique.

Huit vendeurs 'diplômés' réclament leur mise à Holiday Magic : \$50,000

Tandis qu'en Cour municipale, hier, s'instruisait le procès de la maison Holiday Magic sous l'inculpation d'avoir tenu une école sans le permis obligatoire de Québec, huit personnes inscrites en Cour supérieure des actions en annulation de contrat et remboursement d'argent contre cette compagnie qui recrute des gens pour la vente de cosmétiques.

Les huit demandeurs réclament en tout environ \$50,000 soit un investissement moyen d'un peu plus de \$6,000 par personne.

Les demandeurs, dans leurs huit actions séparées, allèguent qu'ils ont dû verser d'abord \$250 vers le mois de mai 1973 pour s'inscrire à un cours de vendeur.

Ils affirment que contrairement aux représentations qu'ils ont été faites lors de la première séance

d'information ils n'ont jamais reçu de cours de formation mais plutôt subi des séances de conditionnement basées sur le recrutement de nouveaux membres et non pas sur la vente du produit dont ils n'ont jamais vu la couleur.

Ils déclarent que par la suite ils ont versé des sommes représentant le montant de l'action pour l'achat d'"inventaires", de billets promissoires et pour accéder à des postes selon un système d'évaluation au terme duquel on leur a fait miroiter la possibilité de devenir directeur et faire fortune.

Les demandeurs parlent de pression et de représentations fausses et demandent à la Cour supérieure d'annuler tous les contrats aux termes desquels ils ont versé des sommes et d'ordonner à Holiday Magic de rembourser ces montants.

Un téléphone enlevant . . .

Le Québécois, qui, en août dernier, avait alerté la presse mondiale en annonçant qu'il était détenu par l'organisation Septembre Noir et qu'il allait être exécuté à moins qu'on libère deux Palestiniens emprisonnés à Athènes, a enregistré un plaidoyer de culpabilité, hier, à l'accusation d'avoir utilisé le téléphone pour enlever les gens et communiquer des faux renseignements.

Yves Landry, de la rue Brébeuf, à Montréal, avait téléphoné au South China Morning Post, à Hong Kong, pour raconter son histoire d'enlèvement au directeur de l'information de ce journal M. Kevin Sinclair. Il avait alerté aussi le quotidien "L'Orient-Le Jour", de Beyrouth, au Liban, pour raconter son histoire de même qu'à certains journaux de Montréal.

Il avait finalement comparu pour répondre à des accusations de méfaits mais il avait été envoyé à l'Institut Pinel pour subir des examens psychiatriques.

D'après les rapports des psychiatres, Landry serait sain d'esprit mais serait atteint d'alcoolisme et ses singuliers appels téléphoniques aux quatre coins du monde, au montant de \$650, auraient été placés alors qu'il était ivre.

De toute manière, comme le temps atténue la gravité des actes, le ministère public a décidé d'accuser Landry d'avoir utilisé le téléphone pour livrer un faux message et enlever les gens, crime prévu par le code pénal et qui peut entraîner une sentence maximale de deux ans de prison.

C'est le juge Redmond Roche qui rendra sentence le 8 mai prochain.

Grande discrétion sur le mandat du comité sur les conflits d'intérêts

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'opposition a tenté en vain hier de savoir quel était le mandat du comité dont le premier ministre avait révélé l'existence la veille et qui est censé étudier depuis six mois le problème des conflits d'intérêt.

A des questions précises qu'il posait en ce sens, le leader parlementaire du Parti québécois s'est fait répondre seulement "Au feuilleton".

Les questions inscrites au feuilleton de l'Assemblée nationale obtiennent réponse selon le bon plaisir du gouvernement, et il arrive même que des questions trop embêtantes ou délicates n'ont jamais de réponse. C'est le cas, par exemple, pour une question inscrite il y a deux ans par le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, et portant sur le contrat entre la Iron Ore Company of Canada et le gouvernement québécois pour l'exploitation du minerai de fer de l'Ungava.

Mardi, le premier ministre a révélé que son conseiller législatif, Me Jean-Claude Rivest, et le ministre d'Etat au Conseil exécutif ont été mandatés pour étudier le problème des conflits d'intérêts, plusieurs mois avant que n'éclate dans la presse l'affaire des subventions

et des contrats accordés à des entreprises reliées à la famille Simard, dont Mme Bourassa et le ministre du tourisme font partie.

Hier, M. Robert Burns a voulu savoir de M. Fernand Lalonde quel était le mandat du "comité" en question, depuis quelle date il s'occupe du dossier, quelles sont les personnes qui y travaillent avec lui, combien de réunions ont été tenues, qui en est le président et à quelle date le rapport sera remis au premier ministre.

Avant même que le député n'ait complété sa question, de nombreuses voix ministérielles, dont celle du premier ministre, soufflaient au ministre, visiblement embarrassé: "Au feuilleton". Ce que M. Lalonde s'empressa de dire à son tour.

M. Burns s'étonne, soulignant que sa question ne nécessite aucune recherche, ce qui est habituellement le cas pour les questions envoyées au feuilleton. "Ce genre de questions, ajoute-t-il, on aime mieux les voir au feuilleton."

M. Burns a ensuite demandé au ministre s'il "a été saisi des relations qui existent ou qui ont existé entre la compagnie Sintec (La Société Internationale d'Équipement et de Conseil Inc.), qui reçoit plusieurs contrats lucratifs du gou-

vernement et de la Société de développement de la baie James, et le bon ami de M. Desroschers, le député de Laporte actuel (M. André Déom), qui est une personne intéressée dans cela?"

La encore, M. Lalonde dit "au feuilleton", alléguant qu'il devait consulter pour trouver la réponse au député de Maisonneuve.

Informations prises, il semble bien que dès l'annonce de sa candidature, au début d'octobre 1973, M. Déom se soit départi de ses intérêts dans Sintec, justement parce qu'il craignait les conflits d'intérêts.

Le député de Maisonneuve a, par ailleurs, voulu savoir si M. Lalonde était lui-même disposé à rendre publics tous les intérêts que lui-même, sa femme ou ses enfants pourraient avoir dans des entreprises privées ou dans des terrains situés au Québec.

"Jusqu'à ce jour, répond le ministre d'Etat, je me suis conformé aux dispositions des lois applicables aux parlementaires et à la fonction que j'occupe, et j'ai l'intention aussi de m'y conformer quelles qu'elles soient dans l'avenir."

"On tourne autour du pot", reprend M. Burns, qui se fait rappeler à l'ordre par le président, avant qu'il ne donne la parole à un autre député.

Une rasade de 200 ml de scotch, ça goûte pareil mais c'est plus métrique

par Jean-V. Dufresne

Dans des verres de 200 millilitres, les membres de la Commission du système métrique, de passage à Montréal, ont trinqué hier au succès du SI, le système international d'unités, adopté par le Canada et destiné à remplacer, par étapes les onces et les pouces, les acres et les arpents, les pintes et les tonnes.

Le scotch goûtait irréductiblement la même chose.

On n'a pas idée de l'ampleur de ce programme de reconversion des poids et mesures et des conséquences qu'il entraînera, ni des avantages non plus qu'il procurera aux consommateurs, puisqu'avec la conversion du système impérial au SI, le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui administre la Loi des poids et mesures, entend rationaliser les modules sous lesquels des milliers de produits sont mis sur le marché.

Pour l'instant, l'acheteur d'un sac de deux livres de carottes est quelque peu confondu: certaines compagnies ont pris l'initiative d'indiquer également le poids en grammes (90.7g) de sorte que cette conversion purement transitoire d'un système à l'autre n'a pour lui aucun avantage dès lors qu'il voudrait en calculer le prix unitaire en regard d'un sac de trois livres (1.359 kg).

Mais la commission ne jouit d'aucun pouvoir exécutif et ne peut empêcher ces entreprises d'anticiper sur l'implémentation d'un programme qui ne sera véritablement réalisé que lorsque les con-

tenants, les masses ou les dimensions seront elles-mêmes notifiées.

Ainsi, le programme ayant atteint son stade ultime, les constructeurs ne parleront plus des "2 x 4" pour identifier le classique soiveau, mais d'un "50 x 100" (millimètres).

Car le nouveau module, dans tout le secteur de la construction, sera la mesure de 100 millimètres, lequel équivaut du reste à près de quatre pouces.

De la même manière, sur l'actuelle pinte de lait (en mesure impériale) apparaît aujourd'hui également la mention 114 litre. Lorsque le programme sera complété, et qu'on aura amendé la loi sur les poids et mesures, les laiteries auront modifié leur contenant à un litre, tout juste.

Mais une conversion semblable exige du temps. Dans certains cas, pour fabriquer des produits suivant les normes du SI, il suffira d'ajouter un indicateur de conversion sur les machines-outils. Dans d'autres, c'est peut-être toute la machine qu'il faudra modifier, comme celles qui sont utilisées dans la fabrication des moteurs, par exemple.

Dans certains secteurs de production, les problèmes sont de taille: les presses et durables, souvent construites pour ses et durables, souvent construites pour répondre à une dimension unique.

Aussi la commission a-t-elle institué une soixantaine de comités sectoriels pour étudier tout le problème de la con-

version et soumettre des recommandations applicables à des centaines de milliers d'établissements ou de services qui ont des rapports directs avec le consommateur.

Quelques dates-cibles déjà fixées par la commission: pour la météo, 1er avril 1975, la température sera donnée en degrés Celsius seulement; au 1er septembre, les précipitations, neige ou pluie, seront en millimètres ou en mètres (toute une bordée).

En septembre 1977, les panneaux de signalisation routière dont quelques-uns ont déjà fait leur apparition sur les routes du Québec, seront uniquement en kilomètres. Au début de la saison de la construction, en 1979, tous les entrepreneurs devraient pouvoir oeuvrer sur des cahiers des charges utilisant le système métrique.

En agriculture, la conversion dans l'industrie des grains devrait commencer le 1er août 1976 et se réaliser définitivement l'année suivante.

La commission s'apprête à publier diverses brochures pour familiariser le consommateur au nouveau système. Une suggestion: éviter le plus possible de comparer les deux systèmes. Pensez, ou buvez, métrique.

Quant à l'avenir de l'affectueux et viril 40 onces, personne au cours de cette conférence de presse improvisée n'a songé à demander ce qu'il adviendrait de lui. Un deux litres, sans doute.

Les universités se résignent à l'austérité

par Lise Bissonnette

Les universités québécoises se résignent à l'austérité, déplorent l'inflation et espèrent des jours meilleurs. C'est ce que laisse voir un échantillonnage de déclarations recueillies hier par LE DEVOIR.

On sait que le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a déposé mardi à l'Assemblée nationale les prévisions budgétaires de 1974-75 pour les universités québécoises. La répartition de ces \$265.7 millions pour fins de fonctionnement, ne s'attire en soi aucune critique, mais les réticences sont nombreuses quant aux sommes elles-mêmes et aux calculs qui les ont produites.

À l'Université de Montréal, l'enthousiasme ne regne pas mais une prudente appréciation est de règle. M. Roger Larose, vice-recteur à l'administration reconnaît que "les subventions sont distribuées honnêtement, selon des règles bien

connues". L'université sur la montgane aurait donc reçu sa juste part, compte tenu de ces règles, bien qu'elle aurait su disposer facilement de sommes supplémentaires. L'indexation consentie par le ministère de l'Éducation lui semble correspondre fort peu aux pénibles réalités de l'inflation. Aussi bien, dit M. Larose, "nous pourrions maintenir le statu quo, mais nous pas songer à d'importants développements."

M. Robert Després, président de l'Université du Québec, fait pour sa part état d'un déficit accumulé d'environ \$1,500,000.00, ce qui le conduit à voir la prochaine année comme un moment d'austérité et d'utilisation maximisée des ressources allouées. On songe plutôt à l'avenir: "L'UQ se réjouit, dit-il, qu'un nouveau système budgétaire soit à l'étude et vraisemblablement mis en vigueur en 1975-76." Seule à connaître au moins

l'ordre de grandeur de son budget d'investissement jusqu'à maintenant, l'UQ considère qu'il correspond aux discussions tenues avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DIGES).

Du côté anglophone, les sentiments sont divisés. Au bureau des relations publiques de l'université McGill, on faisait savoir hier que les subventions ne pourraient éviter un déficit de près d'un million et demi. Mais ce déficit était prévu, et dans l'ensemble, les décisions budgétaires gouvernementales semblent "acceptables".

À Sir George Williams, l'acceptation est plus douloureuse. On conteste la méthode de calcul des subventions, et on considère que celles-ci sont nettement insuffisantes, en temps d'inflation. La direction fait également état d'une forte augmentation des dépenses depuis que le traitement des employés est aligné sur celui qui a cours dans la fonction publi-

que. Le déficit prévu sera donc aussi important que celui de McGill, et on espère des jours meilleurs en 1975-76.

Il régne partout une unanimité polie pour regretter que le ministère de l'Éducation s'en tienne encore à l'approche dite "historique" pour déterminer ses largesses à l'égard des institutions universitaires. Cette approche résulte du gel de la croissance automatique des budgets de fonctionnement, et de leur indexation annuelle en fonction des salaires, des coûts et de l'augmentation de la population étudiante.

Le nouveau système budgétaire à l'étude serait basé sur des prévisions par programmes, parentes du système PPBS. À tous, il apparaît donc plus conforme à la réalité universitaire, dont le développement est de moins en moins lié à la multiplication des étudiants mais plutôt au renforcement qualitatif des moyens d'enseignement et de recherche.

L'industrie laitière menace d'une crise du "pétrole blanc"

par Renée Rowan

SAINT-HYACINTHE — Si les producteurs de lait, les laiteries et les détaillants en alimentation obtiennent gain de cause devant la Régie des marchés agricoles du Québec, les consommateurs paieront la pinte de lait sept cents de plus à compter du 15 mai prochain. Toutefois, de l'avis de plusieurs observateurs, cette nouvelle hausse serait plus vraisemblablement de cinq cents.

Venus de tous les coins de la province, près de 700 producteurs de lait avaient envahi, hier matin, le grand auditorium de l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe où se tenaient exceptionnellement les audiences publiques de la Régie des marchés agricoles. Si on sentait toujours gronder la "colère verte" qui s'était particulièrement manifestée lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs tenue à la mi-avril au même endroit, hier, par contre, tout s'est déroulé dans un calme exemplaire.

Mais il ne faut pas s'y méprendre. Les producteurs réclament une augmentation de \$1.97 les cent livres de lait nature, de \$9.03, le coût s'en trouverait ainsi porté à \$11. Si elle ne leur est pas accordée, on peut s'attendre à une véritable crise du "pétrole blanc".

Les producteurs font ces réclamations "non pas parce qu'ils croient que c'est une juste marge par rapport au coût de production des autres producteurs, mais parce que devant l'urgence de la situation, il faut établir un seuil en-deçà duquel il n'est plus possible de discuter".

Dans sa requête à la Régie, la Fédération des producteurs de lait fait état du fait que la production du lait de consommation est plus coûteuse et exigeante que celle du lait de transformation; les producteurs doivent satisfaire quotidiennement les besoins des laiteries; ils doivent maintenir en production à long terme d'année un troupeau suffisant pour atteindre un quota journalier; les normes de qualité sont plus élevées que pour le lait industriel; de ce fait, l'équipement est aussi plus coûteux.

"Si on veut que ça continue d'aller de mal en pis, on n'a qu'à continuer à nous traiter comme on le fait, a lancé le pré-

sident de la Fédération. Est-ce que tous les gouvernements et leurs représentants attendent une crise du pétrole blanc pour réviser leurs positions sur les politiques du prix du lait? S'il faut attendre qu'il y ait pénurie grave du produit pour passer à l'action, l'année 1974 sera sans aucun doute une année mémorable."

Rappelons qu'à leur assemblée générale annuelle, les participants avaient menacé, si l'augmentation n'était pas accordée, de couper la production pour créer une pénurie et provoquer une montée des prix. Ils avaient aussi menacé de monter à Québec et d'occuper le Parlement.

Ils sont appuyés dans leurs revendications par la Fédération canadienne des producteurs de lait et l'Union des producteurs agricoles du Québec.

Le Conseil de l'industrie laitière a affirmé de son côté qu'il est incapable d'absorber cette nouvelle hausse et qu'en conséquence, elle devra être passée en entier aux consommateurs. Il a fait la preuve que les coûts d'opération des usines de pasteurisation du Québec ont augmenté, au cours des derniers mois, d'environ un cent et quart la pinte, montant qu'il réclame en surplus. Les augmentations de coûts sont les plus évidentes au niveau des contenants; les salaires ont également augmenté ainsi que les frais généraux, en particulier le transport.

De l'avis des observateurs, il est à prévoir que la Régie des marchés agricoles cherchera un moyen terme. Comme les producteurs de lait nature en Ontario reçoivent \$10.45 les cent livres, on peut s'attendre à ce que la Régie accorde à nos producteurs environ le même montant.

Rejet d'une motion du PQ

Le salaire minimum ne sera pas relevé à \$2.50 ni indexé

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement a rejeté hier une motion du Parti québécois qui visait à porter à \$2.50 l'heure, à compter d'aujourd'hui, le salaire minimum et, par la suite, à l'indexer annuellement à l'indice du coût de la vie.

Il a plutôt proposé, par l'entremise de M. Guy Leduc, député libéral de Taillon, et fait adopter par les 68 ministériels présents, sur un total de 102, un amendement qui stipule ce qui suit: "Cette Assemblée est d'avis que le taux de base du salaire minimum doit être ajusté périodiquement en fonction de l'indice des prix à la consommation, tout en tenant compte des conditions économiques et sociales".

Les cinq péquistes présents (sur six) et les deux députés créditistes, MM. Samson et Roy, ont voté contre l'amendement ministériel, puis se sont abstenus de voter sur l'amendement transformé en motion principale.

C'est le ministre du Travail, responsable de la mesure, qui a fait l'intervention majeure pour le gouvernement. Selon M. Jean Cournoyer, il ne s'agit pas d'être

pour ou contre un salaire minimum de \$2.50 l'heure. Il faut étudier ce que ça veut dire et ce que ça implique. Il rappelle qu'il y a deux ans, il avait été décidé de porter le salaire horaire à \$2.00 en novembre prochain. Or, non seulement ce délai a été avancé de six mois, mais la hausse a été portée à 25 cents, de telle sorte que, depuis hier, le salaire minimum est de \$2.10 au Québec.

Il est facile d'augmenter encore plus le salaire minimum, poursuit le ministre, mais le gouvernement sera tenu responsable si le chômage augmente. Bien sûr, \$2.10, ce n'est pas un salaire décent, mais en le portant à ce niveau, le gouvernement prend des risques que même le président des États-Unis n'a pas voulu prendre. Le gouvernement n'est pas capable de prendre de plus gros risques pour l'instant. Par contre, il s'engage à soumettre aux députés toutes les études qui sont en cours sur cette question, conclut M. Cournoyer, et une autre hausse n'est pas exclue pour l'automne.

Le comité exécutif a également autorisé plusieurs autres crédits au cours de la même réunion concernant les installations olympiques, soit \$264,000 pour l'achat de matériel et de fournitures pour la Division du parc olympique; \$125,000 pour les services externes de la même division; et \$30,000 pour l'achat de mobilier de bureau. Des crédits supplémentaires de \$38,198 ont aussi été votés pour l'achat

pour terminer l'exercice financier 1973-1974.

Le comité exécutif a également autorisé plusieurs autres crédits au cours de la même réunion concernant les installations olympiques, soit \$264,000 pour l'achat de matériel et de fournitures pour la Division du parc olympique; \$125,000 pour les services externes de la même division; et \$30,000 pour l'achat de mobilier de bureau. Des crédits supplémentaires de \$38,198 ont aussi été votés pour l'achat

Voir page 6 : Le salaire

Le Parti créditiste cherche son idéologie et peut-être son nom

par François Barbeau

Le Parti créditiste, pas le Parti créditiste du Québec, entre parenthèses Ralliement créditiste de MM. Camil Samson et Fabien Roy, bien sûr, mais celui de M. Yvon Dupuis, tient congrès d'orientation en fin de semaine à Montréal, et changera peut-être de nom en même temps que d'idéologie.

Le président du comité d'organisation de cette réunion, M. Yvon Brochu, en explique ainsi les objectifs: "Ces assises annuelles ont pour but d'établir les grands principes de base qui devront guider les officiers supérieurs du parti dans leurs décisions futures et orienter les politiques des divers comités. Les membres choisiront le nouvel exécutif du parti".

La première journée de ce congrès se déroulera à huis clos, pour empêcher que les délégués ne soient intimidés par la présence des journalistes, comme c'est arrivé en mai 1972, a rappelé le président sortant du parti, M. Phil Cossette.

Trois comités siégeront samedi: constitution, programme, organisation et

financement. Dimanche, les présidents de comité feront rapport en plénière. Suivra un vote sur le changement de nom du parti. Ni M. Brochu ni M. Cossette n'ont voulu donner d'indice sur ce que pourrait être ce nouveau nom. Néanmoins dans une entrevue récente à un quotidien anglophone de Montréal, M. Yvon Dupuis avait laissé entendre que ce nouveau nom serait sans doute coiffé de l'épithète "populaire".

Le changement d'idéologie, M. Cossette l'a laissé entrevoir hier en déclarant qu'il fallait faire en sorte que le mysticisme entourant le parti disparaisse. Camil Samson, a-t-il dit, a créé autour de nous un mythe, à la fois composé de religion et d'anti-ci et d'anti-ca. C'est un retrograde naturel et le parti en est bien débarrassé.

MM. Samson et Roy ont ailleurs dans la conférence de presse eu droit au qualificatif de "couple de sépulchres blancs".

M. Dupuis, a soutenu M. Cossette, est joué dans le jeu de ces gens lors des élections d'octobre, il a fait des concessions à des gens qu'il croyait sincères.

Le Parti créditiste de M. Dupuis compte sur la présence de 700 militants à ce congrès, malgré la grève des postes qui a empêché les organisateurs d'envoyer leurs invitations. La décision de tenir un congrès avait toutefois été prise il y a de ça un bon moment déjà et les militants en avaient été informés.

Les militants ont d'ailleurs fait l'objet d'un sondage de la part du Parti créditiste de M. Dupuis, qui a dépouillé les 8,726 réponses reçues à un questionnaire adressé aux 23,000 membres en règle que comptait le parti avant la scission.

De ces 8,726 répondants, 85% (7,417) désapprouvent des agissements de MM. Samson et Roy, 98% n'assistaient pas au congrès illégal de Limoilou, convoqué par MM. Samson et Roy, 80% sont d'avis que ces chicanes ont terni la réputation du nom créditiste, 79% sont en faveur d'un changement de nom, 84% croient que M. Dupuis devrait demeurer à la tête du parti et 9% ont annoncé qu'ils seraient présents au congrès de fin de semaine, à Montréal.

Il faut toutefois souligner que les questions étaient ainsi rédigées: "Que pensez-vous des agissements récents de MM. Roy et Samson?" et qu'on pouvait y répondre par "oui", "non" ou "indécis". Les autres questions étaient: "Etiez-vous présent au congrès illégal de Limoilou?" Un pour cent des répondants ont inscrit "indécis" en réponse. "Croyez-vous que les chicanes ont terni la réputation du nom créditiste?" "Etes-vous pour un changement de nom?" "Croyez-vous que M. Yvon Dupuis devrait demeurer le chef?" "Assisterez-vous au congrès

Voir page 6 : Le Parti

Les JO coûtent déjà à Montréal \$2 millions en salaires en 74/75

par Bernard Descôteaux

La préparation des jeux Olympiques de 1976 par la Ville de Montréal coûtera près de \$2 millions uniquement en salaires et avantages sociaux au cours de l'exercice financier 1974-1975. Quelque 77 employés municipaux sont affectés aux différents projets des installations olympiques.

Le comité exécutif a autorisé, lors de sa dernière réunion, une dépense totalisant \$1,943,500 pour pourvoir aux traitements et gages des 50 employés de la Division du parc olympique et des 27 employés de di-

vers autres services municipaux travaillant aux mêmes projets.

Les salaires versés en temps régulier représenteront \$965,000, alors que le temps supplémentaire qu'on prévoit devoir payer totalisera \$474,500, soit une moyenne de \$1,300 par jour. Les bénéfices marginaux seront de l'ordre de \$503,825. L'an dernier, pour l'ensemble de ces dépenses, le conseil avait voté une somme de \$938,000. Ce montant s'est cependant révélé insuffisant puisque le comité exécutif a dû autoriser un crédit additionnel de \$252,289 pour

terminer l'exercice financier 1973-1974.

Le comité exécutif a également autorisé plusieurs autres crédits au cours de la même réunion concernant les installations olympiques, soit \$264,000 pour l'achat de matériel et de fournitures pour la Division du parc olympique; \$125,000 pour les services externes de la même division; et \$30,000 pour l'achat de mobilier de bureau. Des crédits supplémentaires de \$38,198 ont aussi été votés pour l'achat

Voir page 6 : Les JO

Le Rassemblement des citoyens ne visait pas le spectaculaire

Le Rassemblement des citoyens de Montréal est satisfait du résultat des assemblées qui se sont tenues dans les districts électoraux de Montréal en vue de la préparation du congrès de fondation d'un parti politique municipal même si rien de spectaculaire n'est intervenu au cours de ces assemblées.

Un porte-parole de ce nouveau mouvement politique, M. J.R. Choquette, a fait cette mise au point, suite à une certaine déception qui s'est manifestée, précisant qu'il est normal que la participation à ces assemblées n'ait pas dépassé 50 personnes, ce qui peut repré-

senter une participation assez faible compte tenu du bassin de population. Le Rassemblement des citoyens de Montréal désire éviter l'aspect spectaculaire dans son fonctionnement, étant l'antithèse de l'administration Drapeau, dit-on.

Les assemblées de district se sont tenues, en fin de semaine dernière et au début de la semaine dans les 18 districts électoraux où le RCM désire intervenir. Ce malgré une assistance assez faible, on a noté particulièrement la participation de nombreux citoyens qui n'avaient pas milité jusqu'alors dans

les divers groupes qui ont donné naissance au RCM.

Ces assemblées avaient pour but d'étudier le projet de programme électoral et les statuts qui doivent être adoptés au congrès qui se tiendra les 11 et 12 mai prochains. Les participants devaient également élire les délégations à ce congrès dont le nombre avait été fixé à 30 personnes par district. Le congrès aura lieu à l'École polyvalente Pierre Dupuis, à l'angle des rues Ontario et Parthenais.

aujourd'hui

A Saint-Hyacinthe, à l'Institut de technologie agricole, assemblée annuelle de l'Association des inspecteurs de la santé publique de la province de Québec.

Au centre de conférences (Ottawa), débat sur la politique scientifique parrainé par l'Association des scientifiques, ingénieurs et technologues du Canada.

A 10h, au 625, Dorchester ouest, enquête sur le ministère de l'Immigration et de la main-d'oeuvre à Montréal.

A 14h, assemblée publique du conseil des commissaires de la CECM, au 3737, Sherbrooke est, Montréal.

De 14h à 16h, congrès de l'Association des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à la salle Saint-Charles du Reine-Elizabeth, à Montréal.

Lancement de l'Association des sous-entrepreneurs en construction de Québec à 15h, au salon Vice-Royal du Ritz-Carlton de Montréal.

Au Cégep Ahuntsic, à partir de 17h, congrès de l'Association professionnelle pour l'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec. Invité d'honneur: M. Keith Spicer, commissaire aux langues officielles.

Le dîner-causerie de la SSB de Montréal, au Sambo (18h30) accueille le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui parlera du "vrai visage du ministre Cloutier". Au 5666, Sherbrooke est.

Assemblée publique organisée par "Sauvons Montréal" à 20h30, au 3553, rue Saint-Urbain.

A 20h, causerie de Mlle Michelle Danieles à la société culturelle Québec-URSS (6827 Saint-Hubert): Une visite à la galerie Tretyakov.

A Saint-Lambert (675 Avenue Green), à 20h30 partie de ballon-panier entre les "Merveilles en chaise roulante" et les St-Andrews B.C. Blunders. Avec un rappel: l'habileté compte, non l'incapacité.

Fête communautaire philosophique

Lieu: B 2419 Centre Communautaire

Date: 3 mai

Heure: 17h. à 24h.

Souscription libre: \$5.00 par personne.

Horaire: 17h. à 19h. cocktail
19h. à 24h. lunch et soirée

En hommage à M. Venant Gauchy
Invitation à tous les étudiants
d'hier et d'aujourd'hui

Reprise de notre voyage annuel qui remporte toujours un grand succès

"GRAND NORD" de l'EUROPE

Torre du Soleil de Minuit et arctiques boréales... Pays hospitaliers et mystérieux aux folklores millénaires. Pays nordiques qui apparaissent dans un halo de légende. Pâturages fleuris... châteaux romantiques...

SCANDINAVIE - RUSSIE

Voyages accompagnés de Montréal
NORVÈGE - SUÈDE - U.R.S.S. - POLOGNE - DANEMARK
du 31 mai au 21 juin 21 jours - 5 pays \$1,560.

LES VOYAGES



Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8

le métro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h.
le jeudi jusqu'à 21 h. — Le samedi de 9 h 30 à 13 h.

VIENT DE PARAÎTRE...

EUGÈNE CLOUTIER AU JAPON MODERNE

dans la Collection: Les Pays du Jour

- La démarche d'un Eugène Cloutier est sans précédent dans notre littérature. Il n'écrit pas de livres de voyage mais de pétillantes chroniques sur les pays qui l'intéressent.
- Avec autant d'humour que de rigueur, c'est ainsi qu'il rejoint leurs réalités profondes.
- Tous les esprits curieux voudront le mettre en bonne place dans leur bibliothèque.

En vente partout au prix de \$5.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

NOUVEAU AU QUÉBEC!

une peau
sans
rides



avec
le

COLLAGÈNE INTÉGRAL

EXCLUSIVITÉ

josette ghedin

2030 rue crescent
845 9323 845 7611



Vos meubles
remis à neuf

Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans

Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, repasser les défauts occasionnés par les années, etc.

Estimation gratuite

LES SPECIALISTES DU MEUBLE Enrg.
7469 18e Ave. Est. 721-0947

Nous nous occupons
aussi de remboursement

AUX ÉDITIONS DU JOUR



EDITIONS DU
JOUR..

Président et
directeur général
Jacques Hébert

éditorial

M. Bourassa doit agir vite

M. Robert Bourassa a retrouvé dès sa rentrée à l'Assemblée nationale les problèmes de patronage qui le hantaient à son départ pour l'Europe au début du mois. Non seulement ces problèmes sont-ils toujours sur la table, mais ils ont pris pendant l'absence de M. Bourassa une ampleur plus grande.

On s'étonne, dans ce contexte, de l'hésitation que manifeste le premier ministre. Avant qu'un public toujours friand de ces histoires ne soit tenté de conclure qu'il ne veut pas ou ne peut pas agir, il a tout intérêt à trancher au plus tôt au moins les aspects les plus intolérables de la situation qu'il a laissée se créer. Parmi ces aspects, il faut mettre au premier rang le problème de son beau-frère et celui de sa femme.

Dans le cas de M. Claude Simard, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, le problème ne vient pas du fait qu'il est le beau-frère du premier ministre. Il est rare qu'un premier ministre invite un proche parent à faire partie de son cabinet et il est préférable en général qu'il en soit ainsi. Il existe néanmoins un précédent important, celui du président Kennedy qui confia à son frère le poste de ministre de la justice. Sans vouloir comparer M. Claude Simard à Robert Kennedy, on doit reconnaître qu'une fois qu'il fut élu député, rien n'interdisait à M. Bourassa d'en faire un ministre.

Il en va toutefois autrement lorsque le ministre Simard, tout en faisant partie du gouvernement, continue à détenir des intérêts importants dans des sociétés faisant affaires avec le gouvernement ou recevant des subventions de ce dernier. En Ontario, M. William Davis édictait il y a quelques mois une règle formelle à ce sujet. "Aucune société privée dans laquelle un ministre ou sa famille ont des intérêts ne peut entrer en relations contractuelles avec le gouvernement". Cette règle a rarement été énoncée avec autant de netteté. Les chefs politiques responsables l'ont néanmoins appliquée depuis longtemps sans qu'il soit besoin de l'écrire en loi. M. Davis dut l'écrire en règle parce que certains de ses collègues avaient laissé leur sens éthique s'émousser. La même conclusion doit s'imposer à M. Bourassa.

M. Claude Simard n'a pas d'autre choix, en somme, que de se désister de tous ses intérêts dans Paragon et autres sociétés privées faisant affaires ou susceptibles de faire affaires avec le gouvernement. Pour être complètement logique, il devrait même aller plus loin et confier à une fiducie, sans droit de regard, tous les avoirs qu'il peut détenir dans des sociétés de caractère public.

Afin de garantir sa complète transparence, il devrait de plus, ainsi que tous les autres ministres, se soumettre à une règle de divulgation qui l'obligerait chaque année à rendre publique une liste complète de ses avoirs immobiliers et mobiliers autres que sa résidence familiale et sa résidence d'été. La même obligation devrait valoir pour sa femme et ses enfants d'âge mineur. Ces données étant connues et l'interdiction pour les sociétés privées où le ministre a des intérêts de transiger avec le gouvernement l'étant également, il serait plus aisé pour le directeur des achats du gouvernement et le vérificateur des comptes de procéder aux vérifications nécessaires.

Si M. Claude Simard ne veut pas s'astreindre à de telles exigences, il devrait quitter sans délai le gouvernement car il lui cause déjà plus de tort que de bien. M. Simard est peut-être indispensable dans les entreprises auxquelles son nom est associé. Peu nombreux sont ceux qui estiment aussi irremplaçable sa présence au sein du gouvernement.

Dans le cas de sa femme, M. Bourassa envisage apparemment, ainsi que l'intéressée, le recours à la formule du "blind trust", c'est-à-dire de la fiducie sans droit de regard. Encore faut-il éviter à ce sujet toute équivoque.

Si madame Bourassa devait transférer ses intérêts dans Paragon ou dans Claurémiand au Trust Royal et s'imaginer que fondraient ainsi tous les problèmes, elle se tromperait grandement. Car il n'y aurait rien de changé. La formule du "blind trust" vaut pour les actions qu'un ministre ou un proche parent peut détenir dans des sociétés à caractère public. Ces actions sont déjà, en général, diluées dans chaque cas parmi des milliers d'autres. Si on les retrouve au surplus dans plusieurs sociétés différentes, on s'assure, en recourant à la technique du "blind trust", que le propriétaire les perdra de vue pendant la durée de son mandat public, du moins en ce qui touche les décisions relatives à leur gestion.

Dans le cas d'une société privée appartenant à un ministre ou à sa famille, le problème est différent. Car, même confiée à la gestion d'un fiduciaire, la société resterait identifiable à bien des points de vue, et il subsisterait des dangers évidents de conflits d'intérêt non seulement pour le propriétaire mais aussi pour le fiduciaire et pour les agents chargés d'acheter ou de louer des services et des biens au nom du gouvernement. Même si Paragon était gé-

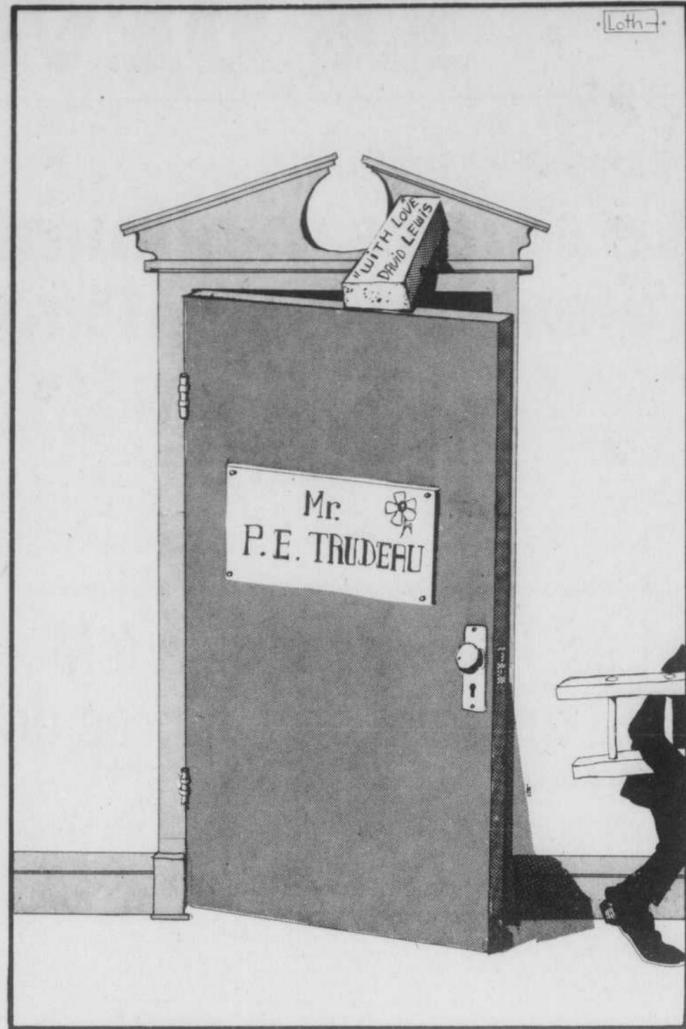
rée par le Trust Royal, son appartenance réelle serait un secret de polichinelle. La tentation serait trop grande de faire indirectement ce qu'on n'aurait pas le droit de faire directement. Pour ce genre de cas, il ne semble y avoir que l'alternative suivante: ou l'intéressé s'en éloigne totalement en disposant de ses actions, ou il doit être interdit à la société en question de transiger avec le gouvernement.

Faudrait-il, demandait l'autre jour M. Bourassa étendre cette règle d'airain indéfiniment? Jusqu'à quel degré de parenté doit-on l'appliquer sans verser dans un rigorisme qui deviendrait vite discriminatoire? Ces questions feront sourire ceux qui veulent être, en ces matières, plus catholiques que le pape. Elles sont quand même pertinentes. A l'exemple de M. Davis, M. Bourassa devrait commencer par édicter des règles destinées aux ministres et à leurs parents très proches, c'est-à-dire leurs conjoints et leurs enfants d'âge mineur. Quant aux autres parents, quelle règle sacro-sainte devrait leur interdire tout accès à des contrats gouvernementaux du fait que leur frère, leur cousin ou leur oncle est ministre? A vouloir pousser trop loin la pureté en ces matières, on sombrerait vite dans le ridicule et l'injustice. Le gouvernement devrait demeurer très réservé, voire puritain, en tout ce qui touche l'accès de parents même un peu éloignés des ministres à des contrats ou services accordés sans soumission. Pour les contrats donnés moyennant soumission, au nom de quel principe les parents non-immédiats devraient-ils se voir interdire de concourir?

La famille Simard, à laquelle M. Bourassa est relié par sa femme, a probablement des ramifications dans plus d'une centaine d'entreprises faisant affaires au Québec. Il serait pharisaïque de proclamer qu'aucune de ces sociétés ne doit être admise à transiger avec le gouvernement.

Ce qu'on ne saurait exiger des intérêts Simard, on doit cependant l'exiger du premier ministre, de ses collègues et de leur entourage immédiat. Pour que les dirigeants de l'Etat québécois puissent se consacrer aux affaires gouvernementales en l'absence de tout soupçon de favoritisme ou de nepotisme, il faut qu'ils soient libres de tout intérêt de l'autre côté de la clôture. Que M. Bourassa règle sans délai les problèmes aigus que lui pose à cet égard son entourage immédiat. Il verra ensuite plus clair pour le règlement des problèmes qui ont trait au reste de la parenté.

Claude RYAN



Lettre ouverte à Me Jean Bienvenue

Le tiers monde dans nos murs

par PAUL DEJEAN

C'est avec un très grand intérêt que j'ai pris connaissance de vos multiples interventions dont on fait état, récemment, divers organes d'information, sur la question préoccupante de l'immigration au Québec.

Les judicieuses considérations que vous avez développées, particulièrement au Parlement du Québec, le mois dernier, durant le débat sur le discours du trône, nous montrent, à l'évidence que, dans ce domaine, la situation est loin de commander l'optimisme: diminution très sensible de l'immigration au Québec, qui passe au troisième rang, derrière l'Ontario et la Colombie britannique, pour l'accueil des immigrants au Canada; répartition linguistique des nouveaux arrivants inversement proportionnelle à la composition actuelle du Québec, 15% ayant eu leur dernière résidence dans un pays entièrement ou partiellement de langue française contre 39% ayant eu leur dernière résidence dans un pays entièrement ou partiellement de langue anglaise. Vous soulignez très justement que...

... ceci arrive au moment même où apparaissent les premières conséquences de la dénatalité: aujourd'hui, ce sont des écoles élémentaires qui se ferment, demain ce seront des polyvalentes, des collèges et des universités; après-demain, ce seront des entreprises et des usines et ainsi le mal aura gagné le noyau même de l'économie québécoise.

Il convient d'ajouter à ces faits alarmants la question assez peu souvent débattue de l'émigration du Québec vers d'autres provinces ou d'autres pays, entre 1967 et 1973, pas moins de 250.000 personnes ont ainsi quitté le Québec pour aller refaire leur vie ailleurs.

Pour faire face à cette situation, monsieur le ministre, vous réclamez, pour le Québec, la mise en place d'une politique d'immigration beaucoup plus dynamique et moins dépendante des choix et orientations du gouvernement fédéral. Vous étayez vos revendications sur un témoignage du ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert ANDRAS, qui vous écrivait le 19 septembre 1973:

"Je pense à l'immigration francophone et je vous avoue que l'évolution actuelle de ce mouvement me préoccupe." Vous savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, quelles peuvent être les conséquences de cette évolution si un redressement n'intervient pas à brève échéance. Parmi les 10 principales

sources de l'immigration au Québec, en 1971, on relevait seulement deux pays entières ou partiellement francophones: la France et Haïti. Si l'on peut penser que la diminution du courant d'immigration en provenance de la France est pratiquement irréversible, on ne peut pas en dire autant du courant en provenance de Haïti: seules les mesures restrictives adoptées à partir de novembre 1972 par le ministère fédéral de l'Immigration ont contribué à diminuer, voire à stopper ce courant.

Pour reprendre les propos récents d'un observateur avisé, il serait peu réaliste de prétendre que "le Québec peut rapidement accroître son contingent d'immigrants". Aussi, pensons-nous, avec l'auteur de cette réflexion, qu'il "est actuellement plus important de garder au Québec les citoyens qui y sont déjà" (Ivan GUY, LA PRESSE, 18 février 1974). Or, parmi ces citoyens qui sont déjà au Québec et qui ne demandent pas mieux que d'être admis à s'adapter à leur nouvelle condition, on compte, seulement à Montréal, environ 1500 Haïtiens, arrivés après le 30 novembre 1972, mais avant le 15 août 1973. Dans leur grande majorité, il s'agit de travailleurs honnêtes, paisibles, industrieux. Ils ont eu à subir, à leur arrivée, une enquête spéciale, à l'Immigration. Un droit qui devait être supprimé par la législation restrictive du 15 août 1973, ils ont fait appel de l'ordonnance d'expulsion qui leur avait été signifiée à l'issue de leur enquête. Ils attendent, dans un climat d'incertitude et d'angoisse, alourdi, ces jours-ci, par de nombreux raids d'agents de l'Immigration dans des immeubles ou des usines, que la Commission d'appel décide de leur sort. Sauf dans des cas tout à fait exceptionnels (à peine 1/10), il s'est avéré que la Cour d'appel de l'Immigration ne fait qu'entériner la sentence d'expulsion.

Des démarches ont été vainement tentées pour faire comprendre au ministère fédéral de l'Immigration que, dans le cas des gens arrivés entre le 30 novembre 1972 et le 15 août 1973, et qui attendent légalement ici, leur appel, il n'est pas besoin d'enfreindre ni même de suspendre ou de

réviser la dernière loi: le ministère fédéral dispose déjà de suffisamment de pouvoir pour traiter, favorablement, tous les cas de cette catégorie.

Nul n'ignore que la date du 30 novembre 1972 a été fixée de façon arbitraire. Tout au plus a-t-on fait en sorte que cette date ne porte pas préjudice à la normalisation du statut de certaines catégories de personnes (par exemple, les déportés américains), sans tenir suffisamment compte d'autres catégories.

Quoi qu'il en soit, aucun motif raisonnable ne peut être avancé pour refuser à des centaines de citoyens (des milliers, si l'on tient compte de tous les groupes ethniques), l'admission au Québec à titre de résidents, au lieu de les forcer à mener une existence de gens traqués. Beaucoup d'entre eux, en effet, sont en butte à d'invasibles tracasseries administratives quand il s'agit d'obtenir de la Main-d'Oeuvre ou de l'Immigration, l'indispensable visa d'emploi ou le renouvellement d'un visa déjà octroyé.

Depuis quelques mois surtout, des organismes canadiens et québécois ont décidé d'intensifier leur participation au développement des pays dits du Tiers-monde. Certains vont même, sous prétexte de "développement" jusqu'à justifier leur appui à des régimes dont le caractère répressif, rétrograde et anti-populaire n'est plus à démontrer. C'est le cas, par exemple de l'ACDI, pour Haïti. Or, monsieur le ministre, le Tiers-monde est dans nos murs! L'oppression politique ou économique que subissent ces pays dits du Tiers-monde est la raison majeure qui oblige nombre de leurs travailleurs à s'expatrier. N'est-il pas aberrant, alors, que ce soit contre les travailleurs de pays que l'on accumule obstacles et difficultés à leur admission et à leur épanouissement sur le sol québécois?

En diverses occasions, vous avez montré publiquement, monsieur le ministre, combien vous êtes attentif à ces graves et douloureuses questions. Je formule le voeu que vos prises de position et vos initiatives arrivent à faire débloquer certaines situations de moins en moins tolérables.

bloc-notes

La fin du premier cycle

En déposant son cinquième rapport annuel à titre de protecteur du citoyen, M. Louis Marceau y va d'un rappel: "Ce rapport... marque la fin du mandat que j'ai accepté d'assumer en mai 1969 et, par conséquent, l'avènement d'une première étape dans la vie de cette institution". Bien malin qui pourra dire en quel sens il convient d'interpréter ces propos du premier ombudsman québécois. M. Marceau songe-t-il à quitter son poste? Veut-il, au contraire, par ce rappel, suggérer au législateur une évaluation minutieuse du travail accompli? Nul ne sait.

La lecture du rapport du protecteur du citoyen ne fournit guère d'indices à ce sujet. M. Marceau s'y montre fidèle aux principes qui guident son action depuis cinq ans et l'on ne trouvera à ce niveau aucun fléchissement. Au ton du bilan, on se demande cependant si M. Marceau n'a pas donné à son institution sa vitesse de croisière et s'il n'éprouve pas lui-même, à ce spectacle, un certain ennui.

La méthode de travail de l'ombudsman, en tout cas, est désormais connue. Le rapport livre, comme chaque année, un survol rapide des principaux dossiers: tous les cas ne font pas l'objet d'un résumé, mais l'ombudsman nous livre son évaluation des dossiers les plus typiques. Ministères et organismes se remparent à la barre des témoins et y rendent compte de leur administration. Cette énumération des problèmes et des décisions montre à la fois la diversité des plaintes, la minutie du travail d'enquête, la délicatesse et la pondération des recommandations. On doit toutefois, pour bien comprendre le travail de M. Marceau et de son équipe imaginer les innombrables contacts et démarches qui ont permis dans la plupart des cas d'amener le ministère ou l'organisme à nuancer sa décision et à ré-

tablir le citoyen dans ses droits.

Les chiffres eux-mêmes n'évoquent guère. Le nombre de plaintes se stabilise après des années de forte croissance. Les plaintes, dans une proportion des deux-tiers, continuent à venir des hommes. Le pourcentage de plaintes soumise par la population anglophone (6%) demeure une fois de plus en deçà des proportions démographiques. L'ombudsman, comme chaque année, rejette une moitié des plaintes parce qu'elles débordent carrément son champ de compétence. Des plaintes qu'il retient pour fins d'enquête, le protecteur du citoyen, comme au cours des années antérieures, en considère au moins 35% comme fondées.

De cette stabilisation des statistiques, on peut tirer diverses conclusions. On doit, en premier lieu, faire montre de prudence avant de conclure que l'institution se révèle moins nécessaire qu'on ne le croyait. Ce n'est pas parce que les chiffres de l'hospitalisation ou de la scolarisation atteignent un plateau qu'on peut conclure à une moins grande nécessité des hôpitaux ou des écoles. De la même manière, rien ne permet de croire que l'institution jouit présentement d'une moindre crédibilité. Certes, au cours des périodes où les recours spectaculaires à l'ombudsman se font rares, celui-ci est ramené à une tâche moins propice aux manchettes, mais tout aussi utile.

En revanche, ce qui suscite une certaine inquiétude, c'est, d'une part, que la stabilisation des statistiques survienne si vite et, d'autre part, que l'ombudsman n'éprouve pas le besoin d'obtenir un mandat substantiellement élargi. Ou l'institution dessert désormais de façon adéquate le territoire qu'on lui a confié et on peut lui ouvrir un champ d'action plus large, ou bien son mandat actuel n'est pas

encore pleinement rempli et les statistiques révèlent alors un piétinement inquiétant. En somme, si tout va bien, il est temps d'oser davantage; si des problèmes subsistent à l'intérieur même du présent cadre, qu'on les signale.

De l'extérieur, on a l'impression que l'ombudsman pourrait aujourd'hui, à la suite d'une expérience de cinq ans prudemment menée, s'aventurer plus loin. Certes, on doit poursuivre l'effort pour faire savoir aux gens qu'ils ont la possibilité d'enquête impartiale et sereine. Cependant, ceci ne rejoindra jamais la totalité de la population. Surtout, ceci ne rejoindra pas ceux qui sont particulièrement démunis et qui ne soupçonnent même pas leurs droits. Des lors, pourquoi notre protecteur du citoyen, emboîtant le pas aux trois ombudsmen suédois, ne demanderait-il pas le droit de procéder à des enquêtes de sa propre initiative et d'en révéler le résultat? Pourquoi l'ombudsman n'en arriverait-il pas graduellement à élargir son champ d'observation jusqu'à inclure le parapublic, le municipal et le scolaire en particulier?

Sur ce terrain, le cinquième rapport du protecteur du citoyen nous laisse sur notre faim. M. Marceau suggère, il est vrai, une nouvelle rédaction pour certains articles et il attire l'attention sur l'isolement où se trouve le personnel de son bureau. Ce ne sont pas là cependant le "bond en avant" qu'on aurait attendu d'un protecteur du citoyen à suffisamment bien appliqué sa loi pendant cinq ans pour avoir aujourd'hui le droit de parler haut et fort.

Du fait qu'il s'attaque sur plusieurs fronts à la fois à l'ensemble de la fonction publique, M. Marceau n'a pas le loisir d'ouvrir comme peut le faire M. Keith Spicer un débat spectaculaire et concentré. Toute comparaison entre les deux contextes serait donc passablement oiseuse. Il n'en reste pas moins que l'ombudsman québécois a besoin aujourd'hui d'un second souffle et qu'on ne le sent pas venir dans ce cinquième rapport annuel.

Laurent LAPLANTE

Une innocence expurgée

Même si la transcription de ses entretiens remis mardi par le président Nixon à la Chambre des représentants et à la presse était intégrale, elle n'aurait guère de valeur comme preuve dans le procès qui s'ouvre. Une version expurgée des enregistrements eux-mêmes ne saurait davantage satisfaire ceux qui, pour trancher la question fati-

dique, veulent et doivent s'appuyer sur la vérité, toute la vérité, et non ce qu'il a plu à la Maison blanche d'en faire connaître au Capitole et au peuple américain. La bataille judiciaire va donc continuer.

Mais le vieux politicien Richard Nixon recherchait d'abord dans son allocution télévisée de lundi soir à faire une percée politique. Il visait non les sénateurs, mais les électeurs; il voulait simplement grimper ne serait-ce que de quelques cran dans l'échelle en bas de laquelle les sondages l'ont fait tomber; il voulait enrayer la débâcle des républicains et ainsi les empêcher de sacrifier le président pour sauver le parti aux urnes. A elle seule la manoeuvre, outre qu'elle lui faisait gagner du temps — encore! — était assez spectaculaire pour redorer au moins un coin du blason nixonien. Mais la potion administrée par le président à la nation est pleine d'ingrédients explosifs.

Passons sur les jurons et les jugements du président dont les éditeurs de la Maison Blanche auront expurgé la transcription des enregistrements fatidiques. Pour avoir meilleure réputation que Nixon, rares sont les hommes publics qui, en conversation privée, ne s'abandonnent pas à des familiarités de langage et à des raccourcis d'appréciation. Là n'est pas l'importance première des conversations en cause.

Même privées de caractère authentique, et explicitement expurgées, les transcriptions relatives au Watergate sont de nature à ouvrir de nouvelles pistes, à compliquer encore la machine judiciaire qui n'en a pas fini avec les séquences de l'affaire, et à donner surtout à ce scandale dont on disait que les Américains étaient las, une nouvelle poussée aux rebondissements imprévisibles.

Déjà les spécialistes de "l'affaire" se sont mis à éplucher le dossier publié par le président. Ils auront tôt fait d'en comparer les affirmations avec les autres déclarations publiques de Richard Nixon et des autres protagonistes du scandale. Si, pour le moment, le président a donné un coup qui peut porter en sa faveur, il n'est pas dit que ne surviendra pas bientôt un contre-coup, moins "bénéfique" à la crédibilité qui reste à la Maison-Blanche.

La digue qui retenait les secrets de la Maison-Blanche a été percée. Le Richard Nixon qui le fait maintenant reste celui-là même qui a choisi tout cet entourage, et dont nul ne peut croire qu'il a aujourd'hui plus de jugement ou de capacité politique qu'il n'en avait alors.

Jean-Claude LECLERC

la parole du jour

"L'heure vient — et nous y sommes — où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité" — Jean 4,23.

"Malheur à ceux qui changent en poison le droit des gens et jettent à terre la justice" — Amos 5,7.

"Malheur à ceux qui haïssent le défenseur du droit devant les tribunaux et qui détestent celui qui parle avec sincérité" — Amos 5,10.

"Il n'y a qu'un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous" — Ephésiens 4,6.

"Ils ne feront qu'un dans ma main" dit le Seigneur — Ezéchiel 37,19.

"J'ai ouvert devant toi une porte que nul ne peut fermer" — Apocalypse 3,8.

"Qui aime l'argent n'a jamais assez d'argent" — Qohélet 3,9.

"Qui va franchement va sûrement; qui use de détours sera vite démasqué" — Proverbes 10,9.

"La haine suscite des querelles, tandis que l'amour couvre toutes les offenses" — Proverbes 10,12.

"De mort, il n'y en aura plus; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus, car l'ancien monde s'en est allé" — Apocalypse 21,4.

LE DEVOIR

Fondateur Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Éditions du samedi: \$10 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

“Une société nouvelle où Noirs et Blancs puissent vivre ensemble”
Le vrai sens de la lutte en Angola portugaise

par AGOSTINHO NETO
président du MPLA

L'Angola est un pays vaste, mais aujourd'hui sa densité démographique est très faible. Depuis 1482, il est colonisé par les Portugais. C'est l'idée qu'on s'en fait généralement. Cependant, en ce qui concerne la colonisation, le Portugal n'a pas réussi à dominer l'ensemble de notre territoire depuis les premiers contacts. Il lui a fallu des siècles pour réussir à imposer sa domination politique et économique à tout notre peuple.

Les Puissances et leur gérant

Il n'est pas vrai non plus que l'Angola soit dominé seulement par le Portugal. Sur ce point, le monde est suffisamment informé pour savoir qu'en Angola, les intérêts politiques et économiques de plusieurs puissances mondiales sont en jeu. La gérance portugaise n'a pas empêché la présence de ses associés, présence qui s'est développée d'y il y a des siècles jusqu'à maintenant. La Grande-Bretagne, par exemple, pays qui possède en Angola le plus grand volume de capitaux investis, ou les Etats-Unis, avec leurs intérêts croissants dans l'économie et leur vif désir de contrôler la position stratégique de notre pays, de même que d'autres pays d'Europe, d'Amérique ou d'Asie, concourent à la domination de notre peuple et à l'exploitation des biens qui nous appartiennent.

Penser aujourd'hui que l'Angola, le Mozambique, la Guinée-Bissau et d'autres colonies sont dominées par le Portugal, petit et arriéré, c'est aussi erroné que de penser que la société française se trouve encore à l'époque féodale (la référence à la France est faite seulement à titre d'exemple).

Ce n'est pas le Portugal, pays petit et arriéré qui est le principal facteur de colonisation. Sans les capitaux d'autres pays, sans les investissements croissants, sans la coopération technique, sans les complicités à plusieurs niveaux, une transformation radicale aurait déjà eu lieu il y a bien des années.

Si donc nous pouvons dire que le Portugal est le gérant d'une série de combines politico-économiques, il est clair qu'il n'est pas notre ennemi principal, mais seulement notre ennemi direct. Par ailleurs, il est le maillon le plus faible de toute la chaîne instituée pour la domination des peuples.

Si nous regardons le Portugal lui-même, son image intérieure, nous trouvons une société qui se débat encore pour dépasser une forme opprobre de gouvernement oligarchique, incapable d'abandonner l'usage de la violence contre son peuple au profit d'un certain nombre de familles, avec une classe paysanne se débattant dans la misère la plus triste de l'Europe et où chaque citoyen se sent prisonnier dans son propre pays. Les Portugais eux-mêmes ont raison lorsqu'ils disent que leur pays constitue aujourd'hui une des plus grandes hontes de l'Europe et du monde.

Dès lors, nous pouvons nous poser de nouveau la question: “Qui est l'ennemi? Quel est sa nature?”

La couleur de la peau?

Souvent, on confond l'ennemi de l'Afrique avec le Blanc. Pour beaucoup encore la couleur de la peau est un élément qui détermine l'ennemi. Il y a des raisons tant historiques que sociales, des faits vécus qui ont consolidé cette idée dans notre continent.

Il est tout à fait compréhensible qu'un travailleur des mines d'Afrique du Sud, sujet à la ségrégation raciale et à la violence, exploité jusqu'à sa dernière goutte de sueur, considère le Blanc, au profit duquel il travaille, comme son ennemi principal. C'est pour lui qu'il bâtit des villes, des rues bien pavées, qu'il maintient des conditions d'hygiène et de salubrité qu'il ne possède pas lui-même.

C'est de l'expérience de la vie que la conscience se nourrit avant tout.

L'expérience de l'Afrique du Sud peut conduire à cette conclusion immédiate, jusqu'à un certain point logique et émotionnellement valable.

D'autant plus que, pour revenir au cas de l'Angola, la société créée par les colonialistes a engendré plusieurs mécanismes de défense raciale, qui ont été mis au service du colonialisme. Le paysan pauvre, misérable, accablé et exploité dans son pays, devient l'objet d'attentions spéciales dès qu'il se fixe dans une de “ses” colonies. Non seulement, il est imprégné de mythes patriotiques, mais encore commence-t-il à jouir de privilèges économiques et sociaux dont il n'aurait jamais pu disposer avant. Ainsi, il entre dans le système. Il commence à apprécier le co-

lonialisme et devient le chien de garde des intérêts de l'oligarchie fasciste.

Cependant, il n'empêche qu'au plus profond de leur être, aussi bien le chien de garde que l'exploiteur se sentent malgré tout les esclaves de l'ensemble des systèmes.

Et c'est ainsi que nous pouvons dire aujourd'hui que le phénomène de l'oppression coloniale ou néocoloniale dans notre continent ne peut plus se situer sur le plan de la couleur de la peau.

Un même oppresseur

Le système qui accable et exploite les paysans au Portugal est le même que celui qui accable et exploite le citoyen angolais. Bien sûr, les motivations sont différentes, les techniques elles aussi, mais le but reste le même: exploiter. Entre l'homme portugais et l'homme angolais, mozambicain ou guinéen, il est possible d'établir des relations justes, des relations qui excluent l'exploitation de l'homme par l'homme. A partir du moment où le type de relations maîtres-esclaves n'existera plus, le facteur racial ne jouera plus qu'un rôle secondaire et encore, plus pour longtemps.

La compréhension idéologique de ce problème facilite aussi sa solution dès que les buts de la lutte de libération sont clairement définis.

Certaines conditions spéciales permettent déjà de dépasser le problème racial. C'est ce qui se passe dans la guerre. Il y a des Portugais conscients qui désertent, pour entrer d'une façon ou d'une autre dans les rangs nationalistes.

Notre expérience de la clandestinité nous a montré que cette collaboration raciale dans la lutte contre le système est possible.

Et au fond, qu'est-ce que nous voulons?

Je ne pense pas que la lutte de libération nationale ait pour but d'inverser les systèmes d'oppression afin que le Seigneur d'aujourd'hui soit l'esclave de demain. Penser ainsi reviendrait à vouloir aller dans un sens contraire à celui de l'histoire. Les attitudes de revanche sociale ne sont pas celles qui pourront nous apporter ce à quoi nous aspirons: la liberté de l'homme.

Je tiens à le souligner une fois de plus: les luttes de libération n'ont pas seulement

pour but de modifier fondamentalement les relations entre les hommes, spécialement les relations de production à l'intérieur du pays, mais elles constituent un facteur important pour la transformation positive de tout notre continent et du monde entier.

La lutte de libération nationale est aussi un moyen de briser tout un système d'oppression injuste existant dans le monde.

Voyons le côté pragmatique de la question.

Nous ne trouvons pas, en Afrique, un seul pays qui ne maintienne pas des relations préférentielles avec son ancienne métropole, ne fut-ce que par l'absorption des valeurs culturelles, inévitable dans un régime de type colonial. Ce qui plus est, les formes d'exploitation n'ont pas disparu. Par conséquent, les formes de discrimination raciale plus ou moins accentuées, n'ont pas non plus disparu. Dans ces cas, la libération n'est pas encore complète.

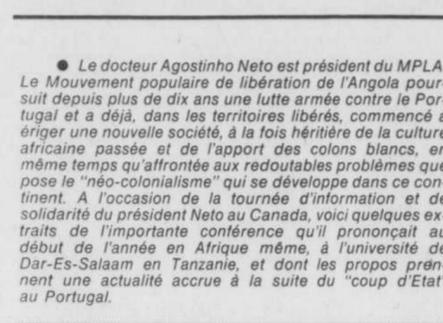
Dans une indépendance où il y aurait plus qu'une apparence d'indépendance politique, c'est-à-dire où il y aurait également une indépendance économique et culturelle, où le respect véritable des valeurs nationales existerait de façon à permettre l'abolition de l'exploitation, alors là, je le crois, l'homme trouverait la vraie liberté.

L'ennemi

Si nous voulons répondre à notre question, nous dirons que l'ennemi, c'est le colonialisme, le système colonial, et c'est aussi l'impérialisme qui soutient le premier et qui est même devenu l'ennemi principal.

Ces ennemis utilisent à leur avantage toutes les contradictions qu'ils peuvent trouver dans la société dominée. Sur les facteurs raciaux, tribaux, de classe et autres, ils construisent leurs bases d'exploitation et quand ces facteurs ne sont plus soutenablement tels quels, ils en modifient les apparences.

Ainsi en Afrique, la domination politique classique ne peut plus prévaloir mais personne ne s'est libéré de la domination économique. Celle-ci est présente et voilà pourquoi me plaît beaucoup la formule adoptée par quelques partis politiques au pouvoir en Afrique, qui disent qu'eux aussi sont des mouvements de



Le docteur Agostinho Neto est président du MPLA.

Le Mouvement populaire de libération de l'Angola poursuit depuis plus de dix ans une lutte armée contre le Portugal et a déjà, dans les territoires libérés, commencé à ériger une nouvelle société, à la fois héritière de la culture africaine passée et de l'apport des colons blancs, en même temps qu'affrontée aux redoutables problèmes que pose le “néo-colonialisme” qui se développe dans ce continent.

A l'occasion de la tournée d'information et de solidarité du président Neto au Canada, voici quelques extraits de l'importante conférence qu'il prononçait au début de l'année en Afrique même, à l'université de Dar-Es-Salaam en Tanzanie, et dont les propos prennent une actualité accrue à la suite du “coup d'Etat” au Portugal.

libération nationale. Ainsi s'exprime la signification complète du phénomène de la libération.

Ce concept élargi de libération nationale a des conséquences très importantes pour la nécessaire coopération entre les opprimés de la terre.

Je continuerai donc en disant que la libération nationale doit être une étape vers la réalisation d'une forme élargie de libération: la libération de l'homme. Si on s'éloigne de cette idée, le dynamisme disparaît, les contradictions essentielles à l'intérieur de chaque pays n'aboutissent pas.

L'expérience angolaise nous a déjà montré que le caractère antiraciste sans plus ne saurait permettre le plein développement de la lutte pour la liberté. Notre société, depuis des siècles, contient en elle-même les éléments blancs, arrivés comme occupants, comme conquérants, mais qui ont eu le temps de s'enraciner, de se multiplier et d'exister de générations en générations sur notre territoire. Cette population blanche prédomine dans les centres urbains; elle est à l'origine du phénomène du métissage, qui fait que les composantes raciales de notre société sont liées entre elles.

Si la lutte de libération oublie la réalité du pays et s'en tient à des formulations qui plaisent à des nationalistes sincères mais peu préoccupés de l'allure du développement socio-historique de notre peuple, elle s'étiolle et ne peut pas atteindre ses desseins politiques et humains. Tous ceux qui dans un pays, désirent participer d'une façon quelconque à la lutte de libération, doivent pouvoir le faire.

Qu'est-ce que nous voulons? Une vie indépendante comme Nation, une existence où les relations économiques entre les pays et à l'intérieur de chaque pays soient justes, une renaissance des valeurs culturelles encore valables pour notre époque.

Le concept littéraire de la négritude, né des courants philosophico-littéraires qui ont eu leur temps, tels l'existentialisme et le surréalisme, a posé heureusement le problème de la “conscientisation” culturelle de l'homme noir dans le monde, indépendamment de la localisation géographique où il s'est dispersé.

A un certain moment, cependant, tout comme l'idée du panafricanisme, le concept de la négritude a commencé à fausser le problème noir. Il est juste, il était juste de souligner les valeurs culturelles essentielles que les peuples noirs ont transportées dans tous les continents, principalement dans le continent américain. Notre culture doit être défendue, développée, mais cela ne signifie pas qu'elle doit être maintenue en stagnation.

Une lutte pour la culture

Au fond, et comme plusieurs penseurs l'ont affirmé, la lutte de libération nationale est une lutte pour la culture. Je crois cependant que les liens culturels ne sont pas du tout de nature à éviter la compartimentation politique.

Voilà un point qui a toujours été équivoque dans beaucoup de manifestations dites de libération nationale.

Et je ne peux pas ne pas exprimer ici mon entière identité politique avec la lutte des populations noires d'Amérique. Surtout quand on pense à l'endroit où elles se trouvent. Je ne peux qu'admirer la vitalité des descendants d'Africains, aujourd'hui encore opprimés et discriminés dans la société américaine, spécialement aux Etats-Unis. Je dis spécialement aux Etats-Unis, parce que je ne crois pas beaucoup à la liberté complète des noirs et à l'égalité nationale au Brésil, dont on parle beaucoup et dont on prétend nous convaincre.

L'ascension sociale du Noir américain est remarquable, au

point qu'il se distingue aujourd'hui en Afrique non seulement par son comportement mais aussi par son niveau intellectuel et technique.

Les caractéristiques corporelles du Noir américain permettent rarement des doutes sur son origine. Le phénomène de croisement a produit un nouveau type d'homme qu'en Angola on appellerait ordinairement Blanc ou métis mais qui, aux Etats-Unis est noir.

Il n'existe donc pas d'identification somatique et il y a des différences culturelles remarquables, comme il va de soi.

Ainsi donc, il ne faut pas confondre origines avec comparaisons politiques. L'Amérique est l'Amérique, l'Afrique est l'Afrique.

Aujourd'hui nous sommes tous liés, solidaires dans une lutte de libération contre des oppresseurs de même couleur, mais demain il y aura certainement des personnalités sociales différentes à préserver. Et le processus évolutif de l'humanité vers l'extinction des différences ne peut pas manquer de provoquer aux Etats-Unis une dilution encore plus grande des différentes ethnies aujourd'hui antagonistes. L'Amérique a sa propre vie, de même que l'Angola et le Mozambique ont la leur. Quoique nous devions nous identifier comme Noirs, dans la défense de nos valeurs, je ne puis cacher mes soucis, quelquefois mal justifiés, quand je vois comment des frères amis, de l'autre côté de l'Atlantique, ont une préoccupation messianique de trouver un Moïse pour le retour en Afrique.

Certes, pour beaucoup de gens, cette théorie est dépassée. Mais je vais encore retourner à la question de savoir qui est notre ennemi.

Je rappelle que je comprends les réactions primaires contre un système d'oppression: elles dérivent de la façon de vivre, de la façon de sentir cette oppression. J'ai cité les cas de l'Afrique du Sud. Je ne veux pas ignorer en ce moment la pression exercée sur les Mouvements de libération



Le docteur Agostinho Neto est président du MPLA.

pour conserver une prétendue pureté noire. On cite souvent le cas de l'Amérique où pour les Noirs la lutte raciale est la plus évidente. Que ces phrases ne soient pas prises pour des critiques envers nos vaillants frères afro-américains: ils savent mieux que personne comment orienter leur lutte, comment envisager la transformation de la société américaine de façon que l'homme y soit libre.

Mais qu'on me permette de rejeter toute idée de transformation de la lutte de libération nationale en Angola en lutte raciale. Je dirai qu'en Angola, la lutte a également un aspect racial, puisque la discrimination du Noir est réelle. Mais la lutte y est fondamentalement dirigée contre le système colonial et contre son allié principal, l'impérialisme.

Je rejette aussi l'idée de libération noire en ce moment où l'unité de l'Afrique est un des principes de l'O.U.A., universellement acceptée et sachant qu'en Afrique il existe aussi les peuples arabes, il existe des régions qui ne sont pas noires. Le problème ne peut pas être purement racial. Aussi longtemps qu'il y aura l'impérialisme, la possibilité de continuer le colonialisme subsistera. Les voilà, nos ennemis!

Ce que nous désirons établir, c'est une société nouvelle où Noirs et Blancs puissent vivre ensemble. Naturellement, et pour ne pas être mal interprété, je dois ajouter que le processus démocratique doit s'exercer de façon que la masse populaire la plus exploitée (la noire) ait le contrôle du pouvoir politique, parce que c'est elle qui peut aller le plus loin dans l'établissement de droits appropriés pour tous.

La lutte du peuple pour le pouvoir politique, pour l'indépendance économique, pour le rétablissement de la vie culturelle, pour la désaliénation, pour les relations avec tous les peuples sur une base d'égalité et de fraternité, tels sont les objectifs de notre lutte...

Genette Labelle et Madeleine Tremblay,
Tél: 270-1182
6970, rue St-Denis près du Métro J.-Talon

lettres au DEVOIR

La théologie à l'université

M. le doyen
faculté de théologie
université de Montréal

Je lis avec tristesse les articles parus dans LE DEVOIR (29 mars et 2 avril) m'informant qu'au nom de la “liberté académique”, vos professeurs proposent l'abrogation du statut canonique de votre faculté en vue de la rendre “semblable” aux autres facultés de l'université.

L'université se divise en deux. Il y a des facultés objectives qui donnent une formation professionnelle; et il y a les autres qui sont supposément autonomes et qui poursuivent le savoir pour lui-même — une vanité mondaine. Les

premières sont sujettes en dernier ressort à une discipline venant de l'extérieur de l'université; les secondes sont sujettes en dernier ressort à une discipline venant de ceux qui tiennent les cordons de la bourse universitaire. Que le Conseil des Universités recommande l'abolition des structures parallèles — universitaires et professionnelles — ne me surprend guère.

Sans doute, vous reconnaîtrez que la théologie doit être la plus objective des facultés importantes et la plus importante des facultés objectives. Et en conséquence, elle doit être la plus professionnelle. Ou donc se trouve votre

avantage de vous rallier aux facultés autonomes. Ces mêmes facultés qui n'ont pas compris la distinction entre la liberté et l'anarchie; et qui par leur application précipitée de théories non prouvées ont presque détruit l'université en rendant “la liberté académique” synonyme de “l'irresponsabilité académique”.

On oublie que la grande réussite des bourgeois de la Réforme fut de faire de la théologie “juste une autre faculté sur le campus” pour mieux l'abandonner en faveur des préoccupations plus immédiates; comme par exemple la poursuite des bénéfices immoraux et la construction de leur homme unidimensionnel. Vos professeurs

croient-ils sérieusement que l'Etat moderne et irresponsable sera un meilleur protecteur de votre liberté académique et du caractère confessionnel catholique du projet théologique que poursuit votre faculté, que l'archevêque de Montréal? Pourraient-ils suggérer une autre autorité plus compétente que le magistrat pour juger l'orthodoxie de leur confessionnalité? Après tout la théologie est une affaire trop importante pour être laissée aux théologiens. Je me soumettrai volontiers au magistrat, de crainte d'être soumis à quelque (s) chose (s) de pire — comme l'anarchie tyrannique des littéraires romantiques par exemple.

Après sept cents ans de laisser aller sous l'encadrement de l'université classiciste, rationaliste et analytique, nos écoles de haut savoir catholique doivent être radicalement redéfinies — à l'égard de leur mission, de leur personnel, de leur fonctionnement, de leur discipline, de leur mode de travail, de leur politique de publication, de leur financement, de leur statut dans la communauté catholique, de leur équipement, du maintien de leur esprit de corps, et à l'égard des mécanismes requis pour assurer leur responsabilité et leur loyauté envers le magistrat.

Une fois réglés ces problèmes, espérons que votre faculté forgera et fournira les armes requises pour une Eglise militante qui ne s'est pas démolie depuis Vatican II mais qui s'adapte pour faire face à la guerre moderne — la guérilla populaire. Spécifiquement, les problèmes suivants demandent une réponse.

- a) A quand la grande intégration des sciences avec la foi?
- b) Comment appliquer les visions béatitudes et franciscaines au monde moderne?
- c) Comment récupérer l'expérience perdue qui soutient la grande sagesse catholique et restaurer l'orthodoxie comme le proposait François Bacon?
- d) A quand, la grande synthèse socio-historico-politico-économique; si nécessaire pour répondre au marxisme?
- e) Qu'est-ce que l'influence de la culture sur la faculté de con-

version d'une société?

f) Quelles perceptions du monde faut-il faire pour achever sa propre intégration spirituelle (ou deuxième conversion)?

g) Comment construire la Cité de Dieu?

h) A quand un manuel pour répondre à toutes les objections, calomnies ou conceptions erronées lancées contre l'Eglise?

i) Comme catholique, qu'est-ce qu'on est obligé de croire, expliquer et implicitement? Quelles sont les bases de ces croyances — bible, tradition, pères de l'Eglise, déclaration infaillible, etc?

j) A part la résignation et le terrorisme immoral, est-ce qu'il y a un moyen moral pour rejeter la tyrannie ou l'envahisseur?

k) Une vraie politique de développement des pays du tiers monde exigera un effort analogue à celui de la Deuxième Guerre mondiale. Quelles doivent être les stratégies, les tactiques et l'élogistique d'une telle “guerre”: pour éviter que l'Etat ne devienne tout puissant et que le niveau de la taxation et de l'inflation ne tienne pas tout esprit d'initiative personnelle occidentale.

On pourrait allonger la liste indéfiniment, mais il faut terminer quelque part.

Dr. J.M. MOFFATT,
Chercheur au département de la Recherche et du Développement,
Compagnie Price,
Arvida, le 4 avril 1974.

HMH Éditions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal H2Y 1J9/Tél.: 849-6381

Jacques Grand'Maison
Symboliques
d'hier et d'aujourd'hui

Tout est sans dessus dessous dans l'univers spirituel contemporain. Chez nous, une sécularisation aussi rapide qu'aveugle a provoqué cette discordance entre les nouvelles symboliques et nos vieilles images intérieures. On a démythologisé la religion et mythologisé le projet profane, culturel ou politique. Qu'en est-il alors du fond religieux sur lequel s'est édifié notre société québécoise? Quel sera l'apport des chrétiens d'ici dans la société nouvelle?

Dans cet essai, Jacques Grand'Maison tente une confrontation de l'optique sociologique et de l'optique théologique.

Mais jamais il ne perd de vue sa préoccupation majeure: les praxis quotidiennes et leur rôle-clé dans la construction d'un nouveau type d'homme et de croyant de chez nous.

Collection “Science de l'homme et humanisme” - \$7.75

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Les entrées
Potage du jour
Les plats du jour
Suprême de Chapon
Sole meunière
ou
Steak à la Moutarde
Pommes Parisienne
Les Desserts
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, à btle par personne.
\$16.50 plus taxe esteriore

Du lundi au samedi
de 6.00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA

FACE AU MÉTRO • 381-1777

NOUS AIMERIONS prouver à la femme
québécoise et aux jeunes filles de chez-nous
comment elles PEUVENT être mieux habillées,
être plus élégantes et plus attrayantes dans un
vêtement de haute mode à prix très modique.
Pourquoi **GASPILLER** votre argent quand
VOUS POUVEZ avoir mieux et **PAYER**
moins cher? Alors, vous venez nous voir! Nous
vous attendons! À bientôt!

Genette Labelle et Madeleine Tremblay,
Tél: 270-1182
6970, rue St-Denis près du Métro J.-Talon

ON NE S'EST PAS ARRÊTÉ AU GRAIN
nous l'avons décaféiné
mais il est resté...
GRAIN
“noir et brun”

GERARD VAN HOUTTE INC.

1042 OUEST, RUE LAURIER, MONTRÉAL
TÉL.: 274-5601

L'OMBUDSMAN

Un recours indispensable mais insuffisant (Me Marceau)

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — "L'institution de l'ombudsman telle qu'elle a été adoptée au Québec offre aux citoyens un recours indispensable même s'il est jugé à bon droit comme insuffisant."

Tel est le jugement porté par Me Louis Marceau, dans le rapport spécial remis à l'Assemblée nationale, au terme de son premier mandat de cinq ans comme Protecteur du citoyen du Québec.

Comme par le passé, ce rapport contient un relevé et une analyse des plaintes examinées durant le dernier exercice, à savoir l'année 1973.

Me Marceau en a cependant profité pour y ajouter un document de 78 pages sur l'efficacité et les perspectives d'avenir de cette institution créée en 1968. Premier titulaire du poste, Me Marceau recevait un mandat de cinq ans en mai 1969.

Avant de fournir son avis personnel sur l'avenir de l'ombudsman, Me Marceau rappelle certaines données sur le fonctionnement et l'efficacité de l'institution, relevant directement de l'As-

semblée nationale et dont le choix du titulaire requiert l'assentiment des deux tiers des députés.

Dépourvu de pouvoir coercitif, ni juge, ni arbitre, l'ombudsman doit, selon Me Marceau, servir d'intermédiaire entre l'Administration et les citoyens.

"Assurer aux individus une protection d'appoint, subsidiaire et additionnelle, face à la possibilité d'actes injustement préjudiciables de la part d'une Administration dont les pouvoirs sont appelés à devenir de plus en plus étendus et discrétionnaires, voilà la principale raison d'être du protecteur du citoyen", affirme l'éminent juriste québécois.

Durant ce premier mandat, Me Marceau a reçu environ 20.000 plaintes: 1.149 pour les huit mois d'opération de 1969, 3.342 en 1970, 5.203 en 1971, 5.758 en 1972 et 5.320 en 1973.

Il s'agit d'un nombre extraordinairement élevé de plaintes si on compare avec les ombudsmen des autres pays. La moyenne québécoise s'établit à 90 plaintes par 100.000 habitants alors qu'elle

est de 1 en Angleterre, de 25 au Danemark et d'environ 45 dans les autres juridictions.

Répartis à peu près selon le pourcentage de population dans les diverses régions de la province, comptant deux fois plus d'hommes que de femmes, les plaignants sont presque tous francophones. On ne retrouve en fait que 6% des plaintes en provenance d'anglophones, qui représentent pourtant 20% de la population du Québec.

Les ministères les plus touchés sont les Affaires sociales, les Transports, le Revenu, la Justice et l'Éducation.

Des plaintes reçues, de 50 à 55%, selon les années, ont dû être rejetées parce qu'elles n'entraient pas dans la compétence octroyée à l'ombudsman par sa loi constitutive.

Cette proportion est cependant inférieure à celle observée dans les rapports des ombudsmen d'autres provinces ou d'autres pays.

Parmi les plaintes recevables, environ 30% ont été finalement jugées fon-

dées, à savoir 25,3% en 1969, 33,7% en 1970, 31,7% en 1971, 35,2% en 1972 et 33% en 1973.

"C'est là, précise M. Marceau, une moyenne qui rejoint certaines qu'on retrouve ailleurs: environ 36% en Angleterre, 31% en Suède, 36% en Nouvelle-Ecosse, mais qui ne se compare certes pas à toutes: 21% en Nouvelle-Zélande, 18% au Danemark, 16% en Alberta, 43% au Manitoba et 46% au Nouveau-Brunswick."

Dans le cas des plaintes fondées, les recommandations de l'ombudsman ont-elles reçu une oreille attentive de la part des autorités?

"La première observation que suggèrent les statistiques sur ce point est qu'une infime minorité des recommandations restent vaines. J'ai dit déjà que plusieurs font l'objet de discussions répétées ou de multiples rappels et je l'ai déploré — mais en définitive elles sont suivies", répond Me Marceau.

Il signale cependant une exception; l'année 1971, alors que 70 des 866 re-

commandations formelles ou "informelles" furent refusées.

"Pour ma part, conclut-il, j'ai effectivement essayé quelques échecs au cours de ces cinq années d'activité et certains d'entre eux m'ont paru particulièrement regrettables. Le seul recours raisonnable qui me restait, et c'était un recours ultime; en discuter dans mes rapports à l'Assemblée. C'est ce que j'ai fait."

Il est intéressant de rappeler ici une étude d'un des premiers collaborateurs de Me Marceau, Me Jocelyn Lavoie, prédisant une fin certaine de l'institution d'ombudsman à moins que les députés n'y prêtent une plus grande attention.

Ce rapport spécial offrira également une autre chance à l'opposition de réclamer une rencontre avec l'ombudsman, que le gouvernement lui a refusée jusqu'ici.

D'autant plus que Me Marceau estime que la fin de cette première étape de cinq ans exige une remise en question de l'ins-

titution et certaines décisions sur son avenir.

Selon son avis personnel, l'institution est et demeurera indispensable quelque soit l'étendue des autres recours prévus pour les citoyens lésés dans leurs droits.

Indispensable, ce recours demeure cependant insuffisant. Me Marceau recommande en conséquence une révision de la loi constitutive de l'institution d'ombudsman.

Cette éventuelle révision devrait porter, selon lui, sur la clarification de la "compétence" dévolue à l'ombudsman, sur le retrait de certaines restrictions (comme celle touchant les relations de travail des fonctionnaires, celle excluant les plaintes sur un incident vieux de plus d'un an et celle excluant les plaintes pour lesquelles il existe d'autres recours en loi), sur le cadre trop formel de ses relations avec les autorités et sur l'isolement dans lequel se trouve placé ses collaborateurs de par leur exclusion de la fonction publique.

suites de la première page

UNE HAUSSE DE \$500

tant 110.000 employés, bénéficieront de cette mesure.

M. Edwards a dit que l'augmentation de \$500 adoucira les effets de l'inflation chez ces fonctionnaires.

Il a ajouté que cette majoration générale ne change pas la date d'expiration des conventions collectives en vigueur.

LES ÉCOLES PRIVÉES

et aux relations de travail déficientes dans le secteur de l'éducation.

Il espère que la stabilisation et le calme redoreront le blason du secteur public et empêcheront une trop importante saignée vers le secteur privé.

"Le ministre se contente pour le moment de constater, de prendre conscience du phénomène car il est encore trop tôt pour arrêter une politique établie", ajoutait M. Cloutier.

Le ministre a également annoncé qu'une commission de l'Association des institutions secondaires d'enseignement (association regroupant plus de 90% des écoles secondaires privées) mène actuellement une enquête sur le profil socio-économique des parents envoyant leurs enfants aux écoles privées.

Cette enquête fait suite aux accusations portées contre ces "écoles des riches", après qu'une étude ait révélé que 60% des étudiants du séminaire de Québec provenaient de famille de "professionnels".

Même s'ils ne présentent aucun renseignement inédit, les tableaux statistiques déposés par M. Cloutier contiennent plusieurs données qu'il est utile de rappeler.

Le Québec comptait en 1973-74 une clientèle scolaire de 1.716.724 élèves de la maternelle à l'université, une baisse de 1,53% par rapport à 1972-73. Ces effectifs sont passés à 1.659.977 en 1974-75, une baisse de 3,31% par rapport à l'année précédente.

Cette baisse se faisait sentir à l'élémentaire depuis déjà quelques années. Elle a maintenant rejoint le niveau secondaire et atteindra vraisemblablement le collégial, dont la croissance approche le point zéro, d'ici la fin de la présente décennie.

À l'élémentaire, en 1973-74, le secteur public connaissait une baisse de

4,82% (de 713.336 à 678.929) tandis que le secteur privé augmentait sa clientèle de 4% (de 4.035 à 4.198). En 1974-75, on assiste à une baisse de 5,09 dans le secteur public et à une hausse de 4,03 dans le secteur privé. Les prévisions du ministère indiquent que cette tendance continuera en 1975-76 et en 1976-77.

Au secondaire, en 1973-74, le secteur public voyait ses effectifs diminuer de 1,23% tandis que le secteur privé connaissait une hausse de 13,72% (pourcentage quelque peu gonflé par le changement de statut de certaines institutions privées associées). En 1974-75, le secteur public connaît une autre baisse de 4,99% (de 641.477 à 609.449 élèves) tandis que le secteur privé augmentait de 6,32% (de 44.300 à 47.100 élèves).

Les prévisions annoncent une perte de 7,60% en 1975-76 dans le secteur public et un gain de 4,03% dans le secteur privé.

Au collégial, le secteur privé rejoint tout près de 10% de la clientèle totale du Québec. En 1973-74, on retrouvait en effet 10.319 élèves au secteur privé, par rapport aux 97.000 du secteur public. En 1974-75, la proportion s'est maintenue, à savoir 10.732 au secteur privé et 106.500 au secteur public. Les prévisions pour les deux prochaines années annoncent peu de changement dans ce partage.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

permettre à tous les avocats l'accès aux prévenus qui comparaisent en cour criminelle et qui sont automatiquement pris en mains par les avocats de l'assistance judiciaire lorsqu'ils n'ont pas d'avocat. Me Robert a exprimé le vœu que les accusés soient informés qu'ils ont le libre choix de leur avocat même s'ils n'ont pas les moyens de payer.

Enfin, Me John Fetherstonhaugh, s'est élevé contre le fait que les archives et enseignes au palais de justice sont unilingues françaises. Il a fait valoir que les anglophones étaient ainsi injustement privés des renseignements usuels bien qu'ils aient autant le droit d'accéder au palais de justice.

Les avocats Thomas Montgomery, Michael Berger et James Wright ont été nommés respectivement conseiller, trésorier et secrétaire du Barreau de Montréal.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

sur pied des services d'urgence partout où ils ont débryé. Un porte-parole syndical a laissé entendre que la demande de réouverture des conventions collectives des 155.000 employés des secteurs public et parapublic, formulée mardi par les présidents des trois centrales, aurait servi de catalyseur dans le cas des hôpitaux.

Des débryages ont aussi affectés certains services publics de la région métropolitaine, notamment à la CTCUM, au Gaz Métropolitain (ralentissement de travail), à Radio-Canada (2.000 employés).

Les employés municipaux de Laval, de Brossard et de Chambly ont aussi suivi le mouvement de protestation. Les enseignants de la Commission scolaire Le Royer ont tenu pour leur part une séance d'information et les cours ont été perturbés dans six polyvalentes de la CECM. Plusieurs cegeps ont par ailleurs fermé leurs portes à cause des actions entreprises par les professeurs et les étudiants.

Dans le secteur privé, ont débryé: 1.200 métallos de six usines, 500 travailleurs du commerce, une entreprise de bois ouvré et 700 travailleurs de trois entreprises de carton.

À Joliette, en plus des 9.000 travailleurs de 45 usines, dont 1.500 professeurs, quelque 6.000 étudiants ont séché leurs cours. Tous les commerces locaux ont fermé leurs portes. En Mauricie, 15 écoles ont été paralysées par l'action de 12.000 étudiants et de 600 enseignants. À Saint-Jean, les 1.500 travailleurs de 12 syndicats ont débryé en plus de quelques milliers d'étudiants.

À Saguenay-Lac Saint-Jean, des écoles ont fermé leurs portes et des arrêts de travail ont été observés par 1.600 travailleurs. Dans la région de Québec, où les syndicats devaient manifester dans les rues et se rendre ensuite au Petit Collisé, ils ont été environ 2.000 à débryer, notamment dans les hôpitaux et dans les commissions scolaires.

Enfin, d'autres débryages ont été observés dans la région de Victoriaville (500 personnes), de Drummondville (500), de Saint-Hyacinthe (2.400 travailleurs du textile), de l'Outaouais (200), des Laurentides (1.300) et du Nord-Ouest (une centaine de professeurs).

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions" (donc subventionnées à 60%) et 593 institutions détenant un permis mais aucune subvention du ministère.

Un dernier renseignement sur les institutions du secteur privé. En 1974, on retrouve 193 institutions "déclarées d'intérêt public (donc subventionnées à 80%)", 39 "reconnues pour fins de subventions"

Washington

Le début d'une pénible remontée de Nixon?

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Le premier acte du drame Watergate s'est terminé lundi à midi 55 lorsqu'un jury accusa John N. Mitchell et Maurice H. Stans des multiples accusations formulées contre eux par le département de la Justice. Pour M. Stans, ex-secrétaire au Commerce, et M. Mitchell, ex-procureur général, cette victoire présente le point culminant d'une lutte qui dura plus d'un an et qui vit les deux accusés abandonnés par la Maison-Blanche, celle-ci cherchant à dissocier aussi totalement que possible du procès tout ce qui aurait pu atteindre la présidence.

Maintenant libres et exonérés, Stans et Mitchell ont annoncé hier qu'ils tenteraient de mener une vie un peu moins mouvementée et surtout bien éloignée de toute politique soit-elle démocrate ou républicaine.

L'affaire Watergate elle-même ne fut jamais mentionnée car, du point de vue juridique, elle n'a rien en commun avec l'affaire Stans-Mitchell; mais il demeure que cette dernière influencera les procès à venir et peut-être même l'accusation présidentielle qu'envisage le Sénat. Si l'on peut considérer que ce récent événement n'est qu'une "répétition" de ce qui se passera lors des procès Watergate, le personnage le plus important de l'affaire n'est ni Mitchell ni Stans mais bien John Dean. Non seulement a-t-il fait le témoignage le plus embarrassant contre Mitchell et Stans mais il demeure le principal accusateur du président Nixon. C'est en effet lui qui, le premier, témoigna que le président était personnellement impliqué dans l'affaire et c'est sur lui que reposent les espoirs des enquêteurs qui espèrent destituer Nixon.

D'après la loi américaine, un accusé ne peut être condamné que si le jury décide que celui-ci est "sans doute raisonnable" coupable. Cela veut dire en fait que l'opinion du jury doit être unanime et certaine; comme cela se trouve, les douze membres du jury new-yorkais (trois femmes et 9 hommes) ont préféré croire les témoignages des accusés et non pas ceux de l'accusateur. Dans un pays où, le "credibility gap" est tellement important, il est possible que cette opinion détruise entièrement la crédibilité de Dean lorsque celui-ci sera appelé afin de témoigner à Washington.

Si l'on peut être certain au moins d'une chose, c'est que les nouvelles concernant l'exonération de Mitchell et Stans furent bien reçues à la Maison-Blanche malgré le commentaire plutôt tiède de M. Nixon qui, oubliant que Mitchell est maintenant célibataire dit: "le président est très heureux pour les familles de MM. Mitchell et Stans."

A vrai dire, d'après une source bien informée à la Maison-Blanche, le président est bien plus qu'heureux: il est ravi. "C'est sans doute la meilleure nouvelle que le président a eu depuis quelques mois. Nous pensions tous que Mitchell et Stans seraient jugés coupables. Il y a eu tant de publicité que cela nous paraissait presque inévitable."

Il reste maintenant à savoir si ces récents événements arriveront à contre-balancer les "degringolades" de l'opinion publique. Il y a quelques jours, un sondage Harris (un groupement de reporters qui, chaque semaine, trace la courbe de l'opinion publique) révéla que 54% des Américains interrogés

croient que Dean a raison et dit la vérité. Les déclarations de M. Nixon, qui se dit innocent et affirme avoir tout ignoré des dessous du scandale, ne sont crues que 22%. En juillet de l'année dernière, les mêmes questions posées par Harris révélèrent que 38% croyaient Dean et 37% faisaient confiance à M. Nixon. Cette chute, vertigineuse en elle-même, n'est pas tellement surprenante, mais les raisons données par les interviewés indiquent une certaine impatience en ce qui concerne la gestion présidentielle.

Nixon, on s'en souvient, fut élu par une énorme majorité représentant toutes les classes sociales. Sa campagne électorale sut attirer les pauvres, les riches, les bourgeois, les fermiers, des noirs et des blancs. Les efforts de M. McGovern ne purent par contre recueillir qu'un échantillon de libéraux. M. Nixon en fait s'est présenté comme un homme maltraité dans le passé mais tout à fait capable de rassembler les différents éléments du pays afin de présenter un front uni. Il le disait lui-même: "Bring us back together again".

Les premiers à être déçus par les actions présidentielles furent naturellement les libéraux qui, pensant McGovern trop faible ou simplement trop idéaliste, votèrent souvent à contrecœur pour le leader républicain. Ces électeurs, souvent idéalistes eux-mêmes, pensaient sacrifier temporairement un avenir démocrate afin de pouvoir reprendre les rênes lors des élections de 1976. Il se trouve que maintenant ce cet autre bloc d'électeurs républicains, tels les Sudistes entre 30 et 50 ans, largement conservateurs, voulant à tout prix maintenir "l'honneur" de la présidence sinon du président, sont également en train de se poser des questions, troublés par les dérives de leur candidat. Les multiples voyages du président n'ont apparemment pas eu le succès voulu. Il se trouve même qu'un bon pourcentage des interviewés ont déclaré que le président devait s'occuper des affaires de l'Etat plutôt que d'essayer d'influencer le pays en faisant de nombreux discours. Ceux-ci ne pensent pas que le président devrait être destitué: "le pays souffrirait, le président est humain, ce serait mal vu par les Russes, les Chinois les Européens". Mais ils pensent néanmoins que M. Nixon ne se comporte pas aussi bien qu'il le devrait. Ces électeurs citent l'affaire des impôts et des arrières tout en attirant l'attention sur le fait que le président s'est immédiatement conformé aux ordres de l'IRS qui réclame presque un demi-million de dollars. Les embellissements et améliorations des maisons appartenant à M. Nixon en Floride et en Californie et surtout le fait que M. Nixon s'est entouré d'hommes apparemment malhonnêtes signifient une faiblesse personnelle plutôt qu'une malhonnêteté présidentielle.

En fait, ces électeurs acceptent maintenant que M. Nixon garde son mandat tout en s'entourant de conseillers de son choix, mais ils veulent également que la présidence et le Congrès travaillent de concert. Le plus important, disent-ils, est que le président cesse ses atterrissements devant des questions pressantes et, en un mot, redevienne président.

plaires de ce nouveau best-seller qui sera mis en vente dans une vingtaine de grandes villes américaines. Les passages les plus "verts" du langage peu châtié du chef de l'exécutif ont été expurgés. Mais ceux qui se pressaient pour acquiescer ces "confidences dans un bureau ovale" se déclaraient surtout intéressés par cette occasion sans précédent de s'initier aux secrets de la Maison-Blanche, et de mieux connaître son chef, tel qu'il est en coulisse, ou simplement de se faire une idée plus claire sur le Watergate.

On ignore si M. Nixon recevra ses droits d'auteur. Ses problèmes financiers ont eux aussi connu un succès de librairie, puisque le rapport d'une commission du Congrès sur les irrégularités de ses déclarations

Hussein s'accommode des Palestiniens

Kissinger avoue qu'il n'y a aucun accord israélo-syrien et qu'il n'a pas de formule

ALEXANDRIE (par l'AFP) — "Les conversations pour le désengagement sur le Golan seront très difficiles", a déclaré hier soir M. Kissinger, après ses entretiens avec le président Sadate.

"Notre tâche ne sera pas facile", a ajouté le secrétaire d'Etat américain. Il a indiqué qu'aucun accord n'était intervenu entre Israël et la Syrie, et a souligné qu'il n'était porteur d'aucune proposition américaine.

M. Kissinger, qui s'adressait aux journalistes en présence du président Sadate, a ajouté: "Je ne connais pas dans le détail les positions d'Israël et de la Syrie. Quand j'en prendrai connaissance, je pourrai suggérer certaines de mes propres idées. La principale difficulté entre les deux parties est le manque de confiance. Si nous pouvons contribuer à y remédier, les obstacles pourront ensuite être surmontés".

Ces déclarations confirment l'impression ressentie mardi soir déjà que M. Kissinger n'a pas présenté au président Sadate, de plan de désengagement sur le Golan. M. Kissinger aurait exposé au président Sadate les points d'accord et de divergence entre les propositions syriennes et israéliennes qui lui ont été transmises récemment à Washington. Il va tenter aujourd'hui à Tel Aviv, et demain à Damas, de parvenir à un rapprochement minimum des points de vue suscep-

tibles d'amorcer des négociations sérieuses dans l'avenir.

M. Kissinger sera de retour à Alexandrie samedi pour informer le président Sadate des résultats préliminaires de sa tentative.

C'est à partir des indications fournies par M. Kissinger, estime-t-on à Alexandrie, que le président égyptien entreprendrait de nouvelles démarches auprès du général Assad.

Toutefois, en dépit de l'atmosphère apparemment très tendue des conversations, l'optimisme est loin d'être manifeste.

Par ailleurs, le roi Hussein de Jordanie s'est prononcé hier en faveur de la présence de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) à la conférence de Genève sur le Proche-Orient.

Le souverain jordanien, qui a pris la parole au cours d'un meeting organisé à Amman à l'occasion du premier mai, a tenu à rappeler que son pays avait précisé, à maintes reprises, qu'il reconnaissait l'OLP depuis la création de celle-ci en 1964.

"Nous considérons que la présence de l'OLP à la conférence de Genève est tout à fait naturelle pour examiner ce qui dépasse nos compétences et nos responsabilités limitées dans le cadre de la résolution 242 du Conseil de sécurité", a déclaré le souverain. "La délégation de l'OLP, a-t-il ajouté, pourra ainsi reven-

diquer les droits légitimes du peuple de la Palestine, droits qui figurent dans les résolutions des Nations unies".

Ainsi, le roi Hussein semble avoir amorcé une révision décisive de sa politique sur la Cisjordanie et Jérusalem notamment, estime-t-on à Beyrouth. Alors qu'il n'y a pas très longtemps le roi Hussein affirmait représenter seul la population des deux rives du Jourdain (Palestiniens et Jordaniens), il vient de reconnaître implicitement l'OLP comme unique représentant du peuple palestinien. Cependant, la résistance palestinienne a toujours refusé de prendre en considération la résolution 242 du conseil de sécurité qui ne fait aucune allusion aux droits légitimes du peuple palestinien.

Le souverain hachémite a indiqué que si tous les pays arabes étaient unanimes pour que l'OLP soit l'unique responsable habilité à oeuvrer pour la récupération de la terre palestinienne occupée (dont la rive occidentale et Jérusalem) la Jordanie se soumettrait à la volonté arabe. Mais, averti le souverain, la Jordanie "se considèrera alors déchargée de ses responsabilités".

Le roi Hussein, pense-t-on, a ainsi voulu mettre au pied du mur aussi bien les pays arabes que la résistance palestinienne. Il semble vouloir notamment accueillir les dirigeants arabes à définir clairement leur attitude à l'égard du rôle

qui doit être dévolu à l'OLP. Il veut en outre amener également la résistance palestinienne à dévaler son jeu. Le souverain estime-t-on généralement, cherche enfin à faire éclater au grand jour les dissensions au sein de la résistance.

Lors de sa conférence de presse, M. Kissinger a en outre déclaré "qu'il n'était pas au courant des voyages du ministre soviétique des Affaires étrangères en Syrie demain". "Je serais surpris, a-t-il dit, si je trouvais M. Gromyko à Damas". Le secrétaire d'Etat américain a indiqué également qu'il approuvait l'opinion du président Sadate sur la tenue de la conférence de Genève après un désengagement effectif des forces sur le Golan. Il a exclu l'idée que les conversations sur le désengagement se déroulent à Genève, comme ce fut le cas en partie pour le désengagement israélo-égyptien. La séparation sur le Golan, a ajouté M. Kissinger, peut se faire par la procédure en cours. "De toute façon, la période qui s'écoulera entre un accord sur le désengagement et la séparation sur le terrain sera brève", a-t-il dit.

Interrogé sur l'opportunité d'avoir actuellement des contacts avec des représentants palestiniens, M. Kissinger a indiqué que pour le moment ses efforts portaient principalement sur le désengagement israélo-syrien. "Je dois y consacrer toute mon énergie", a-t-il dit.

Pour contrôler son déficit, l'Italie adopte des restrictions qui menacent toute la CEE

ROME (par l'AFP) — L'Italie a été contrainte de faire mardi ce que les experts internationaux redoutaient le plus depuis la crise du pétrole: prendre des mesures commerciales restrictives pour tenter d'empêcher son énorme déficit extérieur de s'aggraver encore.

Pour tout achat à l'étranger d'un produit autre que des matières premières et ou des biens d'équipement, l'importateur italien devra déposer pendant six mois à la banque d'Italie une caution égale à la moitié du prix du produit importé.

Cette décision qui renchérit fortement tout achat à l'étranger à deux objectifs majeurs, l'un commercial, l'autre monétaire:

— décourager les importations au profit de la production nationale;

— décourager les fausses facturations qui permettraient des évasions de capitaux.

Une telle mesure pose de graves problèmes au marché commun et le Conseil des ministres des Affaires étrangères l'examinera dès le 7 mai.

Elle va aussi à l'encontre des règles du GATT, sorte de tribunal d'arbitrage du commerce mondial où on souligne tout de même que les Etats-Unis et l'Angleterre ont eu recours il n'y a pas si longtemps à la surtaxe à l'importation, qui est tout aussi illégale.

En Italie même, on fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un "blocage" des importations pas plus que d'un retrait provisoire de l'Italie du Marché commun. D'ailleurs dit-on, des mesures analogues (d'ailleurs prévues par le traité) furent prises en leur temps par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France.

Reste pour beaucoup que le gouvernement italien qui se trouvait dans une position intenable, ne semblait pas avoir grand choix des moyens.

Alors que la lire italienne a perdu plus de 17 pour cent de sa valeur depuis la décision de la laisser flotter en février 1973, le déficit commercial n'a cessé de croître et l'Italie de s'endetter. Le déficit commercial était de 415 milliards de lires en 1972, puis de 3.254 milliards pour 1973 et a atteint 490 milliards pour le seul mois de jan-

vier 1974. La balance des paiements est également déficitaire malgré des emprunts à l'étranger qu'on estime généralement à 3.000 ou 3.500 milliards de lires. Quant aux réserves, elles ont nettement diminué pendant les deux premiers mois de l'année: les devises convertibles sont passées de 1.325 milliards de lire à 748 milliards, les réserves en or ne changeant pas à 1.804 milliards de lires.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi l'Italie comme la France d'ailleurs, était si intéressée aux discussions sur un quadruplement du prix de

l'or qui se sont tenues entre pays du Marché commun le 23 avril et quel intérêt elle peut avoir à un accord encore très hypothétique des Etats-Unis.

Une augmentation aussi substantielle du prix de l'or serait un véritable ballon d'oxygène pour l'économie italienne dont les réserves métal, bloquées en ce moment, passeraient de 1.804 à 7.216 milliards de lires.

En attendant une telle décision, si elle doit jamais intervenir, il ne faut pas de doute que l'aggravation rapide du déficit italien déjà existant l'année dernière, est due pour une très large

part à l'augmentation des prix du pétrole. L'OCDE montrait ainsi en décembre dernier que parmi les neuf principaux pays industrialisés occidentaux, c'était l'Italie qui était la plus dépendante du pétrole avec 79,7 pour cent de ses besoins énergétiques, avant même le Japon avec 75,2 pour cent.

Les mêmes experts internationaux mettaient en garde les pays occidentaux contre une politique de chacun pour soi, au moment où ils deviennent déficitaires dans leur ensemble. Dès le 3 décembre ils écrivaient: si les différents pays essayaient de préserver leur solde courant, ils ne feraient qu'aggraver la position des autres pays membres".

Ils n'ont pas été écoutés et la force des choses a amené l'Italie à prendre la première les mesures qu'il aurait voulu éviter à tout prix car elles peuvent, si elles s'étendent, mener à la guerre commerciale.

La seule réaction officielle est venue de Bonn. Dans les milieux gouvernementaux, on estime que "cette mesure porte un grave coup à la liberté du commerce au sein de la Communauté".

Un porte-parole officiel a déclaré que "tous les obstacles qui gênent la libre circulation des marchandises au sein de la CEE touchent au noyau du Marché commun". Si les autres capitales se sont tuées, il n'en demeure pas moins qu'on estime à Londres qu'elle aura des conséquences sérieuses pour la Grande-Bretagne au moment où elle souffre d'un déficit commercial record.

Consensus sur les matières premières aux Nations unies

NATIONS UNIES (AFP) — Le président de la commission ad hoc de l'Assemblée générale sur les matières premières, M. Fereydoune Hoveida, a annoncé hier qu'un "consensus" avait été réalisé sur la base de deux textes, une "déclaration sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international", et un "plan d'action", mais que certaines délégations exprimaient publiquement des réserves à ces textes. Dans le texte définitif de la "déclaration", les paragraphes les plus litigieux sur le droit de nationalisation ont été éliminés.

La commission a en outre décidé que toutes les résolutions présentées en dehors des deux textes adoptés par consensus, notamment les propositions françaises pour l'établissement d'un "observatoire économique des Nations unies" et pour la création d'un comité de négociations ainsi que la résolution américaine pour un programme de 4 milliards de dollars en faveur des pays les plus touchés par les hausses des prix du pétrole, seront renvoyées pour examen à la session en cours du conseil économique et social.

MONTREAL CHICAGO
ALLER RETOUR
AVEC AIR FRANCE? VOL QUOTIDIEN EN B 747
AVEC PLAISIR!
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
des élèves en maternelle (et en 1ère année)

Tous les enfants qui fréquenteront pour la première fois, en septembre prochain, une classe de maternelle ou de 1ère année dans une école de la C.E.C.M. devront être inscrits aux dates et endroits suivants:

Date s: les 8, 9 et 10 mai 1974.
He ure s: de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Endroit: l'école élémentaire la plus près du domicile des parents.

Conditions d'admission:
en maternelle, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1er octobre 1974;
en 1ère année, l'enfant doit avoir 6 ans avant le 1er octobre 1974.

NOTE: Dans tous les cas, lors de l'inscription, les parents doivent présenter un original du certificat de naissance de l'enfant (les photocopies ne sont pas acceptées).

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

L'intérêt québécois
nos
Obligations d'épargne du Québec

c'est notre intérêt!

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

Un best-seller : les confidences de Nixon

WASHINGTON (AFP) — Le premier tirage des conversations confidentielles du président Nixon avec ses collaborateurs a été épuisé hier trois heures après sa mise en vente à la librairie officielle du gouvernement.

Collectionneurs, fonctionnaires, journalistes, avocats, simples citoyens, démocrates ou républicains, se sont arrachés les sept cents exemplaires qui restaient disponibles après que les membres du Congrès et les organisations de presse aient été servis.

Certains acheteurs, qui voulaient "faire des cadeaux", ont acquis jusqu'à vingt-cinq exemplaires du recueil de confidences présidentielles, épais comme un annuaire de téléphone, et vendu 12,25 dollars pièce.

L'imprimerie gouvernementale s'apprête à sortir plusieurs milliers d'exem-

plaires de ce nouveau best-seller qui sera mis en vente dans une vingtaine de grandes villes américaines.

Les passages les plus "verts" du langage peu châtié du chef de l'exécutif ont été expurgés.

Mais ceux qui se pressaient pour acquiescer ces "confidences dans un bureau ovale" se déclaraient surtout intéressés par cette occasion sans précédent de s'initier aux secrets de la Maison-Blanche, et de mieux connaître son chef, tel qu'il est en coulisse, ou simplement de se faire une idée plus claire sur le Watergate.

On ignore si M. Nixon recevra ses droits d'auteur.

Ses problèmes financiers ont eux aussi connu un succès de librairie, puisque le rapport d'une commission du Congrès sur les irrégularités de ses déclarations

fiscales vient de faire l'objet d'un nouveau tirage de dix mille exemplaires, les cinq premiers mille, mis en vente il y a deux semaines, étant épuisés.

Le nouveau best-seller est un livre bleu de 1308 pages, intitulé "Soumission par le président Richard Nixon à la commission judiciaire de la Chambre des représentants de conversations présidentielles enregistrées". Ce titre d'une aridité très administrative recouvre 200.000 mots de conversations du président Nixon avec ses principaux collaborateurs.

Des touristes en quête de souvenirs de la capitale se mêlant dans la file d'attente à des avocats, des journalistes et des étudiants et à de simples citoyens qui voulaient seulement essayer de se faire leur propre idée sur "l'affaire".

Chasse au "barzaniste" en Irak?

Cinq "agents" kurdes condamnés à mort

BAGDAD (par l'AFP) — Cinq membres d'un réseau de sabotage ont été condamnés à mort par pendaison mardi soir par le tribunal révolutionnaire irakien qui les a reconnus coupables d'"activités subversives portant atteinte à la sécurité de l'Etat", a-t-on annoncé hier officiellement à Bagdad.

Les cinq personnes, quatre hommes et une femme, "ont avoué être à la solde de Moustapha Barzani et de sa clique", et "ont reconnu qu'une main étrangère avait participé à leur enrôlement", ajoute-t-on.

Deux autres "saboteurs" ont été acquittés faute de preuves, tandis qu'un huitième "saboteur" est en fuite.

"Les accusés ont avoué avoir tenté de se livrer à des activités de sabotage la semaine dernière, en lançant des bâ-

tons de dynamite contre le cinéma Attas et dans les toilettes de l'aéroport international de Bagdad", indique le communiqué officiel irakien.

Les accusés, ajoute le communiqué, ont également avoué "avoir voulu ébranler le régime irakien, mettre en échec l'application du socialisme et porter atteinte aux importants acquis de la révolution du 17 juillet 1968 (qui amena le parti Baas au pouvoir à Bagdad).

Le communiqué irakien rappelle que "les forces de sécurité irakiennes ont appréhendé les membres de la clique de saboteurs moins de 24 heures après leurs actions criminelles".

Il n'est pas exclu, estime-t-on à Bagdad, que le régime baassiste entreprenne dans les prochains jours une chasse aux partisans ou aux sympathisants

du mollah Barzani sur l'ensemble du territoire irakien, afin de les neutraliser et empêcher ainsi que le conflit irakien kurde confiné actuellement au nord du pays — ne s'étende à d'autres régions de l'Irak.

En effet, pense-t-on, il est à craindre que les "rebelles kurdes" ou les "ennemis" de la "révolution baassiste" se livrent à des opérations de diversion en créant des foyers d'agitation dans différentes régions du pays.

Les forces irakiennes qui, selon des informations en provenance d'Ankara, ont repris la situation en main dans certains secteurs de la zone nord (kurde) du pays à la faveur de la récente offensive lancée contre les guerrilleros du mollah Barzani, semblent avoir remporté la première manche.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 9

OFFRE D'EMPLOI

La Commission Scolaire Du Gouffre prévoit disposer d'un **POSTE DE PRINCIPAL ET D'UN POSTE DE PRINCIPAL ADJOINT** dans l'une ou l'autre de ses écoles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- A) des qualités de "leader" et d'animateur;
- B) une formation exigeant au moins quinze (15) ans de scolarité;
- C) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif;
- D) une expérience de cinq (5) ans, comme enseignant;
- E) une bonne connaissance des programmes de l'élémentaire;
- F) l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministère.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que les raisons qui vous incitent à postuler pour l'emploi au: **Directeur du Personnel, Commission Scolaire du Gouffre, Casier postal 70, Baie St-Paul.**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION:

vendredi, le 17 mai 1974, à 17:00 heures.

ALGONQUIN

DIVISION DES SCIENCES DE LA SANTÉ

La section Sciences biomédicales recherche des **PROFESSEURS DE BIOLOGIE**

Concours n° 110-74

Les candidats doivent détenir un diplôme en sciences et être spécialisés dans au moins un des domaines suivants: biologie générale, microbiologie, anatomie des mammifères, physiologie des mammifères, alimentation. La section recherche deux professeurs, un pour enseigner en français et l'autre pour enseigner en français et en anglais.

PROFESSEURS DE TECHNOLOGIE DES SCIENCES RESPIRATOIRES

Concours n° 111-74

Les candidats choisis enseigneront plusieurs cours liés au traitement des maladies respiratoires: oxygénation mécanique artificielle, analyse des gaz sanguins, examen des poumons et réanimation cardio-pulmonaire.

Les candidats doivent être membres autorisés en règle de la Société canadienne des technologues en sciences respiratoires (CSRT) ou éligibles à l'autorisation. Ils doivent avoir acquis de l'expérience en hôpital. L'expérience de l'enseignement, l'aptitude à enseigner la biologie et l'aptitude à enseigner en français et en anglais sont des atouts. La section recherche deux professeurs.

Selon les titres et l'expérience, la nomination se fera à l'un des niveaux suivants:

Maître adjoint	\$8,800.00 — \$13,900.00
Maître associé	\$9,200.00 — \$15,800.00
Maître	\$9,800.00 — \$16,900.00

(échelle en négociation)

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario, K2G 1V8
ou plus tard le 6 mai 1974

COORDONNATEUR DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche **D'UN COORDONNATEUR DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES**

Le poste doit être comblé pour le début de juillet 1974

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de l'éducation aux adultes organise et supervise l'enseignement aux adultes. Il avise le directeur des services pédagogiques au sujet des besoins du milieu et des ressources à utiliser pour répondre à ces besoins. Il travaille en collaboration avec les directeurs de services et en particulier avec les coordonnateurs des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire ou l'équivalence.
- Cinq années d'expérience dont trois années d'expérience pertinente dans la formation des adultes. Une expérience moindre sera considérée.
- Connaissance d'usage de l'anglais.
- Connaissance de la région déservie par le Collège.

SALAIRE:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 6 mai 1974 au:

SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
Case postale 590
Gaspé

ALGONQUIN

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

recherche un **CHEF DE LA PRODUCTION DES MÉDIA PÉDAGOGIQUES**

LE POSTE:

- administrer un service de production sonore, visuelle, photographique et cinématographique bien équipé et employant six techniciens et un professeur;
- concevoir et fournir des services appropriés aux besoins des professeurs de huit campus;
- aider les professeurs à définir leurs besoins particuliers et aider à les satisfaire en enseignant aux professeurs et aux étudiants à produire, en produisant et en négociant avec les départements scolaires concernés (Radio-télévision, Réalisation cinématographique, Photographie);
- produire, au moyen d'au moins un médium.

EXIGENCES:

- expérience de la production, de l'enseignement et de l'administration, soit, idéalement, un ensemble équilibré des trois, avec compétence minimale dans deux domaines et compréhension de l'autre;
- que l'expérience de la production soit spécialisée ou générale, aptitude à atteindre une norme élevée d'excellence créatrice et technique;
- expérience de l'enseignement au niveau postsecondaire (éducation des adultes, collège communautaire, université);
- expérience de l'administration comprenant les techniques de surveillance, les techniques de négociation, la conscience de l'importance d'un contrôle efficace des coûts;
- le candidat choisi doit être bilingue (français et anglais).

Si le Collège choisit un candidat unilingue, celui-ci devra acquiescer, dans un délai prescrit, une connaissance de la langue seconde appropriée au poste.

LE COLLÈGE:

- dix campus dans la Vallée de l'Outaouais, dont cinq à Ottawa;
- plus de 7,000 étudiants à plein temps et 20,000 inscriptions à l'Éducation permanente en 1973-1974;
- officiellement bilingue (français et anglais), 66 programmes étant offerts en français et 100, en anglais.

TRAITEMENT ET DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: à discuter

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8
Concours n° 98-74

LE COLLÈGE EDOUARD-MONTPETIT

requiert les services d'un

ANIMATEUR SPIRITUEL

Attributions:

Sous la responsabilité du Directeur des services aux étudiants, cet employé aide les étudiants à assumer librement leurs propres questions et leurs propres réponses, face aux problèmes spirituels.

À partir de son immersion dans le milieu, il doit entre autre:

- saisir les besoins des étudiants dans le domaine qui lui est spécifique à travers les événements vécus par eux quotidiennement.
- fournir les éléments d'informations nécessaires au cheminement spirituel des étudiants.

Il participe à certaines activités organisées au collège afin d'assumer les responsabilités de ses fonctions à titre de personne-ressource.

Il peut organiser certaines activités pour les mêmes fins.

Il peut voir confier toute autre responsabilité inhérente à ses fonctions.

Qualifications requises:

- Posséder:
- un diplôme universitaire terminal de 3^e cycle en sciences humaines, de préférence en sciences religieuses;
 - les capacités de saisir les nouveaux phénomènes religieux et spirituels du Québec;
 - une culture vaste en ce qui a trait aux courants en animation des jeunes;
 - les aptitudes et l'expérience du travail en équipe.

Salaire: De \$8,696 à \$15,036. (échelle 1974-75) selon l'expérience et les qualifications.

Date d'entrée en fonction: août ou septembre 1974



Toute demande devra parvenir au plus tard vendredi, le 10 mai 1974, au:

Service du personnel,
Collège Édouard-Montpetit,
945, chemin Chambly,
Longueuil, J4H 3M6

LA CITÉ D'ALMA

RECHERCHE

RÉGISSEUR CENTRE RÉGIONAL ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTS

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur du Service des Parcs et Récréation:

- Planifier et élaborer les programmes d'opération du Complexe,
- Diriger et contrôler le fonctionnement des facilités. Est responsable de l'équipement,
- Préparer et administrer le budget d'opération,
- Assurer la promotion et la publicité des activités,
- Diriger le personnel rattaché au Centre,
- Maintenir en bon état l'équipement et les édifices.

QUALIFICATIONS:

- Détenir un diplôme d'études en technique administrative
- ou études universitaires (1^{er} cycle) en Récréologie ou Éducation Physique avec connaissance de la technique administrative
- Une formation équivalente et/ou une expérience pertinente en administration seront considérées.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Bénéfices sociaux usuels.
- Salaire selon qualifications et expérience en conformité avec le plan de salaire en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae avant le neuf (9) mai 1974 à:

la Cité d'Alma
140, St-Joseph Sud, Alma
ATT: Service du Personnel.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

recherche les services de

POSTE:

Coordonnateur du Service des contributions

ENDROIT:

Amos

FONCTIONS:

1. Planifier et contrôler les opérations mensuelles de facturation, de perception et de comptabilisation des contributions.
2. Présenter au Directeur des Finances un rapport mensuel des opérations de son service et l'aviser sur les questions relevant de sa compétence.
3. Diriger et coordonner les activités des techniciens aux contributions dans les différents points de service.
4. Sièger "ex officio" au comité d'appel des contributions.
5. Assurer le lien avec les services légaux internes ou externes pour la récupération des mauvaises créances.
6. Collaborer au développement et au maintien du système de perception des contributions.
7. Effectuer toutes autres tâches inhérentes à sa fonction.

EXIGENCES:

- Le candidat est un homme.
- Il a complété un cours de technicien en science administrative et possède deux ou trois ans d'expérience dans le domaine comptable.
- Ou il a complété sa 12^{ème} année et possède au moins cinq ans d'expérience en comptabilité et en perception des comptes.

CONDITIONS:

Salaires pouvant aller de \$8,300.00 à \$14,944.00 selon la formation et les années d'expérience.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 10 mai 1974 à:

Directeur du Personnel,
282, 1^{ère} Avenue Est,
Amos, Qué.
J9T 1H3

Amos, le 18 avril 1974

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ÎLE DE HULL, PTE-GATINEAU, TOURAINE

ouvre les postes suivants

INFIRMIER (ÈRE) AUTORISÉ(E) LICENCIÉ(E) (1)

Fonctions:

- voir à finaliser la mise en place du service santé du C.L.S.C.
- recueillir les demandes de service de première ligne/santé et fait la référence aux ressources;
- précise et élabore le service de soins à domicile;
- participe à la mise en œuvre des programmes de prévention et de dépistage.

Exigences:

- possède une licence de l'A.I.P.Q. et/ou expérience d'au moins deux ans, et/ou post-scolaire en hygiène;
- connaissance du milieu;
- connaissance du rôle d'un C.L.S.C.
- initiative et sens de l'organisation;
- capacité et motivation pour le travail d'équipe multi-disciplinaire.

Avantage particulier:

- l'infirmier (ère) choisi (e), pourra dans un deuxième temps (2 ou 3 mois) s'orienter uniquement vers les soins curatifs ou préventifs selon ses choix et aptitudes.

ÉDUCATEURS (TRICES) HALTE-GARDERIE:

Fonctions:

- sont responsables du fonctionnement de la halte-garderie sous la responsabilité d'un coordonnateur;
- préparent et réalisent les activités avec les enfants;
- reçoivent une moyenne de 10 enfants par jour (2 à 5 ans);
- travaillent auprès des parents pour assurer leur collaboration à la halte-garderie.

Exigences:

- connaître le travail en garderie;
- avoir expérience pertinente et/ou diplôme en garderie ou animation familiale.

Faire parvenir demande et curriculum vitae en précisant le poste pour le 10 mai 1974:

C.L.S.C. Ile de Hull,
Pte-Gatineau, Touraine,
à/s directeur général,
205, rue Notre-Dame,
Hull, P. Québec



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

SURVEILLANT RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX TARIFS PASSAGERS AUX TAUX ET AUX SERVICES

La division des tarifs passagers, des taux et des services s'occupe des questions afférentes aux tarifs des transporteurs aériens des réseaux intérieur et international, des résolutions tarifaires adoptées par l'Association internationale des transporteurs aériens (IATA) ainsi que des études et examens portant sur les structures de tarifs passagers et marchandises et les horaires fixes de desserte.

FONCTIONS: Assurer la surveillance de 4 agents subalternes et de 2 commis. Administrer les articles applicables de la Loi sur l'aéronautique et du Règlement sur les transporteurs aériens qui portent sur les tarifs passagers et marchandises, les tableaux de service à horaire fixe et à horaire régulier, la présentation des règles, tarifs et taux, le transport gratuit et à prix réduit; étudier les plaintes contre la qualité des services, les tarifs et les pratiques commerciales; examiner les requêtes relatives aux autorisations figurant aux permis; étudier les ordonnances et décisions et arrêter et mettre en application les mesures appropriées en ce qui concerne les tarifs et les tableaux de service à horaire fixe et régulier.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Bonne connaissance des dispositions applicables des lois, règlements et directives concernées. Connaissance pratique des méthodes et procédures de gestion et de supervision.

EXIGENCES LINGUISTIQUES: Ce poste exige la connaissance de l'anglais et du français. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'ils aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue.

Faire parvenir la formule "Demande d'emploi" (PSC 367-401) disponible dans les bureaux de poste, les Centres de la main-d'œuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et un résumé des antécédents professionnels avant le 20 MAI 1974 aux:

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A" - PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de rappeler le numéro du concours : 4-A-P-003-10 dans toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique Canada

Public Service Canada

CES CONCOURS SONT ÉGALEMENT OUVERTS AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENTS DE L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET DE NÉGOCIATION DES MARCHÉS

FONCTIONS:

Les candidats choisis seront chargés de l'élaboration de la politique touchant tous les aspects des processus d'achat, de la négociation des marchés et de l'approvisionnement au sein de l'Administration des Approvisionnements du gouvernement fédéral, qui achète annuellement pour plus d'un milliard de dollars de biens et de services.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Le candidat idéal aurait de l'expérience dans plus d'un des domaines suivants : fixation des prix, négociation de marchés, approvisionnements, gestion de projets, loi contractuelle, comptabilité du prix de revient, ou génie industriel, expérience doublée des études pertinentes. L'aptitude à planifier, formuler, évaluer et communiquer des politiques tant oralement que par écrit est indispensable. Doué de facultés d'analyse et de pénétration, le candidat doit pouvoir reconnaître, élucider et régler les questions du domaine des politiques qui influent sur l'État et ses entrepreneurs.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

Pour certains postes la connaissance de l'anglais est indispensable. Pour d'autres la connaissance des deux langues officielles est nécessaire. Les candidats unilingues peuvent poser leur candidature à ces derniers postes. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique étudiera la capacité de devenir bilingue des candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Les formulaires de demande d'emploi (PSC 367-401) sont disponibles dans les bureaux de poste, les Centres de la main-d'œuvre du Canada et à la Commission de la Fonction publique du Canada. Veuillez faire parvenir ainsi qu'un relevé de l'expérience pertinente avant le 22 MAI 1974, à l'adresse suivante:

CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
PIÈCE 1702 TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Référence à rappeler : concours no. 4-A-G-002-10
Les nominations résultant du présent avis sont assujetties aux dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Université du Québec à Montréal

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

Fonctions:

- Relève directement du recteur.
- Dans le cadre de sa juridiction, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable devant le recteur:
 - a) de la direction des organismes d'enseignement et de recherche et des services afférents;
 - b) de l'organisation et du développement de l'enseignement et de la recherche, des nominations aux fonctions de direction d'enseignement et de recherche, de l'engagement et de la promotion des membres du corps professoral;
 - c) il a la responsabilité de faire rapport au Conseil d'Administration des recommandations de la Commission des études; il exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil d'Administration et exerce les fonctions et les pouvoirs du recteur en l'absence de ce dernier; en outre, il fait partie de droit de la Commission des études.

Exigences:

- Le candidat doit posséder:
 - a) une diplomation universitaire complète;
 - b) une expérience universitaire d'enseignement et de recherche d'au moins dix ans;
 - c) une expérience d'administration universitaire;
 - d) une bonne connaissance des structures de l'Université du Québec.

Mandat: Cinq (5) ans.

Traitement:

Selon l'échelle de salaire des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'Administration.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au **Secrétariat général avant le 14 mai 1974 à 17 heures, au bureau 7185 du Pavillon Louis-Joliet, 355 ouest rue Ste-Catherine, Montréal H3C 3P8.**

Carrières et Professions

LA COMMISSION SCOLAIRE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD requiert les services d'un INSTITUTEUR SPÉCIALISÉ POUR LA RÉÉDUCATION

Qualifications:
Posséder une formation universitaire de 1er cycle en pédagogie avec concentration (30 crédits) en rééducation.

Entrée en fonction: Mai 1974.

Les demandes doivent nous être formulées par téléphone avant le 13 mai 1974, au numéro suivant:

514-371-2000

Service du personnel, a/s M. Jean Faille, Directeur, 47, rue Perreault, Valleyfield, Qué.

L'ACCUEIL LE RELAIS INC. demande

UN (E) DIRECTEUR (TRICE)

Fonctions:

- Responsabilité totale d'un centre de réadaptation pour adolescents, sous l'autorité du Conseil d'administration de l'Accueil Le Relais Inc.
- Il voit à l'élaboration et l'application des politiques éducatives et administratives.
- Il dirige, supervise et coordonne les activités du personnel éducateur, clérical et de soutien.
- Il a la responsabilité du budget et travaille en collaboration avec le Conseil d'administration et la firme comptable.
- Il détermine avec le Conseil d'administration les critères d'engagement, d'évaluation de son personnel et voit à leur application.
- Il établit les politiques de collaboration avec les différents services communautaires, commissions scolaires.

Qualifications:

- Diplôme universitaire ou collégial en sciences humaines et/ou en sciences de l'administration.
- Expérience de travail en équipe.
- Expérience administrative pertinente.
- Expérience dans un milieu institutionnel requis.
- Âge minimum: 30 ans.

Candidature:

Les candidats intéressés devront soumettre leur curriculum vitae complet, par écrit, au Président du Conseil d'administration, au plus tard le 10 mai 1974.

1409, de Beauvillage, Montréal H1L 5V3

Représentants des ventes

Votre formation électronique ou électrique, ou votre bac en sciences ou commerce vous servira chez Honeywell...

EMPLOIS IMMÉDIATS POUR CANDIDATS BILINGUES DANS NOS BUREAUX DE MONTRÉAL

Nous offrons un programme de rémunération des plus intéressants, y compris un salaire attractif, la voiture fournie par la compagnie et de nombreux avantages sociaux, si vous possédez les qualifications requises pour devenir représentant de notre firme. Vous travaillerez à Montréal et dans les environs et nous secondons vos efforts, grâce à un programme de commercialisation bien compris, incluant publicité, auxiliaires de ventes et service de renseignements bien organisé. Les candidats seront de préférence diplômés d'université ou d'école technique (électronique/électronique) et posséderont si possible l'expérience de la vente. Pour fixer une entrevue, qui demeurera confidentielle, veuillez communiquer avec:

**M. Claude LeBlanc
484-3501**

Honeywell

6277 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

INGÉNIEURS PROFESSIONNELS ET PERSONNEL TECHNIQUE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Une société de télécommunications en pleine expansion offre un éventail de carrières à des ingénieurs professionnels et du personnel technique en télécommunications.

LES POSTES:

- Conception de systèmes de télécommunications.
- Préparation d'offres d'appels techniques.
- Analyse et évaluation de soumissions.
- Négociations avec fournisseurs et contracteurs.
- Soutien d'installation d'équipement.
- Évaluation et vérification de systèmes.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Les candidats choisis auront entre 2 à 5 ans d'expérience en télécommunications. Ils seront appelés en général à remplir des postes nouveaux, supervisés, dans une des techniques suivantes:

- Télécommunications par micro-ondes et/ou par satellite.
- Systèmes de télécommunications par câbles sous-marins.
- Câbles sous-marins, installations maritimes.
- Systèmes multiple et de transmission téléphoniques, télégraphiques, télex ou de données.
- Systèmes de commutation téléphoniques, télex ou de données.
- Programmation par ordinateurs d'applications en direct et en temps réel.
- Systèmes de distribution d'énergie électrique et de travaux civils.
- Gestion et planification de projets.
- Études économiques en ingénierie.
- Soutien logistique, contrats, appels d'offres et tâches connexes en ingénierie.
- Les candidats devraient être bilingues.

SALAIRES:

Selon les qualifications et l'expérience.

Veuillez adresser votre curriculum vitae avec la mention "Ingénieurs professionnels et Personnel technique et télécommunications", en indiquant votre préférence, à:

Administrateur du Personnel
La Société canadienne des Télécommunications transmarines
625, Belmont, Montréal H3B 2M2

Université du Québec à Rimouski

MAÎTRISE EN OCÉANOGRAPHIE

L'Université du Québec à Rimouski offre à compter de septembre 1974 un programme d'enseignement et de recherches multidisciplinaires d'une durée de 2 ans et conduisant au grade de maîtrise en sciences (océanographie).

CONDITIONS D'ADMISSION:

Diplôme de 1er cycle en sciences pures (préférentiellement en chimie) avec moyenne cumulative de B ou l'équivalent.

PROGRAMME:

neuf (9) cours ou séminaires en océanographie et des recherches dans la discipline de l'étudiant appliquée au milieu marin, avec présentation d'un mémoire.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 15 juin 1974. Pour obtenir des formulaires d'admission, on est prié de s'adresser au:

**REGISTRAIRE
Université du Québec
300, avenue des Ursulines
Rimouski, Québec G5L 3A1**

Collège d'électronique moderne



DECLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

PROFESSEURS

demandés

ÉLECTRONIQUE 243.03
MATHÉMATIQUES
SCIENCES GRAPHIQUES
ÉDUCATION PHYSIQUE
PHILOSOPHIE

TRAITEMENT SELON LES NORMES DU MINISTÈRE
PRIÈRE DE COMMUNIQUER VOTRE CURRICULUM VITAE À
JEAN MEUNIER, D.G.

**INSTITUT TECCART INC.
3155, Hochelaga, Montréal
526-0493**



COLLÈGE AHUNTSIC

POSTE À POURVOIR PSYCHOLOGUE

au service de psychologie et d'orientation

Attributions caractéristiques:

Le psychologue fournit une assistance professionnelle aux étudiants en vue de les aider à devenir plus autonomes, plus responsables et plus créateurs; il rencontre aussi des étudiants individuellement ou en groupes. Il est également prêt à l'impliquer dans des activités communautaires, organismes d'étudiants, personnel de soutien, professeurs, administrateurs.

Qualifications requises:

- Maîtrise en psychologie;
- Membre du C.P.P.Q.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard vendredi, le 10 mai 1974, à 16 heures.

**Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, H2M 1Y8**

Voir autres Carrières et Professions, en page 8

AVOCAT

Aide juridique

Expérience demandée:
de 3 à 10 ans.

Adresser curriculum vitae et la demande au:

**Directeur général,
1336, rue Ste-Hélène,
Longueuil J4K 3S6**

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE: Directeur de Filiale

ENDROIT: Filiale de Campbell's Bay

DIRECTION:
Administration des programmes.

FONCTIONS:
Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans une filiale.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en service social.
Quelque expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 11 mai 1974 au:

**DIRECTEUR DU PERSONNEL
Centre de Services Sociaux
de l'Outaouais,
C.P. 577,
Hull, P.Q.**

CP Rail

Position: REPRÉSENTANT, EXPANSION DU MARCHÉ

Fonctions:
Recherche, planification, coordination et vente de systèmes de transport intermode.

Le candidat est préférablement:

- Gradué universitaire.
- Expérience minimum de 3 années dans l'industrie, ou avec des connaissances du transport de fret.
- Bilingue.

Lieu de travail:

Montréal
Voyages occasionnels.

Pour information téléphoner à:

**861-6811 local 349
Mr. C. Jarry
Directeur, Bureau d'Emploi**



**Office national du film du Canada
National Film Board of Canada**

La division de la production française requiert les services d'un CONSEILLER EN TECHNIQUES DE GESTION

Sommaire des fonctions:

Analyser, interpréter et intégrer les données financières de la division, afin d'en contrôler les engagements, évaluer les pratiques administratives et soumettre au Directeur des recommandations visant à établir des systèmes mieux intégrés, des contrôles opérationnels plus efficaces ainsi qu'à guider le Comité de Direction dans l'élaboration de politique de gestion.

Qualités requises:

Formation en sciences administratives, de préférence avec concentrations en finance, méthodes quantitatives, informatique et relations humaines, aptitudes à communiquer et à établir des relations interpersonnelles productives, aptitudes manifestes pour travailler efficacement avec le personnel de création artistique. Les candidats devront posséder un minimum de 3 à 5 ans d'expérience appropriée.

Traitement:

Jusqu'à \$17,700, selon la compétence.

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae au:

**Service du personnel,
Office national du film du Canada,
C.P. 6100, station A,
Montréal, Qué. H3C 3H5**

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Les professeurs suivants sont requis pour septembre 1974.

**École Secondaire Algonquin,
Rue Jane & Algonquin,
North Bay, Ontario**

Directeur: R. Caron
Tél.: 705-472-8240

- Musique instrumentale
- Beaux-Arts
- Économie domestique
- Affaires et commerce

Faire parvenir votre curriculum vitae au directeur de l'école.

**W.E. Perry,
Surintendant des Écoles,
Conseil Scolaire de Nipissing,
C.P. 67,
North Bay, Ont.**

**D.C. Doney,
Président**

**R.J. Lynch,
Directeur d'Éducation.**

CENTRE HOSPITALIER SANATORIUM ST-JEAN DE MACAMIC

Centre hospitalier pour malades à long terme et tuberculose, requiert les services d'un (e):

DIRECTEUR (TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Responsabilités:

Sous l'autorité du Directeur général, il (elle) est responsable de la coordination et de l'évaluation des soins infirmiers dans le centre hospitalier.

Exigences:

Le candidat (e) doit être membre en règle de l'Association des Infirmières et Infirmiers du Québec.

Traitement:

A discuter après entrevue avec les candidats(es).

Toute candidature et curriculum vitae seront adressés au plus tard le 15 mai 1974, au:

**Directeur général,
Centre Hospitalier Sanatorium St-Jean de Macamic,
Macamic, Qué.
Tél.: (819) 782-4666**

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE OUVERT

POSTE: Directeur de Filiale

ENDROIT: Filiale de Hull

DIRECTION:
Administration des programmes.

FONCTIONS:
Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans une filiale.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en service social.
Quelque expérience pertinente.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 11 mai 1974 au:

**DIRECTEUR DU PERSONNEL
Centre de Services Sociaux
de l'Outaouais,
C.P. 577,
Hull, P.Q.**



**UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA**

CENTRE DE COMMUNICATION ET MOYENS DIDACTIQUES PRODUCTEUR TECHNIQUE

FONCTIONS:
Responsable de tous les aspects techniques des productions audio et vidéo (installations, opérations, entretien, réparations) et de la supervision des techniciens de sa section.

COMPÉTENCES:

- Diplôme d'un institut de Technologie (électronique) ou l'équivalent.
- Plusieurs années d'expérience dans la production technique de télévision et connaissance des diverses formes de production audiovisuelle.
- Aptitudes pour l'organisation du travail et sans des responsabilités.
- Connaissance de l'anglais et du français.

SALAIRE:

A déterminer selon compétence et expérience.

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande par écrit à:

**M. Jean-Guy Bourbonnais
Chef de l'embauchage
Service du personnel
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
K1N 6N5**

COLLÈGE ST-ALEXANDRE Limbour, P.Q. (près de Hull)

**JOX 280
Tél.: (819) 827-1812**

(Institution secondaire déclarée d'intérêt public)

recherche

PROFESSEURS DE FRANÇAIS en Secondaire II, IV et V

(autant que possible avec expérience du programme-cadre)

S'adresser au: **Directeur général**
ou au: **Directeur des Études**

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING

North Bay, Ontario

**École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario**

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEURS de:

- Cours pratique (académique)
- Éducation physique (filles) et Espagnole
- Dessin industriel.

pour septembre 1974.

**M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés.: (705) 753-0587**

SPÉCIALISTES EN GÉNIE INDUSTRIEL

Nous recherchons pour notre équipe de conseillers en génie industriel des candidats exceptionnellement qualifiés, doués de la compétence, du dynamisme et de l'esprit d'initiative nécessaires pour assumer d'importantes responsabilités dans l'exécution de travaux de consultation d'envergure dans les secteurs public et privé.

Les candidats auront, de préférence —

- un diplôme universitaire en génie (et, idéalement, une maîtrise en administration)
- quelques années d'expérience industrielle comportant d'impressionnantes réalisations dans un ou plusieurs des domaines suivants:

études de rentabilité; méthodes de production, de distribution et d'entreposage; normes de rendement; gestion de l'entretien; systèmes et installations pour la protection de l'environnement; formation technique du personnel; organisation industrielle; gestion de projets.

■ une très grande facilité de communication, par oral et par écrit. La rémunération dépendra uniquement des qualifications et du potentiel démontrés.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience, et évolution de leur traitement, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier no 191" et adressée à

**Mineau,
Allard
et Associés**
conseillers en administration

5 place ville marie, Montréal H3B 2G4
2 place québec, Québec G1R 2B6

partie intégrante du groupe Price Waterhouse

le point

Le paradoxe français

Il se passe en France un phénomène que les sondages — malgré toutes les réserves d'usage — mettent en évidence dans la plénitude du paradoxe. Et c'est finalement ce paradoxe qui fera que Chaban sera probablement battu et que Mitterrand conserve toutes ces chances pour le second tour.

Ainsi, des trois principaux candidats qui s'affrontent dans trois jours, celui qui est issu, au sens plein du terme, de la Ve République, celui dont la carrière coïncide avec l'Etat-UDR, est Giscard d'Estaing. Par l'âge le plus jeune, ayant vraiment débuté dans la politique avec l'avènement des gaullistes, il n'était pas un politicien déjà chevronné, comme Mitterrand, à la mort de la IVe, ni un jeune général déjà auréolé d'un prestige propre — quoique en parfaite communion avec le Général, — comme Delmas dit Chaban.

Toutefois, c'est aujourd'hui Giscard qui prêche l'ouverture et le renouveau — sans trop préciser comment — et c'est Chaban qui, se réclamant de l'UDR hérite d'un fardeau qui l'écrasera probablement: l'usure du pouvoir des gaullistes. Et c'est ainsi que les Français, fatigués par plus de quinze ans d'un régime affairiste marqué par des investissements coûteux que seul un rêve de prestige justifiait, répudiant cet héritage, rejettent par le fait même Chaban-Delmas.

Et le paradoxe est d'autant plus flagrant que ce glissement d'opinion aboutit à situer le présumé centriste Giscard à droite, repoussant légèrement plus au centre l'UDR.

Parallèlement à la croisade de celui qu'on commence déjà à appeler le Kennedy français — là encore la contradiction est évidente entre le modèle américain libéral et l'émule français combattant le socialisme. François Mitterrand glane aujourd'hui les fruits de sa traversée du désert qui lui a pris près de deux décennies.

Il est impensable aujourd'hui pour tout électeur de gauche de revenir sur la carrière de Mitterrand avant cette période ou de remettre en

question sa seconde virginité politique durement acquise. Tribun au leadership incontesté, allié non aliéné du Parti communiste, semblant préférer l'évolution à la révolution et soucieux de donner sa voix à cette moitié de la France étouffée pendant plus de quinze ans dans le vase clos de l'UDR, non aux dépens de l'autre moitié favorisée mais en une complémentarité qu'autorise la solidarité socialiste. Mitterrand a pu enregistrer une constante progression qui, de près de 36% l'a porté à 44%. Et si l'on tient compte du souci du communiste de toujours déguiser ses options aux sondages électoraux, de la dynamique unitaire qui continue de faire bouler de neige et entraîne l'adhésion de toute une partie de la gauche jusqu'aux réfractaires à toute idée d'unité, on se doit de ne plus considérer impossible — quoiqu'improbable — l'élection de Mitterrand dès le premier tour.

Les sondages récents créditent au second tour Giscard d'Estaing de 51% et Mitterrand de 49%. Ce qui, de l'aveu même des faiseurs de sondage, équivaut à un résultat égal, la marge de probabilité ou d'erreur ne pouvant permettre de précision de moins de 3%.

Et de toute façon, nul ne peut encore évaluer l'impact psychologique sur la frange "jijessienne" des réformateurs d'un gros score enregistré par Mitterrand au premier tour. Et encore moins l'impact d'un trop faible score récolté par Chaban sur cet électeur qui, voyant en Giscard le traître à la cause gaullienne et l'homme de la défaite, pourrait brouiller les cartes en s'abstenant.

De la manière dont cette campagne s'est engagée et à la lumière de cette repudiation de l'Etat-UDR, la seule grande certitude, à la veille du premier — sinon dernier — tour est que la Ve République est morte de sa belle mort, dans la zizanie et les querelles intestines. Mitterrand et encore plus Giscard ont la charge de perpétuer un régime par opposition avec leur prédecesseur.

Georges VIGNY

Libération des prisonniers politiques du Mozambique

Les socialistes réclament la mise en jugement de Caetano et Tomaz

LISBONNE (par l'AFP) — M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste portugais, a réclaté hier que les dirigeants du régime déchu soient traduits en justice.

Dans un discours prononcé à l'occasion d'un grand meeting populaire dans un stade de Lisbonne, le leader socialiste a déclaré sous les ovations de la foule: "Ce serait faire violence à la conscience du peuple portugais de ne pas juger les coupables. Il faut juger Marcelo Caetano et Americo Tomaz, en leur donnant toutes les possibilités de défense".

D'autre part, tous les prisonniers politiques du Mozambique à l'exception de ceux détenus pour "violences", ont été libérés, annonce-t-on à Lourenço Marques. Cette mesure a été prise sur l'ordre des nouvelles autorités.

Ainsi, des centaines et peut-être des milliers de prisonniers détenus sans être passés en jugement, dont quelques-uns sont des sympathisants du Frelimo (front de libération du Mozambique), sortiront de prison, déclarait hier un communiqué du général Basto Machado, chef des forces armées du Mozambique.

La plupart des prisonniers qui ont été ou seront libérés étaient détenus dans les prisons de Machava et Ponte Mahond, près de Lourenço Marques. Une foule importante s'était rassemblée aux portes des prisons pour les accueillir et les acclamer. Quelques-uns des prisonniers libérés ont chanté l'hymne national, et remercié les autorités de les avoir libérés. Un des détenus, qui était emprisonné depuis plus de dix ans, a seulement déclaré en sortant: "Je peux à peine croire que je suis libre de m'en aller". Un grand nombre des prisonniers libérés dont on ne connaît pas encore le nombre mais qui dépasserait déjà le nombre de 500 sont des Africains.

Par ailleurs, plusieurs journaux américains estimaient hier que l'élimination de la dictature au Portugal va faciliter l'intégration de ce pays dans l'Alliance atlantique et peut-être éventuellement dans la Communauté européenne.

"Du point de vue des Etats-Unis, cela ne peut être qu'un soulagement et un bienfait de voir leur allié de l'OTAN met-

tre ses guerres coloniales et ses colonies derrière lui et se mettre politiquement sur le même plan que les autres démocraties occidentales", écrit le Washington Post. "La tension entre l'unité militaire du Portugal (particulièrement à cause de la base des Açores) et sa politique africaine devenait de plus en plus embarrassante pour Washington".

Le Baltimore Sun écrit de son côté: "La démocratie et la fin des guerres coloniales feraient du Portugal un allié moins embarrassant au sein de l'OTAN et créeraient une acceptabilité politique pour le cas où le Portugal chercherait ultérieurement à se joindre au Marché commun".

Plus de 300.000 personnes ont participé hier à Lisbonne à la manifestation organisée par le mouvement démocratique portugais (MDP), les partis communiste et socialiste et vingt trois syndicats.

Dès 13 heures locales, alors que le rassemblement était prévu pour 15 heures des centaines de délégations emplissaient la place Alameda Don Alfonso Henriques, point de départ du cortège.

Des milliers de bannières et banderoles proclamaient la colère populaire contre la police politique (DGS ex-Pide) et l'invincibilité du peuple uni, sentiments qui éclataient en slogans scandés par des centaines de milliers de voix. Beaucoup de "Vive l'armée", aussi, et quelques "Vive Spinoza" et "Vive la Junte". Sur une bannière, on pouvait même lire: "Vie le MPLA et vive le Frelimo" (Mouvements nationalistes africains de l'Angola et du Mozambique).

D'autre part, le général Spinoza recevant mardi soir plus de deux cents représentants de tous les syndicats de Lisbonne et ayant à ses côtés deux autres membres de la Junte, a déclaré notamment: "Nous devons en finir avec le mythe selon lequel le pays n'était pas prêt à vivre une vie démocratique comme la vivent les autres pays d'Europe".

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire récemment, a ajouté le général, le pays a toujours été prêt à vivre sa vérité et la grande vérité d'un pays ne peut pas ne pas être la grande masse de son peuple. En ce moment, où le monde nous regarde, nous voulons montrer que nous sommes prêts à vivre dans un pays d'amples libertés".

Le général Spinoza a poursuivi: "La meilleure preuve que nous puissions

donner est, après les premiers jours d'allégresse et de jubilation, de reprendre la vie normale du pays et de montrer que nous pouvons passer d'une répression des autorités à un régime de liberté. Dans le cas contraire, nous donnerions raison à ceux qui disent que nous n'étions pas mûrs. Ce premier contact avec vous est un appel à l'ordre et à la discipline afin d'évaluer franchement vers de nouvelles formules.

"Au cours de ces derniers jours il y a eu des gestes précipités. Les forces armées reconnaissent qu'il y a quelques justifications à ces explosions de joie mais nous ne pouvons consentir à ce qu'il y ait des précipitations de ce genre ou que quiconque sorte de ses attributions. Il serait honteux d'exercer un acte de force quelconque, étant donné l'esprit dont est pénétré le mouvement des forces armées. Personne, afin d'exprimer sa liberté, ne peut attenter à celle des autres. La Junte sera très fière que le 1er mai, congrès national et jour du travail, tous manifestent dans l'ordre".

M. Holden Roberto, président du Front

national de libération de l'Angola, a dénoncé hier à Kinshasa "le caractère fictif de l'autodétermination dont parle le général de Spinoza".

"En effet, a-t-il dit, la Junte de Lisbonne a ordonné la libération des détenus politiques. Elle a autorisé la reconstruction des partis et le retour au Portugal des exilés, communistes, socialistes et autres, et des formations politiques en exil. Or, d'après ce que nous croyons savoir, il existe une fiction politique portugaise qui prétend que les colonies d'Afrique sont le prolongement du Portugal. Nous nous demandons alors pourquoi il y a deux poids et deux mesures puisque les détenus politiques en Afrique et notamment en Angola n'ont pas été libérés et que les partis politiques angolais en exil n'ont pas été autorisés à rentrer en Angola afin d'y exercer librement leurs activités comme c'est le cas au Portugal".

"J'en appelle, a conclu le président Holden Roberto, à la conscience universelle et je dénonce le caractère fictif de cette autodétermination dont parle le général de Spinoza".

Montevideo : pas d'élections tant que la gauche peut gagner

MONTEVIDEO (AFP) — Le président Juan María Bordaberry a déclaré mardi qu'il n'y aura pas d'élections générales en Uruguay tant que subsistera la crainte d'une victoire d'une coalition de la gauche.

"Le gouvernement uruguayen, a déclaré le chef de l'Etat s'adressant aux correspondants de la presse étrangère, désire que se rétablissent les consultations électorales mais sans la participation des marxistes, sinon elles pourraient conduire à la victoire d'une coalition de gauche, sur le mode chilien et non-européen. Ce risque est trop grave pour que nous le courions".

Des élections générales ne pourront être organisées en Uruguay tant que "le marxisme et les politiciens professionnels poursuivront leurs activités dans le pays", a-t-il ajouté.

Des élections présidentielles et législatives sont normalement prévues pour

novembre 1976. Depuis le coup d'Etat de juin 1973, par lequel le chef de l'Etat a décrété la fermeture du parlement, les autorités civiles et militaires uruguayennes ont entamé une grande campagne anti-marxiste dans tout le pays.

Les Partis communiste et socialiste ainsi que quatorze organisations de gauche et d'extrême-gauche ont été dissous en décembre dernier et la grande centrale ouvrière pro-communiste du pays est interdite depuis juillet.

Réduite à la clandestinité, la gauche uruguayenne se manifeste régulièrement par des inscriptions sur les murs de la capitale et par quelques manifestations éclairs dans le centre de la ville.

Depuis quelques jours, ces inscriptions se sont multipliées appelant à "un premier mai de lutte et de solidarité". Des tracts ont été lancés dans de nombreux lieux publics sur le même thème.

Mitterrand et Giscard nez-à-nez dans l'éventualité d'un 2e tour?

PARIS (par l'AFP) — Un sondage "en projection" de la SOFRES pour le scrutin final présidentiel du 19 mai tend à prouver que le vote sera extrêmement serré dans le cas d'un duel entre MM. Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand qui recueilleraient respectivement 51 et 49% des voix. Le sondage accorde pour le premier tour de scrutin 44% (+2) à M. Mitterrand, 31% (+3) à M. Giscard d'Estaing et 17% (-7) à M. Chaban-Delmas. Ces chiffres qui sont publiés par Le Figaro sont examinés avec la plus extrême attention par les candidats qui observent une pause relative à l'occasion du 1er mai.

Les candidats à l'Elysée, en quasi totalité se sont en effet, hier, tenus ostensiblement à l'écart des manifestations syndicales organisées pour la fête du travail. Seul M. Alain Krivine, candidat du Front communiste révolutionnaire, a participé à un défilé d'organisations gauchistes dans l'est de Paris.

Reprenant leur souffle, rudement mis à l'épreuve, les candidats se sont préparés aux dernières confrontations avant le scrutin de sélection du 5 mai. Si les mêmes thèmes reviennent sur leurs lèvres, la fin de cette première partie de l'élection présidentielle leur permet d'aborder plus amplement les problèmes de politique étrangère.

A Metz, mardi soir, M. Giscard d'Estaing a souligné que "la réalisation de l'unité européenne sera un des thèmes fon-

damentaux de la politique du prochain chef de l'Etat français. L'Europe unie, a-t-il dit, n'est plus un sujet de division pour les Français".

M. Valéry Giscard d'Estaing a affirmé que s'il était élu, il continuerait à fonder le développement de l'Europe sur la coopération franco-allemande.

De son côté, le candidat unique de la gauche, M. François Mitterrand qui donne aujourd'hui une conférence de presse sur la politique étrangère a déjà donné diverses indications publiées par Le Monde: M. Mitterrand entend se distinguer de M. Pompidou "par plus de continuité... En particulier, dit-il, dans la recherche de l'équilibre européen avec une communauté occidentale mieux structurée et plus indépendante ainsi qu'une approche plus affirmée de la sécurité collective entre les deux groupes de puissance de notre continent (européen)". Il a d'autre part marqué sa volonté de "transformer le contenu économique et social de l'Europe des Neuf".

Selon le candidat de la gauche, la France doit être présente là où l'on parle paix, arbitrage, désarmement, réduction des forces armées. Une très grande vigilance doit également, selon lui, être observée à l'égard des sociétés multinationales, tandis que la politique monétaire doit échapper à la stratégie économique américaine. Dans l'attente patiente de l'unité européenne M. Mitterrand se déclare partisan de conversations bila-

érales entre la France et l'URSS.

En indiquant que la France remplira tous ses engagements au sein de la CEE, M. Mitterrand "désire vivement perpétuer l'amitié historique qui lie les Français au peuple américain et n'entend pas délaissier le système de sécurité dans lequel nous sommes sans en tenir solennellement un autre". "Nous devons beaucoup de gratitude aux Etats-Unis a-t-il ajouté, mais pas de soumission".

M. Pierre Mendès-France, ancien premier ministre radical, qui fait campagne pour M. Mitterrand, pourrait selon diverses rumeurs non officiellement confirmées, occuper d'importantes fonctions ministérielles dans le gouvernement que le candidat de la gauche ferait constituer en cas de succès. Parmi ces fonctions figureraient éventuellement celle de ministre des Affaires étrangères. M. Robert Pontillon, chargé des problèmes extérieurs dans le "brain trust" de M. Mitterrand, s'est de son côté déclaré partisan d'une charte sociale européenne et a fait état d'une procédure constituante pour progresser vers l'unité européenne: préparation par le Parlement européen d'une constitution d'union politique qui serait soumise aux parlements nationaux et création d'une monnaie européenne commune, de même que l'élaboration d'une politique énergétique commune.

Plus d'éclaircissements pourront être donnés ces deux derniers jours prochains de campagne présidentielle.

L'oléoduc de Tapline saboté au Liban

BEYROUTH (AFP) — Le centre de branchement situé sur l'oléoduc de la compagnie Tapline, en territoire libanais, près de la frontière libano-israélienne, a été saboté hier dans la nuit par des inconnus.

Une violente explosion a détruit le centre de branchement, et un incendie s'en est suivi.

ASSURANCE MOTO

L.M. DESILETS inc.
467-9311 • 861-5395
Québec: 872-7186
C.P. 266, Station Delormier, Mt



9 1/2%

Intérêt annuel sur les Certificats de Placement Garanti de 5 ans.

Intégralement garanti par le Trust Royal pour la période du dépôt. Aucun honoraire. Taux sujets à confirmation.

Certificats de Placement Garanti.

Trust Royal

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester 876-2525
6991, rue St-Hubert 270-1137
4145 ouest, rue Sherbrooke (Westmount) 876-2506
280, ave. Dorval (Dorval) 636-4740

Autres succursales à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

ÉNUMÉRATION

6 AU 11 MAI

ON COMPTE SUR VOUS!

La loi électorale du Québec concernant la liste électorale permanente prévoit que l'énumération des électeurs a lieu au début de mai, chaque année.

Dans les localités urbaines, deux énumérateurs doivent visiter chaque foyer, du lundi 6 mai au samedi 11 mai, entre 9 heures du matin et 10 heures du soir.

Dans les localités rurales, un seul énumérateur doit confectionner la liste électorale en visitant les foyers du 6 au 11 mai, entre 9 heures du matin et 10 heures du soir ou il peut aussi utiliser tout autre moyen.

Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale permanente pour quelque raison que ce soit (absence de votre domicile lors de la visite des énumérateurs, etc.), vous devrez donc, durant les élections générales, effectuer vous-même les démarches nécessaires pour faire inscrire votre nom lors de la révision.

On compte sur vous!

Le Président général des élections du Québec.

Pulsation SM I

Où la forme, le son et le mouvement s'intègrent à l'espace vécu

par Pierre Vallières

Il y a longtemps que la technologie — et particulièrement l'électronique — s'est imposée comme une dominante de la réalité sociologique et culturelle contemporaine. Pourtant, l'art, expression privilégiée des rapports que l'homme entretient quotidiennement avec cette réalité — à la fois subie et vécue —, hésite à assumer la technologie et ses composantes, comme si celles-ci n'étaient qu'un ensemble de pièces magiques inventées par une science jalouse de préserver le mystère de ses réalisations.

Face aux pseudo-mystères de la technologie, la société oppose les pseudo-mystères de la création artistique, surtout dans le domaine des arts plastiques. Des créateurs également jouent avec leurs petits secrets comme des enfants jaloux de leurs belles. Comme si un objet de création pouvait acquiescer une "plus-value" à partir de l'exploitation abusive du secret et de la rareté systématiquement mesurée du nombre d'initiés admis à "la connaissance".

Les sculpteurs Bruno Blache et Jean-Claude Keromnes, finissants de l'UQAM, veulent démontrer par leur travail qu'il existe une relation "naturelle" et vivante entre la technologie et l'art conceptuel. Ils veulent, de plus, montrer qu'il n'y a rien de complexe dans l'organisation et l'expression de cette relation art-technologie et que seuls les pseudo-initiés aiment faire croire aux pseudo-mystères et aux prétendues magies.

L'exceptionnelle exposition Pulsation SM I que l'on peut voir jusqu'au 7 mai pavillon Art II de l'UQAM, 3450 Saint-Urbain, ne peut que passionner tous ceux qui s'intéressent de près à l'intégration de l'électronique, du mouvement cinétique et du son à la sculpture. Certains

sculpteurs ont déjà orienté leurs recherches du côté de la cybernétique. Mais je n'en connais aucun qui ait encore réussi, comme Blache et Keromnes, à réaliser conceptuellement et organiquement une interaction dialectique son-mouvement à l'intérieur d'un champ, d'un espace dynamique, rythmé et non programmé, conçu à l'échelle humaine, personnalisée, et animé par ceux qui traversent, occupent et transforment perpétuellement cet espace non seulement par leurs déplacements mais aussi par leurs gestes et leurs paroles.

L'expression formelle et organique de ce vécu dynamique, en perpétuel mouvement sonore, est matérialisée par des espaces définis au préalable et, scientifiquement calculés, par une sculpture de forme sphérique et tendue, d'aspect ludique (sculpture Son), et par une deuxième sculpture de forme sinusoidale et molle, d'aspect érotique (sculpture Mouvement). Chacune des deux sculptures, construites en fibre de verre, a des dimensions imposantes (environ huit pieds de diamètre). Leur interaction constante est formulée par les lettres SM. L'interaction de cet ensemble sculptural à l'espace habité environnant est formulée par le titre même de l'exposition: Pulsation SM I. Le chiffre un indique qu'il s'agit là du projet initial d'une oeuvre de longue durée que Blache et Keromnes entendent poursuivre jusqu'à ses limites.

Blache et Keromnes ont mis six mois à réaliser Pulsation SM I. Il leur a fallu près de 3,000 heures de travail pour le mener à terme à la mi-avril. Tous deux possèdent une formation scientifique et technique de base lorsqu'ils se sont inscrits, il y a quatre ans environ, au module Arts plastiques de l'Université du Québec (ex-Ecole des Beaux-Arts). Leur conception de l'art

a rencontré beaucoup de résistance de la part des professeurs en arts plastiques de l'UQAM pour qui, même en 1974 la technologie et l'art constituent deux disciplines sans aucun rapport possible l'une avec l'autre. Bruno Blache et Jean-Claude Keromnes font magistralement la démonstration contraire et, par le fait même, détruisent les préjugés et les mythes qui entourent encore, à la fois, la technologie et l'art.

C'est dans cet esprit qu'ils ont tenu à faire accompagner leur exposition d'une présentation didactique soignée et simple du principe soutenant la conception d'ensemble de leur création. Cette présentation didactique se compose des plans initiaux, des calculs de base, d'un vidéo et d'un diaporama. À l'aide de ces instruments, le spectateur peut facilement se faire une idée simple et exacte d'une création sculpturale qui, de prime abord, paraît compliquée et remplie de mystère.

Subventionnée par différents départements de l'UQAM, allant du module de sciences pures à celui des arts plastiques, Pulsation SM I a coûté environ \$7,500. Mais Blache et Keromnes l'évaluent à au moins \$20,000. Ils ont tout fait eux-mêmes, y compris les machines et instruments nécessaires à la fabrication des prototypes; les moules, les premiers en plâtre, les seconds en fibre de verre; etc. Ils ont tout fait de leurs mains, non seulement pour économiser les coûts, mais d'abord pour avoir l'opportunité de concevoir eux-mêmes la façon et les moyens de réaliser les formes choisies. C'est ainsi que leur recherche conceptuelle s'est effectuée, du début à la fin, en étroite relation avec chacune des phases des travaux manuels et techniques requis par le projet.

Les deux sculptures (Son et Mouvement) sont réalisées en fibre de verre, matériau léger, requis pour la réalisation de

formes organiques alliant le son, le mouvement, la mobilité, la légèreté, la sensibilisation permanente à l'espace environnant. Ces sculptures n'auraient pu être réalisées en bois ou en métal. Le projet exigeait que les formes, à la fois imposantes et à l'échelle de l'homme, puissent remplir un espace sans l'annihiler, soient capables de rythmer cet espace, de l'exprimer, de l'organiser et finalement de le transformer. Pour cela également, le fibre de verre s'imposait comme matériau de base.

Quant aux couleurs, elles devaient exprimer le mouvement et les formes sans se substituer à eux. Le choix du jaune, de l'orangé et du mauve (comme chez les reliefs de Maron Kantaroff) n'est pas arbitraire. Ces couleurs visent à rapprocher le spectateur, à l'embarquer dans un jeu qui, tout en étant sérieux, ne doit pas être perçu comme un casse-tête savant mais comme une espèce d'initiation à une fête du son, du mouvement, de la forme, dont l'homme demeure toujours l'animateur (et non la magie électronique). Ce choix de couleurs s'inscrit en même temps dans un courant de plus en plus répandu chez les jeunes créateurs québécois et qui se caractérise par une volonté très nette d'abolir le faux sérieux qui accompagne trop souvent la conception et la présentation des oeuvres d'art.

La sculpture Son, de forme sphérique et tendue, est composée de six pièces aux teintes différentes. Une infrastructure métallique et légère est située dans la coupole inférieure et soutient le "bâti électronique" et les détecteurs. Trois pyramides tronquées agissent comme entonnoirs d'émission et de réception des ultrasons et ont pour but d'éviter les détections par réverbération des champs détecteurs. Huit haut-parleurs sont montés sur les coupoules supérieure et inférieure. Leur position est diamétralement opposée aux champs de détection. Le tout est relié par un filage et un câblage internes.

Quatre détecteurs de mouvement, dont les champs ultrasoniques couvrent des espaces délimités, sont déterminés géographiquement (trois au coeur de la sculpture Son et l'autre dans la sculpture Mouvement) de manière à émettre un son composé séquentiel, lorsqu'il n'y a personne dans l'espace ou les espaces, et de composer de deux à trois tonalités continues, suivant que des mouvements se produisent dans un ou deux espaces. En théorie, il existe une possibilité de seize sons différents au sein d'une même séquence. Ce système de sons électroniques est animé par une mécanique aléatoire, comme le système des mouvements propres à la deuxième sculpture. La mécanique aléatoire a été choisie pour que le spectateur puisse "jouer" avec l'ensemble sans être jamais capable de le maîtriser. Les sculptures, par le son et le mouvement (huit sons de base et trois mouvements de base, plus leurs variations), transforment ainsi la spontanéité en éléments sensibles et visibles, et suppriment la répétition qu'engendre toute mécanique linéaire.

La sculpture Mouvement, de forme sinusoidale et molle, est composée de deux tores sinusoidaux à trois sommets positifs; ces tores constituent sa structure principale et son élément statique. Dans l'espace inscrit par ces deux

tores, trois coupoules sont montées (mobiles) sur des axes verticaux. Leurs mouvements sont circulaires et à vitesses variables. Tout est construit en fibre de verre, mais entre les surfaces tangentes des courbes des tores et des coupoules est tendue une membrane souple. À l'intérieur, une infrastructure métallique légère sert de "bâti" pour les éléments mécaniques et électriques. La courbe de déformation, liée à la mécanique aléatoire d'ensemble, est en perpétuelle évolution et non répétitive.

La réalisation de cet ensemble sculptural ne constitue peut-être pas une première

mondiale. On a déjà vu des sculptures musicales, cinétiques, cybernétiques, etc. Mais Pulsation SM I possède une originalité de conception et d'organisation sans précédent. Cet ensemble mérite d'être exposé au Musée d'art contemporain et ailleurs. La salle 1025 du pavillon Art II de l'UQAM est en effet trop exigüe pour permettre à cette "pulsation" d'atteindre à sa globalité.

On ne peut que souhaiter ardemment que Bruno Blache et Jean-Claude Keromnes obtiennent les moyens de poursuivre cet "événement" qu'inaugure magistralement Pulsation SM I. A voir absolument.

GLYSEE
SALLE EISENSTEIN 18 ANS
7^e SEMAINE
Un Châtré époustouflant, mène à un train d'enfer
CLAUDE CHABROL
Couleur
NADA
SIMONE SIGNORET
RENE ALLIO
RUDE JOURNÉE POUR LA REINE

Venez dans le Bas du Fleuve et arrêtez-vous à
L'Auberge des Roy
Louise et Raoul Roy
Table gastronomique
R.S.V.P. 1-418-869-2981
St-Fabien sur Mer, Cté Rimouski, P.Q.

17^e saison Théâtre International de Montréal
Par métro le Ste-Hélène
Jusqu'au 25 mai, à 8h. 30
LA CRUCHE CASSÉE
de Heinrich von Kleist
(version française de la comédie classique allemande)
avec
Janine Sutto, Guy L'Ecuyer, Jean-Louis Paris, Jacques Gallepeau, Marc Grégoire, Daniel Tremblay, Annette Leclerc, Maryse Pelletier.
Décors: Michel Catudal Costumes: Richard Lorain
Mise en scène: Albert Milaire
Dimanche seulement
Théâtre de marionnettes
LA BELLE AU BOIS DORMANT
Français 2 h. - Anglais 4 h.
ENFANTS: \$2.00 - ADULTES: \$2.50
Renseignements: 526-0821

RESERVEZ VOS BILLETS
ANDROMAQUE
de RACINE
DÈS LE 2 MAI
mise en scène
andré brassard
RITA LAFONTAINE / FREDRIQUE COLLIN / HUBERT GAGNON / GILLES RENAUD / costumes FRANCIS LAPIANTE / décors HUGO WUTRICH
4 sous | THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS
RESERVATIONS 845-7277

DÈS DEMAIN
À ses maris, elle a tout donné... tout ce qu'ils méritaient!
PREMIERE MONDIALE
18 ANS Adultes
UN FILM DE CHUCK VINCENT DIRECTEUR DE L'APPOINTMENT DE NEW YORK COMEDIE ÉROTIQUE AU FESTIVAL DU FILM ÉROTIQUE DE NEW YORK avec KIM POPE / IDA KLEIN / DAVID HAUSMAN musique SLEEPY HOLLOW EASTMANCOLOR
DERMA COMMUNICATIONS présente
Mrs Barrington
ARTISAN, DE SON PROPRE VEUVAGE DANS UN FILM 'ÉPICÉ' PARMIS LES PLUS COCASSES JAMAIS VU.
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313
DERNIER JOUR: "Last Tango in Paris" LAISSEZ-PASSER ET CARTES D'ÂGE D'OR NON VALABLES

ET ALORS ?
VERSION 1974
incluant de NOUVEAUX SKETCHES DÉLIRANTS !
Bernard Haller
de Jean Giraudoux
Mise en scène
DAMIÈLE J. LEISSA
JEAN-MARIE LEMIEUX
YVETTE BRIND'AMOUR
HUBERT NOEL
FRANÇOISE FAUCHER
FRANÇOIS ROZET
JACQUES LORAIN
VINCENT DASY
VICTOR DÉBY
SERGE BOSSAC
Reservations: 844-1793
4664, rue ST-DENIS
métro Laurier, sortie Gifford

"ON NE PEUT VIVRE AU QUÉBEC EN 1974 SANS AVOIR VU BINGO"
René Homier Roy,
"Bon Dimanche"
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION
PIERRE DAVID JEAN-CLAUDE LORD
BINGO
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD
2e mois
PARISIEN 981-2827
PAPINEAU 501-0823
LAVAL 568-8200
VERSAILLES 533-7886
GREENFIELD PARK 413-8128
2 au 11 MAI (Relâche 7 mai)
Billets: \$7 \$5 \$4
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montréal Trust P.V.M.
Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$5: étudiants-Âge d'Or.
Agences & CHARGEX 932-2234
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
COMMENTAIRE DEMAIN AU CINÉ-PARC
SERGIO LEONE présente
MON NOM EST PERSONNE
HENRY FONDA • TERENCE HILL
écrit par TONINO VALERII
produit par FULVIO MORSELLA
musique de ENNIO MORRICONE
CHAMPLAIN STE CATHERINE PAPINEAU 524-1815
CREMAZIE 523-9751
ST-BENIS, CREMAZIE 388-4210
ST-Jean capitol
ciné-parc odéon
ROUTE 204 (à l'EST DE MONTRÉAL)
27 CINÉ-PARC APRÈS TUNNEL HOPPELLE LAFORTAINE
BOUTE (ST-BENIS) 60 655-0692
Trois-Rivières le paris
Dernier jour à St-Jérôme

ODEON
on est mis en joie d'un bout à l'autre de ce film où les aventures de LOUIS VELLE au volant de sa voiture sont inénarrables.
CLAUDE GARSON / L'AURORE
un franc succès auprès des spectateurs décidés à rire.
LOUIS CHAUVET / LE FIGARO
DÈS DEMAIN
LE PERMIS DE CONDUIRE
POUR TOUS
UN FILM DE JEAN GIRAULT
AVEC LOUIS VELLE PASCALE ROBERT
le DAUPHIN
BEAUDRYN PRÈS D'ÉTIVILLE 721-6060
DERNIER JOUR: "L'EMMERDEUR"
DE FRANÇOIS TRUFFAUT
LA NUIT AMÉRICAINE
POUR TOUS
le DAUPHIN SEM.: 7.30 - 9.30
BEAUDRYN PRÈS D'ÉTIVILLE 721-6060



A gauche, la sculpture Mouvement, de forme sinusoidale et molle; à droite, la sculpture Son, de forme sphérique et tendue.

cinéma

ANJOU: 7017 boul. des Galeries d'Anjou, 353-9960 "Le cercle noir" 6.00, 10.00 et "Le Cœur" 8.00
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2843 "Dillinger" 2.30, 5.50, 9.30 et "Ce jour-là" 12.45, 11.7.45
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 925-4246 "The sting" 12.30, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-5311 "The last Tango in Paris" 7.15, 9.30
AYENNE: "Secret of door to door salesman" 1.30, 3.05, 4.40, 6.15, 7.50, 9.25
BÉLOU: 5030 Papineau 527-9137 "Servez-vous, meublés!" 1.13, 4.17, 7.00, 10.05 "Contentment (faire copie des mariés)" 11.50, 2.36, 5.38, 8.42
BEAVER: 17 ave. du Parc 844-1932 "Ye-yege minkand" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50 et "Vie or Versa" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30
BÉRI: 1210 St-Denis, 874-2323 "Les fils et les vivants" 2.30, 6.30, 10.00 et "Le privé" 12.30, 4.10, 8.00
CANAHEIN: 1204 Ste-Catherine E. 523-3180 "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.05 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25
CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1965 "Mon nom est personne" 12.30, 2.40, 4.50, 7.20, 9.30
CHATEAU: 6956 St-Denis, 271-4000 "Opération Karaté" 2.40, 6.05, 9.30 et "Quand les femmes font ding dong" 12.55, 4.15, 7.40
CHATELAIN: 1590 St-Denis, "Les invasions" 12.20, 2.30, 4.38, 9.57 et "Les vivants" 1.38, 4.58, 8.22

CINEMA 2001: 855 Decarie, 277-2001 "Harold et Maude" 7.30, 9.30
CINEMA V: 5550 Sherbrooke O. 429-5559 "Salon rouge" "Mini metalo blessée dans son honneur" (en anglais) 7.30, 9.30 "Salon bleu" "The adventures of Rabbi Jacob" 7.30, 9.30
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Il était une fois dans l'Est" 1.30, 2.30, 5.30, 7.30, 9.30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., 488-7385 "The great Gatsby" 2.00, 4.40, 7.20, 10.00
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Mon nom est personne" 7.20, 9.30
DAUPHIN: (McLaren) 2386, Beaubien 721-6060 "La nuit américaine" 7.30, 9.30 "L'émmerdeur" 2396, Beaubien 721-6060
ÉLECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Opération Karaté" 1.00, 4.30, 8.00 et "Quand les femmes font ding dong" 8.00
EYFEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Nada" 7.30, 9.45 "Salle Hossain" "Rude journée pour la reine" 27. 8.15, 9.40
ENCORB: 136 St-Paul E. 861-7963 "Tales that witness madness" 7.30, 9.30
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Mini metalo blessée dans son honneur" 7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Il était une fois dans l'Est" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Il était une fois dans l'Est" 7.30, 9.30
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Day for night" 12.55, 2.50, 5.00, 7.00, 9.05
LEWIS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851 "The courtier" 2.00, 4.20, 7.00, 9.20
MERCUR: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Nos plus belles années" 8.00 et "L'or noir de l'Alaska" 6.00, 10.00
MONKLAND: 5594 Monkland, 494-3579 "A touch of class" 2.45, 6.15, 9.55, et "Night watch" 1.00, 4.30, 8.10
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Madame Yuki" 7.00 "Les 6 Samourais" 9.00
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Supervox" 12.55, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45
PARMIEN: 480 Ste-Catherine O. 861-2697 "Bingo" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45
PIERROT: 1590 Denis, 845-3222 "Le droit d'aimer" 5.30, 7.30, 9.30
PLAZA DU CANADA: Hôtel Château Champlain, 861-4565 "Sagantand express" 7.15, 9.15
PLACE VILLE MARIE: (Petit Cinéma) 277, Hochberg, 866-2644 "Alfredo" 12.30, 3.30, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00
PLACE VILLE MARIE: (Grand Cinéma) 277, Hochberg O., 866-2644 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.30, 2.35, 4.50, 6.50, 9.20
PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155 "La dernière maison sur la gauche" 12.30, 3.40, 6.55, 10.55 et "Le sexe sauvage" 2.05, 5.15, 8.25
PUNYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215 "Carny girl" 1.30, 4.25, 7.15, 10.00 et "The criminal" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35
RYVAL: 6906 St-Denis, 849-4211 "Papillon" 12.40, 3.25, 6.15, 9.00
SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis, 846-6100 "Les jeux de la Chandeleur" 12.00, 3.23, 6.26, 9.49 et "Le dingue" 1.40, 5.03, 8.26

SAVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 833-1139, "Maude" 2.00, 7.00, 9.30
SNOWDON: 5225 Decarie 482-1332 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.55, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8242 "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Erotic dreams" 12.15, 1.40, 3.30, 5.20, 7.10, 9.00
VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092 "Jingo" 8.00 et "L'assaut aller, c'est une valeur" 6.15
VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E., 552-4022 "Bingo" 7.30, 9.45
VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 552-4022 "Opération Karaté" 6.25, 9.55 et "Quand les femmes font ding dong" 8.00
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577 "Nos plus belles années" 8.00, et "L'or noir de l'Alaska" 6.00, 10.00
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount, 931-2477 "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20
YORK: 1487 Ste-Catherine O., 927-8978 "American Graffiti" 1.30, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 En présence de l'auteur, "Carmen" de Lotte Reiniger - Italie 1933; "Papageno" de Lotte Reiniger - Allemagne 1935; "Jack and the Beanstalk" Lotte Reiniger - Grande Bretagne 1956, 8.00
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 878-4230 (relâche)

théâtre

CASAMOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-5911 Le groupe plume et ses "maltrous" 22.30
CENTAURE: 453 St-François Xavier 288-1220 "Vous ne pouvez le aller right game oby" de D. Froeman 20h
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bleury 906-1964 "Cyrano de Bergerac" d'Edmond Rostand - théâtre irrégulier
RIDEAU VERT: 4634 St-Denis, 844-1793 "Siegfried" de Jean Giraudoux - 20h
THÉÂTRE D'ALOUJIBUI: 1297 Papineau 523-1211 (relâche)
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6961 "Floralle" de R. Carver - 20h
THÉÂTRE DE QUATROIS: 100 ave des Pins E. 845-7277 "Andromaque" de Racine - 20h30
THÉÂTRE DE LA POUDBRIÈRE: (le Sainte-Hélène) "La cruche cassée" de Heinrich von Kleist, du mardi au samedi à 20h30

LES PRODUCTIONS BELLES PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma
GILES VALIQUETTE
ANDRÉ GAGNON
4 Mai à 8h, et 11h, \$1.39
11 Mai à 8h, et 11h, \$1.19
MANEIGE + JAZZ LIBRE DU QUÉBEC 18 Mai 8h, 11h, \$1.99
billets EN VENTE au cinéma et à KATERDAXIF

PROGRAMME CALENDRIER DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
FESTIVAL D'ÉTÉ PLUS DE 100 FILMS demandez le programme au téléphone ou par la poste
CINEMA 2001 855 DECARIE 277-2001 Au Nord du boul. Métropolitain
DERNIER SOIR: "HAROLD ET MAUDE"

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID PELLETIER: Madame Hubertly 20h
THÉÂTRE MAISONNEUVE: (relâche)
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Bernard Haller 20h30

le panier à provisions

par Renée Rowan

Plusieurs rôtisseries de la région de Montréal attirement, lorsque vous appelez pour passer une commande, qu'il n'y a aucun frais de livraison. C'est vrai. On ne vous ment pas, on ne fait que jouer sur les mots. Cela se fait d'une façon beaucoup plus astucieuse, puisque la surcharge est comprise dans le prix.

Ainsi, par exemple, au Coq Bar-B-Q, un poulet entier, accompagné de frites, salade de chou, sauce et petits pains, vous coûtera \$5.30 acheté au comptoir. Si vous passez la même commande au téléphone, le coût est de \$6.25. En d'autres mots, vous payez 95 cents pour que votre repas vous soit livré à domicile.

On ne parle pas de frais de livraison, cela fait plus gênereux. Mais on les inclut dans le prix. Ainsi tout le monde est content... jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'une fois de plus on a été dupé.

Cette pratique semble assez répandue parmi les rôtisseries comme nous avons pu le vérifier. Toutefois, il faut ajouter à la décharge de quelques-unes (Au Coq, Chalet Bar-B-Q et Saint-Hubert Bar-B-Q) que la téléphoniste vous fait remarquer, si vous vous informez des prix au comptoir et à domicile, que cela prendra beaucoup moins de temps et que vous économiserez en venant commander vous-même sur place.

La livraison gratuite du poulet coûte 95 cents !

Egalement à noter: il y a avantage à profiter du spécial "au choix du chef" disponible au comptoir seulement dans quelques rôtisseries. On vous donne, selon les surplus de l'heure, une cuisse ou une poitrine de poulet que vous paierez — Au Coq, par exemple — \$1.69. Si vous commandez, de façon spécifique, une cuisse, elle vous coûtera \$2.25; une poitrine, \$2.50.

Les mystères du jus de pommes

Il y a tant de produits en vente sur le marché et plusieurs d'entre eux se ressemblent tellement qu'il n'est pas surprenant que le consommateur se sente embêté. Parfois, il faut presque l'adresse et la ruse d'un détective pour arriver à tout démêler. Voici quelques indices qui vous aideront à résoudre les mystères des jus de pommes.

● Si l'étiquette porte les mots "jus de pommes", cela signifie que le jus est le liquide non fermenté, préparé à partir du jus de premier pressage de pommes fraîches. C'est celui qui coûte le plus cher. Actuellement la boîte de 48 onces, de marque nationale, coûte entre 62 et 65 cents. Le même format de marque maison, c'est-à-dire mis en boîte pour une chaîne de supermarchés, se vend entre 5 et 7 cents de moins.

● Si l'étiquette porte les mots "jus de pommes obtenu d'un jus concentré", cela désigne un produit obtenu en ajoutant de l'eau à du jus de pommes concentré. Il se peut que l'on y ajoute des esters de pommes naturelles, mais le produit final est toujours pur. Si l'étiquette porte la mention "vitamine C ajoutée", la valeur nutritive est la même que pour le jus de pommes puisque dans les deux cas, la vitamine C est ajoutée. Le coût du jus de pommes obtenu d'un jus concentré est inférieur au jus de pommes entier.

● L'étiquette, dans un cas comme dans l'autre, ne donne jamais le contenu de sucre parce que seul le sucre naturel des pommes s'y trouve. On n'en ajoute jamais.

● Ne pas confondre jus de pommes et boisson aux pommes. Celle-ci contient du sucre. Selon les règlements de la Direction des aliments et drogues, si du sucre est ajouté à un jus de fruit ou un jus de fruit concentré, il faut que l'étiquette en fasse mention. Ça devient alors une boisson.

● Le jus de pommes est classifié Canada de fantaisie ou Canada de choix.

● Les fabricants ont le droit d'ajouter certaines quantités spécifiques de vitamine C au jus de pommes selon les règlements de la Direction des aliments et drogues. L'éti-

quette doit le mentionner d'une façon ou de l'autre: "vitaminé" ou "additionné de vitamine C". Une tasse (8 onces) de jus de pommes vitaminé contient 88 mg de vitamine C comparativement à 120 mg pour une tasse de jus d'orange congelé reconstitué.

Encore le sucre!

Le prix du sucre a de nouveau augmenté cette semaine dans les supermarchés: 5 cents sur le sac de 5 livres et 10 cents sur le sac de 10 livres. Et les prix, nous dit-on de partout, ne semblent pas devoir se stabiliser. Une nouvelle hausse de 90 cents les 100 livres a été enregistrée sur nos marchés, au niveau du gros, lundi, mais n'a pas encore été passée aux consommateurs. Cela ne devrait pas tarder!

Les soufflés, succès garanti

De tout temps, les soufflés ont été la hantise de la cuisinière. Comment réussir des soufflés qui ne s'affaissent pas? Dans un petit livre d'une centaine de pages publié cette semaine par les éditions La Presse, Evelyn Strickland nous dit tout ce qu'il faut savoir pour réussir un soufflé bien levé et léger. C'est, assure-t-elle, aussi facile à préparer qu'un bifteck ou une omelette.

éducation

Les enseignants chômeurs se multiplient

La liste des congédiements s'allonge dans le monde de l'enseignement. La Commission scolaire régionale de l'Estrie vient d'annoncer le non-renouvellement d'une centaine d'enseignants, pour cause de dépeuplement des classes.

Mauricie avait fait savoir que 150 professeurs avaient déjà été remerciés dans cette région.

La CEQ considère cependant que la baisse de natalité, partout invoquée pour justifier ces congédiements, n'est pas seule en cause. Elle dénonce l'absence d'une politique de planification de la main-d'œuvre enseignante par le ministère de l'Éducation; elle croit également que des facteurs sociaux, tels les déplacements industriels et des politiques urbaines néfastes, expliquent également certaines migrations scolaires massives.

On avait prévu une baisse de 750 étudiants, mais ce nombre a doublé, comme on a pu le constater après les inscriptions. A elle seule, la ville de Sherbrooke accuse une diminution de 1.200 étudiants.

Les délégués au conseil provincial de la CEQ ont demandé que les enseignants en "surplus" soient affectés à des projets pédagogiques dans le domaine de l'enseignement préscolaire, de l'enfance adaptée, de l'éducation permanente, ou encore à des tâches urgentes d'animation en milieu scolaire.

La Présentation-de-Marie

Les commissaires taisent leurs intentions

par Lise Bissonnette

Le sort de l'école Présentation-de-Marie, à Laval, est toujours en suspens, bien que la réunion des commissaires, lundi soir, devait en décider. La question n'apparaissait même pas à l'ordre du jour; les commissaires, invoquant le caractère spécial de l'assemblée, ont refusé les interventions de la salle visant à amener le sujet sur le tapis.

On se souvient que la perspective d'une bilinguisation de cette école avait soulevé l'ire

et les protestations de plusieurs parents de Laval ainsi que du syndicat des professeurs de ville de Laval. Après des assemblées houleuses, la commission scolaire avait consenti à la constitution d'un comité, formé de parents, d'enseignants et de commissaires, pour étudier la situation et faire rapport lundi le 29 avril.

Le comité ne s'est réuni qu'une seule fois et n'a pas réussi à faire l'unanimité jusqu'à maintenant. Il semble

d'autre part que la commission scolaire tempore sur tout à cause de la présence, à ville de Laval, de délégués spéciaux du ministère de l'Éducation chargés d'inventorier les possibilités de règlement de ces problèmes.

Le syndicat des professeurs de ville de Laval n'a pas l'intention de lâcher prise. Suite à une lettre de sa part, les commissaires ont accepté lundi de soumettre à un examen d'aptitudes les élèves francophones qui demanderaient le passage au secteur anglophone. De plus, les dirigeants du syndicat ont l'intention de se rendre à Québec pour déposer chez M. Cloutier un rapport sur la situation linguistique dans le monde scolaire de Laval.

La campagne menée par les enseignants pour dissuader ces passages à l'école anglophone a été un succès, du moins à Laval même: 80 demandes cette année, comparées à 143 l'an dernier. D'autre part, les demandes en provenance de la région des Mille-Îles et de Dr

vernay ont augmenté: 247 cette année, comparées à 139 l'an dernier. Le résultat net confirme donc une augmentation.

Le syndicat espère maintenant que d'autres mesures de

dissuasion surviendront entre la demande faite par les parents et le début de l'année scolaire. Outre l'examen prévu, qui sera préparé en comité paritaire et scruté à la loupe,

il entend faire des pressions pour que soit adopté un règlement visant à déclasser automatiquement les élèves qui passeraient du secteur francophone au secteur anglophone.

Petits bouquets d'or et de diamants

Bague sertie de 27 diamants scintillants. Boucles d'oreilles de diamants encadrés de feuilles d'or. Ravissant pendentif également de diamants, sur une fine chaîne d'or.

L'illustration est près du double de la dimension réelle de ces bijoux. En or jaune et blanc 18 ct. Bague, \$650. Boucles d'oreilles, \$475. Pendentif, \$250.

BIRKS
JOAILLIERS

L'éducation permanente se démocratise à Ottawa

Toute personne âgée de plus de 60 ans aura accès aux cours réguliers de l'Université Carleton, sans bourse délier. C'est ce qu'a annoncé le responsable des admissions, M. Jim Sévigny, en précisant que les cours seront ouverts aux étudiants âgés, tant au niveau du premier cycle que des études avancées.

L'Université d'Ottawa a rendu public un programme quasi identique; le seuil d'admission y serait de 65 ans.

Les étudiants du "troisième âge" qui désiraient suivre des cours n'appartenant pas aux programmes réguliers devront assumer la moitié des frais de scolarité normalement encourus.

Record de diplômes à l'U. de M.

L'Université de Montréal décernera cette année plus de 150 doctorats, lors de la collation des grades supérieurs qui aura lieu le vendredi 31 mai dans le grand amphithéâtre. A cette occasion, l'Université remettra également quatre diplômes honorifiques: au peintre Alfred Pellon, au Dr John S. L. Browne, au démographe français Alfred Sauvy et au cardinal Paul-Emile Léger qui viendra spécialement d'Afrique pour prononcer l'allocution de circonstance.

Nouveau tronçon de la 30

Le ministère des Transports a accordé un contrat de \$6.434.936.67 à la compagnie

en bref

A. Sicotte et Fils Ltée de Laflèche, pour la construction d'une section de l'autoroute 30. Ce nouveau tronçon reliera sur une longueur de 8.804 milles, le chemin St-Roch (rte 47) future route 223) à la montée St-Antoine dans les paroisses de Contrecoeur et St-Roch-de-Richelieu dans le comté de Verchères. A chacune des extrémités de cette section seront érigés des échangeurs.

Lieutenant-gouverneur indien

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un Indien a été nommé lieutenant-

gouverneur. Il s'agit de M. Ralph Steinhauer, petit-fils du missionnaire Henry Steinhauer, qui remplacera à la fin de juin M. Grand MacEwan, de l'Alberta. Agé de 69 ans, il est né à Morley, Alberta, et habite la réserve de Saddle Lake où il a été conseiller de bande pendant 34 ans et chef durant trois ans.

Distinction à M. Roger Gaudry

L'Institut de chimie du Canada a décerné la Médaille de Montréal pour 1974 à M. Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal, "en reconnaissance de l'impulsion exceptionnelle qu'il a donnée à la profession de chimiste". M. Gaudry est un ancien président de l'Institut de chimie.

télévision

CBFT 2	
9.10 Ouverture et horaire	e
9.15 En mouvement	e
9.30 Monsieur Pipo	e
10.00 Minute Moutoute	e
10.15 Les histoires de Benjamin	e
10.30 Personnalité féminine	e
11.00 Les recettes de Juliette	e
11.30 Histoires sans paroles	e
12.00 Joe 90	e
12.30 Boubou	e
1.30 Téléjournal	e
1.55 Femme d'aujourd'hui	e
2.30 Cinéma	e
"La Bohémienne" (comédie-Américain 1936)	e
4.00 Bobino	e
4.30 Grapet et Délicat	e
5.00 Tarzan	e
6.00 Les chevaux du soleil	e
6.30 Actualités 24	e
7.30 Le travail à la chaîne	e
8.00 La soirée du hockey	e
"Les éliminatoires"	e
10.30 Téléjournal	e
10.50 Nouvelles du sport	e
11.00 Appelle-moi Lise	e
12.00 Les Espions	e
12.55 Téléjournal	e

CFTM 10	
7.00 Horaire-bienvenue	e
7.45 Bonjour Montréal	e
8.45 36-24-36	e
9.00 Les bouts d'chou	e
9.30 Pour vous Mesdames	e
11.00 Les tannants	e
12.00 Les P'tits bonhommes	e
12.15 Ligne ouverte	e
1.15 Cine-jeudi	e
"Espionnage à Capetown" (contre-espionnage-Allemand 1968)	e

3.00 Adèle	e
3.30 Personnalités	e
4.00 Patofville	e
4.30 Banana Split	e
5.00 Mission impossible	e
6.00 Pierre, Jean, Jasen	e
7.00 Le 10 vous informe	e
7.30 Jeudi 7h30	e
"Les combattants de la nuit" (drame-Britannique 1960)	e
9.00 Au secours mon amour	e
9.30 Toute la ville en parle	e
10.15 Loto-Perfecta	e
10.30 Les nouvelles TVA	e
11.00 La couleur du temps	e
11.15 Sans pantoufles	e
"La conjuration des Bergia" (comédie-Italienne 1963)	e
12.45 Le 10 vous informe	e

CBMT 6	
8.21 Standby six and religious thoughts	e
8.30 Mon ami	e
8.45 Friendly giant	e
9.00 Répondez s'il vous plaît	e
9.30 Québec school telecast	e
10.30 Mr. Dressup	e
11.00 Sesame street	e
12.00 The Phil Silvers Show	e
12.30 Ewood Glover's luncheon date	e
1.00 One o'clock report	e
1.15 Job Line	e
1.30 The Audubon Wildlife Theatre	e
2.00 Juliette and friends	e
2.30 Coronation street	e
3.00 Take 30	e
3.30 The Edge of Night	e
4.00 Family Court	e
4.30 A place of your own	e
5.00 What's new	e
5.30 That girl	e
6.00 City at Six	e
7.30 Maude	e

8.00 N.H.L. Hockey playoffs	e
10.30 All around the circle	e
11.00 The National	e
11.22 Viewpoint	e
11.30 Montreal Tonight	e
11.55 Cine-Six	e
"For the love of Mary" (comédie-Américain 1948)	e
1.30 Station closing	e

CFCF 12	
6.00 University of the air	e
6.30 Hercules	e
7.00 Canada A.M.	e
8.30 Romper Room	e
9.00 Yoga	e
9.30 The Community	e
10.00 Eye Bet	e
10.30 The Art of cooking	e
11.00 Hercules	e
11.30 McGowan and Co.	e
12.00 The Flintstones	e
12.30 Jack Curran's movie matinee: "East of Sudan" (aventures-1964)	e
2.30 Summer	e
3.00 Another world	e
3.30 What's the good word	e
4.00 Anything you can do	e
4.30 Pay cards	e
5.00 Truth or consequences	e
5.30 The New Beat the Clock	e
6.00 Pulse	e
7.00 The girl with something extra	e
7.30 Sanford and son	e
8.00 Ironside	e
9.00 The streets of San Francisco	e
10.00 The Ian Tyson Show	e
11.00 The CTV National News	e
11.30 Pulse	e
11.50 Loto-Perfecta	e
12.00 Thursday night feature movie: "Trunk to Cairo" (drame-1967)	e
2.00 Sign-off	e

Plaisirs de la table

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN pendant votre repas, à l'Orientale au RESTAURANT

Maharaja
2124, rue DRUMMOND
REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES
TOUS LES JOURS 1.85
844-5702

Célébrez la Fête des Mères avec notre spécial: Dîner au homard (ou steak au choix)

Acceptez nos hommages avec quelques roses

A partir de 5h. p.m. sur réservation seulement

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368

Fourrure-vérité:

Savez-vous que votre manteau devrait être nettoyé chaque année afin d'éliminer poussières et saletés imprégnées dans la fourrure?

Restaurant Au Quinquet

Permises complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"

Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réervations: (819) 843-6521

Au Bouillon

SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

"Le Sabayon" SOUPER-CLUB

DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS

LA MAISON DE ZORBA

Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DURLANDA

DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS
DE 11 A.M. - 6 P.M.

666 ouest, Sherbrooke (coin University)
Promenade des Magasins
rés: 288-0373

Le Cochon

Fête des Mères

Menu Spécial
Midi et Soir

Diners d'hommes d'affaires
Au Piano, tous les soirs, Georges Klein

4897, Berri, Sud Boul. St-Joseph

Chez Son Père

5316, avenue du Parc, 272-8224

Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Diners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche

Salons particuliers sans frais

DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Dimanche et Lundi exceptés

Composez 842-9331, poste 820, pour le nettoyage de votre fourrure. Le traitement "Sanitized" exclusif à Eaton redonnera plus de lustre et de fraîcheur à votre fourrure. Laissez-la passer l'été avec nous. Bien à l'abri de la chaleur... sa beauté en dépend. Assurée contre feu, vol et inondation. Et pour si peu. Seulement 2 3/4% de l'évaluation ou 6.25 minimum pour entreposage et assurance.

Téléphonez pour mettre votre fourrure en sûreté

Entreposage de fourrures, Eaton
842-9331, poste 820

Un chauffeur-livreur passera chercher votre fourrure dans le secteur local de livraison EATON

EATON Centre-ville. Entreposage et réparations de fourrures, troisième étage, Rayon 1048.

EATON

Une assemblée tumultueuse

Le CP construira un hôtel de \$30 millions à Ottawa

(Le Devoir-CP) — Un hôtel de 500 chambres sera érigé à Ottawa au coût de \$30 millions par le Canadien Pacifique sur un terrain loué du gouvernement fédéral et situé près du Parlement et du Centre national des arts.

tumultueuse des actionnaires du Canadien Pacifique Limitée au cours de laquelle le président du conseil d'administration, M. Ian D. Sinclair a fait une violente sortie contre les détracteurs de CP Rail.

Aux Etats-Unis

Le prix du cuivre augmente de 18%

NEW YORK (AFP) — La levée officielle des contrôles sur les prix et les salaires aux Etats-Unis a été immédiatement suivie de relevements de prix industriels et de revendications salariales.

Microsystems améliore sa situation financière

La Cie Internationale des Microsystems fait état hier pour le premier trimestre de 1974 d'un chiffre d'affaires de \$8,2 millions, comparativement à un chiffre d'affaires de \$4,4 millions pour le premier trimestre de 1973, soit une augmentation de 86 pour cent.

Bientôt un atlas de la distribution alimentaire

La chaire en marketing de l'alimentation de l'université de Sherbrooke publiera prochainement un Atlas des super-marchés et des hyper-marchés qui fournira les renseignements de base concernant tous les magasins au Québec.

Le directeur de cette chaire, M. Gérard Virthe a annoncé également la mise en route d'un projet de recherche sur la rentabilité des commerces alimentaires québécois exprimée en pourcentage de retour sur l'investissement ainsi qu'une étude de la relation entre les dépenses du magasin et le niveau de vente par unité de surface, ceci afin de déterminer l'optimum du niveau des ventes qui minimise les dépenses.

Dans un communiqué remis à la presse, Canadien Pacifique Limitée annonce des bénéfices non vérifiés de \$37,8 millions ou \$0,52 par action ordinaire pour le premier trimestre de 1974. Ces gains représentent une augmentation de près de 400% par rapport à ceux de l'an dernier alors qu'ils avaient été de \$9,6 millions ou \$0,14 par action.

Le taux d'intérêt de 10 3/4 se généralise

NEW YORK (AFP) — Le taux d'intérêt de base de 10 3/4 pour cent se généralise aux Etats-Unis alors que deux nouvelles banques importantes appliquent depuis mercredi ce taux.

Le taux d'intérêt de 10 3/4 se généralise

NEW YORK (AFP) — Le taux d'intérêt de base de 10 3/4 pour cent se généralise aux Etats-Unis alors que deux nouvelles banques importantes appliquent depuis mercredi ce taux.

Nominations à la Stelco

M. J.P. Gordon, président et chef de la direction, The Steel Company of Canada, Limited, a approuvé la nomination de M. R.E. Karr, C.A., au poste de vice-président, contrôleur, et celle de M. W.C. Chick, F.C.A. au poste de vice-président, trésorier.

faits et projets

Domtar Les actionnaires de Domtar Ltd. ont approuvé le dividende trimestriel passe de 25 cents à 35 cents. La nouvelle a été communiquée à l'assemblée annuelle des actionnaires par le président Alex D. Hamilton.

American Motors La compagnie American Motors annonce pour la première moitié de son année financière 1974 une baisse de 34 pour cent des profits sur le semestre précédent, soit des profits de \$15,6 millions, ou 57 cents l'action. Au deuxième trimestre, les profits ont reculé de 58 pour cent sur 1973, soit \$6,8 millions ou 25 cents l'action, malgré une augmentation de 4,6 pour cent des ventes, à \$498 millions.

British Leyland British Leyland, le plus important constructeur et exportateur d'automobiles de Grande-Bretagne, a annoncé qu'il avait enregistré au premier semestre de l'année financière-octobre 1973 à mars 1974 — un déficit avant impôt de 16,6 millions de livres, contre un bénéfice de 22,6 millions de livres pour la même période de l'an dernier.

Lee Canada La compagnie Lee du Canada a annoncé mercredi qu'elle va construire une manufacture de vêtements à North Bay, au coût de \$11 millions. On y embauchera de 550 à 600 personnes. Un porte-parole de la Commission industrielle de North Bay a révélé que des entrepreneurs locaux commencent le travail

La compagnie DONOHUE LIMITÉE

AVIS Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés: Actions Ordinaires Un dividende trimestriel de Vingt Cents (20¢) a été déclaré sur les actions ordinaires de la Compagnie, lequel dividende sera payable le 1er juin 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 mai 1974.

Actions Privilegiées - 6 1/4% cumulatifs, rachetables, série 1967 Un dividende de Trente-Neuf Point Zéro Six Deux Cents (39,0625¢) a été déclaré sur les actions privilégiées 6 1/4% cumulatifs, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25, chacune) de la Compagnie, lequel dividende sera payable le 1er août 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 juillet 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PERCY AUGER, C.A. Vice-Président & Secrétaire-Trésorier QUÉBEC, QUÉ. Le 19 avril 1974.

NOMINATIONS CHEZ DOMINION BRIDGE



Le conseil d'administration vient d'annoncer l'élection de M. Kenneth S. Barclay au poste de président et chef de la Direction et celle de M. MacKenzie McMurray à celui de président du conseil d'administration.



M. McMurray était auparavant président et chef de la Direction de Dominion Bridge. M. Barclay a été vice-président aux finances de Dominion Bridge, il y a plusieurs années, avant de passer aux Etats-Unis où il a contribué à l'essor d'AMCA International Corporation, la filiale américaine de DB. AMCA a largement concouru à l'augmentation des bénéfices de Dominion Bridge ces dernières années. M. Barclay, tout en assumant la direction de Dominion Bridge, demeurera également président du Conseil et chef de la direction d'AMCA.

Avis légaux - Avis publics

NORTHERN REALTY COMPANY AVIS Avis est par les présentes donné que NORTHERN REALTY COMPANY, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Dorval, adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Corporations de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATE A MONTRÉAL le 10 jour avril 1974 SIMONS SHUBER SEBASTIANE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE NO. 500-02-01283-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

GLENORA REALTIES INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT à GLENORA REALTIES INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 avril 1974

CLAUDE DUFOUR GREFFIER ADJOINT Mes Robitaille, Dansereau & Assoc's

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE No. 500-02-01283-749 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

ELLIOTT INVESTMENTS INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT à ELLIOTT INVESTMENTS INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 26 avril 1974

CLAUDE DUFOUR GREFFIER ADJOINT Mes Robitaille, Dansereau & Assoc's

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 février 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRODYNE CORP. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 9 avril 1974 sous le numéro 2567037.

Re-Assignment & Re-Transfer Pour bonne et valable considération, La Banque Royale du Canada par les présentes re-assigne et re-transfert, sans garantie, avec effets du et après le 13 février 1974, tout droit, titre et intérêt que la Banque a ou peut avoir dans un certain Assignment Général des comptes aux livres tenu par TESTING MACHINES INTERNATIONAL DE CANADA LTD. à la Banque et en date du huit juin 1972, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la division de Montréal, province de Québec, sous le numéro 199254.

MARIE-EVA BOLDUC Avis est par les présentes donné que Marie-Eva Bolduc, vendeuse, présentation domiciliaire à Montréal, Province de Québec, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Evelyn Bolduc. MONTREAL, le 25 avril 1974

AVIS Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 1 mars, 1974 par lequel Total Triad Trucklease (Québec) Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 11 mars 1974 sous le numéro 249886. Banque de Montréal, 9 avril 1974

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

Voir autres Avis légaux, en page 10

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

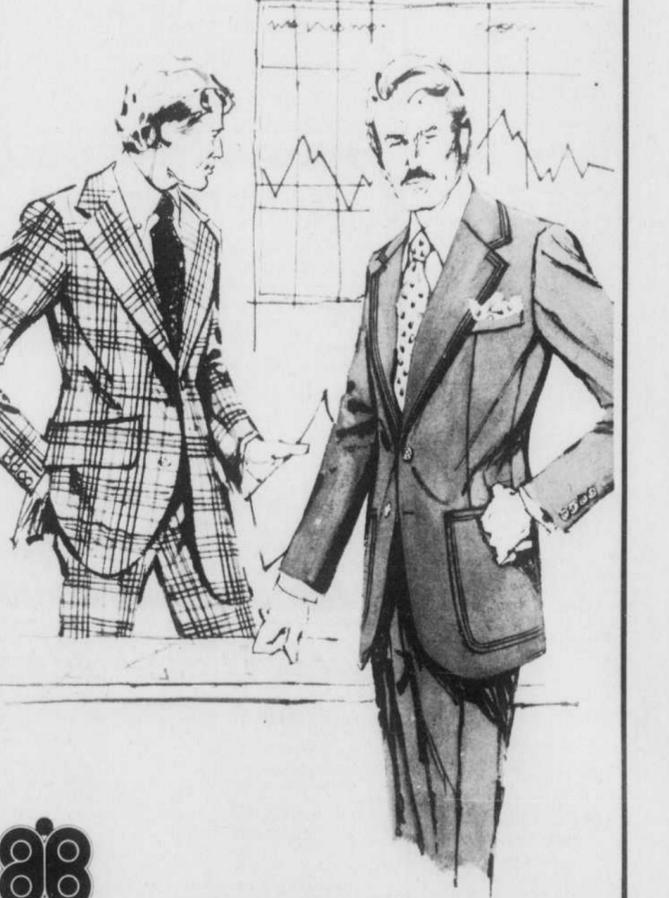
AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

AVIS AVIS EST ENJOINT à MME HELENE CHEEZO (Mme Jacques Raymond), autrefois de Val d'Or, Abitibi, P. Québec, maintenant de lieux inconnus. Soyez avisée qu'une requête vous concernant sera présentée à la Cour de Bien-Etre Social, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec, dans les trente (30) jours du présent avis. Signé: Madame Ghislaine Lacroix, Greffier, Palais de Justice, Val d'Or, P. Québec. Rel.: 615-43-000006-74

ARMAND BOURDIAS

6818, rue St-Hubert/Place Bonaventure



Venez choisir votre complet de jour ou du soir à même notre collection printanière

Choix de tailles: 36 court au 46 long

Prix à compter de \$145.00

On ne peut pas tout vous montrer, vous devez voir par vous-même.

Bobby Schmautz ne nie pas avoir signé un contrat avec les Blazers

CHICAGO PC — "Le bonheur c'est d'être un Bruin", selon Bobby Schmautz qui en sera à sa première finale de la coupe Stanley à la suite de l'élimination du Chicago par Boston mardi soir.

Schmautz avait atteint la demi-finale avec Chicago en 1967-68. Il avait déjà récolté 27 buts avec les Canucks de Vancouver à la mi-saison lorsqu'il est passé aux Bruins dans un échange.

"Je n'ai pas encore compris cet échange et personne ne s'est donné la peine de me

l'expliquer" a dit Schmautz au sujet du marché impliquant Chris Oddleifson et Fred O'Donnell, des Bruins. O'Donnell a refusé de rejoindre les Canucks et a accepté un contrat des Whalers de la Nouvelle-Angleterre, de l'AMR.

La rumeur voulait que Schmautz rejoigne l'AMR avec les Blazers de Vancouver à la fin de la saison, ce qu'il a nié le jour.

"Certes, j'ai parlé aux Blazers, mais quel autre joueur des Canucks, dont le contrat expire cette année, n'a pas né-

gocié avec l'AMR? Je n'ai jamais signé toutefois."

D'ailleurs, il n'est pas dit que Schmautz n'écouterait pas les deux parties — il attend une offre de plusieurs saisons dans les centaines de milliers de dollars en comparaison de ce que les Bruins peuvent offrir.

Une rumeur veut que Schmautz ait accepté une offre de cinq ans sans congédiement des Blazers à environ \$1 million, ce qu'il n'a pas nié.

Le passage des Canucks aux Bruins n'a pas été aussi faci-

le que prévu. Même avec l'argent des séries et les bonus additionnels, la situation a été difficile.

"Ma femme n'a pas aimé l'échange, car nous aimions Vancouver, où nous étions bien traités."

Le premier effet de l'échange, résultant du fait que les Canucks échangeaient ainsi leur meilleur compteur, a secoué Schmautz tout en donnant naissance à la rumeur voulant qu'il ait l'intention de passer à l'AMR.

Mais les choses ont changé

pour la famille au sujet de l'échange.

"Je veux remercier Harry Sinden de m'avoir acquis et le pilote Phil Maloney, des Canucks, d'avoir négocié l'échange."

Les Schmautz sont maintenant heureux à Boston, ce qui donnera probablement à Sinden une meilleure chance au sujet du contrat.

La seule chose qui tracasse Schmautz présentement est son absence de buts dans les séries, car il a raté de nombreuses opportunités.

LE COMITE international olympique a envoyé une délégation de trois membres en Rhodésie pour enquêter sur le point de savoir si ce pays se conforme aux règles du comité international. Cette délégation, qui est présidée par le Brésilien Sylvio de Magalhães Padua, et qui comprend également le Canadien James Worrall et le Pakistanais Mzjid Ali, est arrivée la nuit dernière à Salisbury.

On sait que, quoique la Rhodésie soit membre du comité international olympique, ses

athlètes n'ont pas pu prendre part aux Jeux Olympiques de Munich car ils n'avaient pu prouver qu'ils étaient sujets britanniques.

N. Worrall a déclaré que la commission aurait des contacts avec le comité national olympique rhodésien, les autres représentants des sports, les athlètes. Il a ajouté que sa délégation essaierait de clarifier la question de la citoyenneté et de la nationalité rhodésienne par rapport aux règles de qualification olympique et qu'elle voulait enquêter sur les

accusations de discrimination en sports.

ILIE NASTASE a déclaré hier à New York qu'il n'avait pris aucune décision quant à une éventuelle participation aux championnats "intervilles" des Etats-Unis.

Le joueur de tennis roumain, qui participe cette semaine à un match d'exhibition organisé par les Nations-Unies, s'est refusé de confirmer la nouvelle lancée la veille par son gérant Bill Riordan, selon laquelle il signerait un contrat avec W.T.T. après le tournoi de Wimbledon.

"Il est possible que je signe, mais rien n'est certain", a dit le bouillant Roumain. "Tout dépend de mes résultats dans les tournois européens. Si j'ai une chance de gagner le grand prix de la F.I.L.T. (circuit d'été et d'automne), je ne m'engagerai certainement pas dans les "intervilles". Par contre, si je joue moins bien, cela pourrait être possible", a-t-il précisé.

Nastase a enfin confirmé qu'il ne jouerait qu pour New York. Les New York Sets lui ont offert un contrat de \$500,000 pour quatre ans, auquel s'ajouteraient des primes de victoire.

Les premiers championnats "intervilles" ont lieu du 6 mai au 25 août prochain. La majorité des fédérations européennes dont la Roumanie ont inter-dit à leurs joueurs d'y prendre part.

LA DIRECTION des Blazers de Vancouver, de l'Association mondiale de hockey, a annoncé hier que le directeur général du club, Phil Watson, avait été congédié.

Un porte-parole du club a indiqué que le nom du nouveau directeur général serait rendu public dans un avenir rapproché mais il a refusé de révéler les raisons du congédiement de Phil Watson.

Ce dernier, un ancien joueur et instructeur des Rangers de New York, de la ligue Nationale de hockey, était passé dans l'organisation des Blazers quand le club avait quitté Philadelphie pour s'installer à Vancouver.

LOU ANGOTTI, inscru-teur des Blues de St-Louis de la L.N.H. a nié que l'équipe avait offert un contrat fort rémunérateur à l'ex-joueur des Bruins de Boston, Derek Sanderson. "Nous avons communiqué avec lui comme nous le faisons avec plusieurs autres joueurs, c'est tout."

ROGER METZGER, l'ar-rê-t-court des Astros de Houston, sera inactif durant 15 jours à cause d'une blessure au pouce gauche survenue lorsqu'il entra en collision avec le lanceur Don Wilson alors que tous deux s'entraînaient au champ extérieur deux heures avant la partie du Houston contre les Cubs de Chicago avant-hier soir. Il avala sa langue et ses coéquipiers eurent peine à le ramener. Doug Rader le frappa sur la joue pour le forcer à ouvrir la bouche et le receveur John Edwards lui tira la langue. "Ce fut toute une expérience", d'expliquer le vétéran Edwards. Les Astros ont rappelé Mick Kelleher du club Denver de l'Association Américaine pour remplacer Metzger.

DENNIS SOBCHUK, des juniors Pats de Regina, qui avait signé un contrat d'un million de dollars avec le nouveau club Cincinnati de l'Association Mondiale de hockey l'été dernier, jouera plutôt avec le club Phoenix, une autre nouvelle équipe, l'hiver prochain. Cincinnati prêterait Sobchuk au Phoenix pour la bonne raison que le club a retardé d'une année son entrée dans la ligue Nationale. Sobchuk, en trois saisons avec les Pats, a marqué 191 buts et a accumulé 416 points. Regina participe actuellement à la finale pour le championnat de la ligue junior de l'Ouest contre les Centennials de Calgary.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 50¢ chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beauport est. Tél: 276-9067. J.N.O.

MEUBLES MODERNES et tentures à vendre, s'adresser à Mme Groulx, appartements Renoir, Tél: 277-5983. 4-5-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE: Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE

Membre d'une grande étude d'avocats, spécialiste en Droit de famille, recherche Secrétaire personnelle.

• Au moins 2 ans d'expérience juridique, en matière contentieuse, de préférence.
• Bureau Place Victoria.
• Ambiance agréable.
• Salaire et bénéfices marginaux intéressants.

Composez: **395-3761** 4-5-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Langue seconde

A temps partiel pour l'enseignement du français à des cadres de compagnie.

Qualifications
• Certificat LFI
• Expérience pratique avec LFI aux adultes.
• Toutes les qualifications de base d'enseignement.
• Français comme langue maternelle.
• Personnalité très dynamique.
• Age de 25 à 40 ans.

Veuillez téléphoner à:
849-6236 4-5-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérénité, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.ph.L. Es lettres Tél.: 524-3852. (J.N.O.)

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

DORVAL
(Près Lakeshore)
IMMEUBLE "Style terrasse" 4 étages, très moderne (5 ans) sauna, ascenseur, etc.
72 appartements de 4 1/2-3 1/2
Facilité de location avec liste d'attente.
Revenus annuels: \$110,000. min.
Prix demandé: \$720,000. - conditions de paiement faciles.

IMMEUBLES PAL ENRG; courtiers
Paul André Langelier 489-1260 6-5-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

N.D.G.
Magnifique cottage
Près écoles, fenêtres panoramiques, 5 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine équipée, salle de séjour, 2 1/2 salles de bains, sous-sol avec bar, 2 foyers, buanderie, armoires en cèdre, tapis mur à mur, draperies, rideaux, garage. Prix \$69,500.

IMMEUBLES PAL ENRG
Courtiers
Paul André Langelier 489-1260 6-5-74

REMOREQUES-ROULOTTES

ROULOTTE, GRAND PRIX, 25 1/2 pieds, toute équipée, finie pour l'hiver. Prix: \$3,800. Tél: soir 467-7050. 6-5-74

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST
Près Bromont, grands lots. Prix spécial avant-saison. Développement de récréation et investissement. 50 milles de Montréal. Prenez autoroute des Cantons de l'Est, Bromont sortie 44, traversez route 241, continuez 4 milles route Fulford-Foster. Informations sur place de 1 à 5 p.m. samedi, dimanche ou appelez
Montréal 845-3339
DOMAINE LAC FULFORD 3-5-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS À LOUER

MONTREAL-NORD, près Lacordaire et Henri-Bourassa, nouvel immeuble avec des appartements ultra-modernes, à l'épreuve du feu, construction solide, tapis mur à mur. 3 1/2, 2 1/2, 1 1/2, garage chauffé si désiré, meuble ou non-meuble. \$140 à \$160 par mois avec bail. Toutes les taxes payées, chauffage, électricité, tv-cable, taxe d'eau et système intercom. 6130 Renoir, app. 3. Tél.: 326-5530 25-74.

RÉNOVATION
Les Entreprises Verdi Enrg.

• Rénovations intérieures: sous-sol - cuisine - salle de bains.

Demandez:
M. Frechet
Tél.: **721-6535** 3-5-74

FERMES À VENDRE

HAM NORD: Ferme de 110 acres, maison meublée, chauffage électrique, thermostat dans chaque pièce, bâtiment et 3 garages. Prix final et comptant \$19,900. Tél: soir 670-7538. 4-5-74

FERME ST-ANDRE EST, Comté Argen-teuil, 90 arpents, équipée, bonne maison, grange, garage, cabane à sucre commerciale, \$60,000. Tél.: 336-1208 7-5-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTES (2) désirant logement de 5 ou 6 pièces (duplex de préférence) dans Outremont ou Westmount, pour le 1er juin ou avant. Tél: 285-1059. 4-5-74

LOGEMENTS À LOUER

HAUT DE DUPLEX à louer, 7 1/2, \$225. Tél: 342-9532. 5-5-74

À LOUER, 6 pièces, haut de duplex, Côte-des-Neiges, adultes seulement. Tél: 342-5312, le soir. 4-5-74

PROPRIÉTÉ À REVENUS, très bon placement, 9 logements de 4 pièces, tous loués jusqu'en juin 75, revenus annuels: \$6,948. Prix demandé: \$45,000. M.L.S. Appelez Gilles Patry 655-7611 ou 655-1961. Immeubles Westgate Courtiers. 4-5-74

ST-JEAN — Rue Richelieu en plein centre des affaires, un solide édifice, 3 planchers, rez-de-chaussée, loge un magasin, tenu par propriétaire depuis 34 ans, valeur locative \$500 par mois. Une bonne valeur. (M.L.S.) R. Arsenault 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 3-5-74

ST-HILAIRE, \$29,000, bungalow impeccable 1967, 3 grandes chambres, plancher chêne, hypotèque 7%, terrain superbe paysagé. M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578 Immeubles Westgate Courtiers. 3-5-74

CHAMBLY, très joli split-level, 7 pièces, 4 chambres, sous-sol fini, garage, prix réduit à \$29,900. M.L.S. R. Fortin 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 6-5-74

CARTIERVILLE, site distingué, bungalow, 3 chambres plus salle à diner, solarium et salle de jeu. M.L.S. Jacques Jasmin 334-5330 ou 747-1220. Immeubles Westgate courtiers. 3-5-74

STE-MARQUERITE, 2 lots, 45,900 p.c., bord de lac, au soleil, 33 cents le pied. Route ouverte à l'année. Tél: 653-8154. 4-5-74

CENTREVILLE, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, at-travaillant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818 JNO

CENTREVILLE, 3 1/2 pour mai, 193 étage, métro piscine, toutes commodités, électricité et taxes payées. Prix: \$185. Tél: 842-5818. JNO

PRES METRO Sherbrooke, rue Chénier, appartement 1 1/2, à sous-louer, bachelier confortable, non-meuble nombreux avantages: piscine, garage. Tél: 625-1428 ou 525-5310, après 6 heures. 6-5-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE BILINGUE

Bonne dactylo, apparence soignée. Salaire \$600.

873-4100 3-5-74

INSTRUMENTS - MUSIQUE

SYSTEME SONORE, 140WRMS, bon pour discothèque, club, installation fixe, etc., 6 colonnes plus micro, prix à discuter après audition. Tél.: 692-0338, 6 heures p.m. 6-5-74

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

Nous communiquerons avec chaque correspondant. J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LE CEGEP DE HULL

recherche les services d'un Professeur de techniques cartographiques à temps complet

QUALIFICATIONS REQUISES:
— spécialiste en arts plastiques
— le candidat devra être familiarisé avec toutes les techniques de reproduction photolithographiques, avec spécialisation dans les procédés photo-mécaniques employés en cartographie.

Pour se procurer le formulaire de demande d'emploi, écrire à:
M. Gérard Dumont, secrétaire général CEGEP de Hull, 289, boul. Taché, Hull, P.Q., J8X 3X8 3-5-74

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A PERCÉ

Cottage de style victorien, vue sur la mer et l'île Bonaventure, à un mille du village. Tranquillité. Terrain paysagé, fleuri et boisé.
Confort de la ville: 3 chambres, salle de bain (eau chaude), salon, salle à manger, cuisine (cuisinière 220, frigo), chauffage à l'huile. Meublé.
Disponible: juin, juillet et mi-août. \$600, par mois. Références exigées.
Tél.: 481-2288 3-5-74

TERRAS À VENDRE

TERRE DE 256 ARPENTS, avec pitre de sable de 30 arpents, terre sablo-argile, grain naturel, impossible d'innonder. Avec roulant pour culture de fraise et 7 arpents en production cette année. Système d'irrigation couvrant 23 arpents, lac artificiel indispensable et cavreau à légume. Peut vendre séparément. Cause maladie. Tél: 1-819-394-2176. 4-5-74

COSTA DEL SOL, appartement à louer, au mois, 2 chambres à coucher. Tél: 744-5466. 4-5-74

EDOUARD-MONTPÉTI, grand 3 1/2, face Université de Montréal. Libre 1er juin. Tél: 737-0241 après 6 hres p.m. 3-5-74

FEMME D'AFFAIRES DEMANDÉE

Recherchons une dame ayant l'expérience du public, capable de visiter des familles, le jour ou le soir, rendez-vous.

• Travail sérieux convenant à une dame désirant un haut revenu tout en restant libre de son temps.
• Travailler dans sa région.
• Vous devez posséder une bonne présentation, bon crédit, une auto.

Nous offrons: un excellent revenu, un entraînement, des bénéfices marginaux.
Travail à temps plein et à l'année.

Pour informations: **MH**
382-2211 8-5-74

SECURITAIRE EXPÉRIMENTÉE

Tâches:
• Agir comme secrétaire du Directeur des services pédagogiques;
• Diriger le personnel du secrétariat pédagogique;
• Dossiers et bulletins cumulatifs;
• Stages et placement des étudiants.

Rémunération:
Selon expérience et compétence.

Pour entrevue:
TECCART
JEAN MEUNIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL, 526-0493
INSTITUT TECCART INC., 3155, Hochelaga, Montréal 3-5-74

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A PERCÉ

Cottage de style victorien, vue sur la mer et l'île Bonaventure, à un mille du village. Tranquillité. Terrain paysagé, fleuri et boisé.
Confort de la ville: 3 chambres, salle de bain (eau chaude), salon, salle à manger, cuisine (cuisinière 220, frigo), chauffage à l'huile. Meublé.
Disponible: juin, juillet et mi-août. \$600, par mois. Références exigées.
Tél.: 481-2288 3-5-74

LES MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1—Coiffure. — Petit âne.
2—Servait autrefois, à filer le chanvre, le lin. — Chez les Juifs, docteur qui interprétait la Loi.
3—Parfums d'ambre gris. — Personne sotte.
4—Art de faire des vers. — Sert à attacher le soulier.
5—Seul. — Cinq cent six. — Ancien bouclier.
6—De Lyon. — Seul.
7—Du verbe émaner. — Préfixe signifiant à moitié.
8—Fils d'Isaac et de Rébecca. — Vertébré ovipare.
9—Troisième partie de l'intestin grêle. — Sert à lier.
10—Souhaite. — Deux.
11—Lui. — Sacrifice essentiel du culte de Mitra.
12—Tuyau cylindrique. — Amender avec du falun.

Verticalement

1—Gens qui vivent dans la débauche. — Loi, ordonnance.
2—Celui qui porte le même nom qu'un autre. — Bienheureux.
3—Première lueur du jour qui se produit à l'horizon. — Tout endroit qui offre une détente.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	I	F	A	I	R	I	S	M	E	
2	F	O	I	N	A	L	A	L	E	T	T
3	F	I	L	A	S	S	E	A			
4	L	R	O	N	I	S	T	E	R	O	C
5	L	O	A	N	G	E					
6	A	L	E	A	I	S	E	S	O	L	
7	T	E	R	N	I	R					
8	I	M	A	S	C	B					
9	O	L	I	G	O	B	L	E	M	E	N
10	N	O	T	E	N	T	R	I	S		
11	T	E	R	E	C	A	R	I	T	E	R
12	T	E	R	E	C	A	R	I	T	E	R

AUTOS À VENDRE

CITROEN PALLAS DS 21, 1972, radio AM-FM, condition impeccable. Tél: pour 738-8002, soir 274-3495. 6-5-74

BUREAUX À LOUER

BUREAUX, environ 14'x12', climatisés, idéal pour professionnels, 831 Rockland, Outremont. 9 à 5 hres tél: 273-8595, soir: 334-6651. 4-5-74

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bava-rois, 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaine-vacances, printemps-été. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRÉSILIEN donne chez lui ou à domicile, cours de portugais par la méthode situationnelle. Appelez 524-5754 entre 5h. et 7h. du soir. 4-5-74

LANGUE CHINOISE. Cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481 M. Yu. 3-5-74

COURS

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines. Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé. Brochure sur demande.

CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON A:
Tél.: (514) 342-1618
Réservez dès maintenant
Inscriptions limitées à 20 par session. 1-5-74

SECURITAIRE MÉDICALE

Nous recherchons la secrétaire idéale pour assister la coordinatrice du Centre de Consultation psychiatrique situé au 750 rue Bonsecours à Montréal.

Nous demandons:
• Plus de deux ans d'expérience en tant que secrétaire médicale bilingue.
• Une très bonne capacité d'organisation.
• Une personnalité souple et dynamique.

Nous offrons:
• Un travail captivant dans un milieu jeune et dynamique.
• Des avantages sociaux très intéressants.
• Un salaire basé sur l'expérience.

Si vous croyez satisfaire nos exigences, il nous ferait plaisir de vous rencontrer.

Pour rendez-vous, communiquez avec:
Le Service du Personnel Institut Philippe Pinel de Montréal 12333 boul. Henri-Bourassa Est Tél.: 648-8461 3-5-74

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

avec le petit Robert... PAS DE PROBLÈME

Regards sur notre sport national... la crosse

par Marc Thibault

Hier soir à Sherbrooke, le 9 mai à Valleyfield, le 10 mai à Cornwall et les 11 et 12 mai à Baie Comeau, les nouveaux Québécois de Montréal de la nouvelle Ligue Nationale de crosse professionnelle auront joué des parties hors-concours tout le but est de ranimer l'intérêt du public sportif devant ce qui est, officiellement et plus que le hockey et encore plus que le football, n'en déplaise au ministre Marc Lalonde, notre sport national. C'est en 1867 que le Parlement fédéral accorda une reconnaissance officielle, comme sport national du Canada, à la crosse.

Cette discipline (même s'il n'y en avait guère au début) sportive fut lancée en Amérique du Nord bien avant que le Canada ne porte son premier nom de Nouvelle France. Cela recule aux Indiens qui s'affrontaient dans des matches monstres (75 à 200 joueurs par équipe, pour ne pas dire pas tribu) et, c'est le cas de l'écrire, immenses (les buts pourraient être éloignés l'un de l'autre de 5 à 10 milles!). Les Indiens appelaient ce sport "baggataway", évidemment un cri sauvage probablement synonyme de "massacre".

L'idée première lorsque ces gaillards jouaient au baggataway était en effet d'éliminer le plus d'adversaires possible. Comment? Mais en les assommant voyons! Lorsque le nombre de participants avait sensiblement diminué de part et d'autre, les survivants commençaient à marquer des buts!

Que les Indiens aient eu l'art d'éliminer leurs rivaux est un fait reconnu. Nous nous souvenons avoir joué, vers 1932 et au parc Rockland d'Outremont, un match contre un groupe de jeunes Indiens de Caughnawaga. Nous filions telle une gazelle vers le filet indien lorsque, tout à coup, nous nous sommes mis à marcher tel un film projeté au ralenti avant de croquer sur le terrain. D'en arrière, un Indien nous avait rejoint et, à bout portant, nous avait enfoncé sa crosse, qu'il avait fait tourner tel un lasso, dans les côtes droites. Et inutile d'ajouter que nous n'avons plus joué. Comme dirait l'autre, nous étions... éliminés!

C'est cette crosse qui a aussi éliminé le nom baggataway. Les premiers colons français, les premières fois qu'ils assistèrent à des matches entre Indiens, furent frappés par la forme du bâton avec lequel on jouait au baggataway. La tige de bois dans laquelle on installait un filet qui captait la balle (faite de cheveux recouverts de peau de daim) leur faisait penser, en bons Catholiques, à la crosse d'un évêque. Chaque fois qu'ils parlaient entre eux d'une partie de baggataway, ils disaient plutôt "la crosse". Bien sûr, l'expression prit racines. On ne les a pas arrachés depuis, les Anglophones transformant l'expression en un seul mot: "lacrosse".

Le massacre de 1763

L'excellent pamphlet publicitaire des Québécois de Montréal parle d'un certain fameux match, disputé le 4 juin 1763, qui tourna en massacre. On peut lire la même histoire dans l'Encyclopédie sportive de

Frank G. Menke qui, en fait et en tant que l'auteur de l'événement soit concerné, en donne deux versions. Certains prétendent que Pontiac, le fameux chef indien d'Ottawa qui aimait les Français et détestait les Anglais, avait conçu l'affreux attaque à l'occasion d'un match entre la tribu Ojibway, en visite, et la tribu Sac.

Mais J.B. Patterson, dans son livre "Black Hawk's Biography" Aigle Noir fut le plus célèbre des Indiens de la tribu Sac — ce qui n'a pas aidé les Black Hawks de Chicago contre les Bruins de Boston récemment, présente une version peut-être plus authentique. Patterson dit que la tribu Chippewa habitait alors la région environnant le fort anglais de Michillimackinac (aujourd'hui Mackinac) et qu'elle avait invité la tribu Sac à lui rendre visite, les Sac arrivant le 3 juin. Le lendemain était la fête du roi George III d'Angleterre.



Les Chippewas laissèrent savoir au capitaine du fort, un nommé Etherington, qu'on jouerait un match de baggataway en l'honneur du roi et on invita les soldats et autres habitants du fort à y assister. Prudent, le capitaine refusa. Les Indiens réglèrent le problème en annonçant que le match serait disputé devant les barricades du fort. De cette façon, les soldats pourraient voir le match sans quitter leur poste. Mais au bout d'une heure, devant l'énergie déployée par les athlètes indiens, les soldats, pris d'enthousiasme, ouvrirent la porte du fort pour se rapprocher du jeu. A un moment donné, les Indiens laisserent tomber leurs crosses pour se précipiter vers leurs femmes qui, malgré la chaleur, portaient de longues robes sur lesquelles reposaient des couvertures... qui cachaient des tomahawks! Selon Patterson, seuls le capitaine Etherington, le lieutenant Leslie et un certain Alexander Henry (qui devait en parler dans un livre écrit 61 ans plus tard), tous faits prisonniers, échappèrent au massacre.

Pas surprenant qu'une des grandes jouées américaines de la crosse, de 1946 à 1951, ait eu pour nom: Jane Vache!

Et n'oubliez pas que, mercredi soir le 15 mai au Forum alors que la première saison de la Ligue Nationale de crosse commença, ce sont les Tomahawks de Toronto qui affrontèrent les Québécois de John Ferguson!

Ses prévisions budgétaires étaient justes

Le COJO possède un budget de \$12,180,300

par Jean-Luc Duguay

Le Comité organisateur des Jeux Olympiques puisera à même un budget de \$12,180,300 pendant l'exercice financier 1974-75.

"Finalement, nous savons vraiment où nous allons", a déclaré le président du COJO, M. Roger Rousseau, lors d'une séance d'information convoquée hier à l'intention de la presse quotidienne montréalaise.

"Au début, après les jeux de Munich, nous nous sommes basés d'abord sur l'expérience des autres. Nous pensons encore que nos prévisions étaient assez justes. Mais cette année, nous avons mis sur pied un nouveau système budgétaire plus précis qui nous permet d'y voir plus clair."

En février 1973, un budget global olympique de \$310 millions avait été déposé, dont \$250 millions devaient servir aux installations olympiques proprement dites (stade, piscine, vélodrome, etc.) et \$60 millions au COJO lui-même à des fins d'organisation.

En mai dernier, le COJO a déposé un premier budget annuel de \$4,8 millions. M. Rousseau a déclaré hier que moins de \$3,5 millions avaient été utilisés.

Depuis trois mois, les 16 directeurs généraux du COJO travaillaient à un budget détaillé par département par département. Il s'agissait pour eux d'identifier les projets et sous-projets devant être réalisés d'ici les Jeux, d'établir un échéancier et de canaliser les montants d'argent nécessaires.

Quelque 125 projets ont été ainsi passés au crible et détaillés dans autant de mémoires d'intention appelés PAP (procédure d'approbation de projet). C'est à partir de ces PAP qu'a pu être élaboré le budget qui a été dévoilé hier.

"Ce nouveau système nous permettra de suivre la réalité de plus près d'ici les Jeux", a commenté pour sa part le vice-président exécutif du COJO, M. Simon Saint-Pierre, qui est aussi président du comité de gestion par le biais duquel le budget a pris forme.

"Il était important pour nous de partir à la racine, au niveau des départements, de brasser les secteurs de planification et les sous-projets. Il était important en somme de détailler le genre de Jeux que nous aurons en 1976".

M. Rousseau et Saint-Pierre ont insisté sur le fait

que, contrairement à celui de l'an dernier, le budget 1974-75 n'est pas uniquement un budget de dépenses mais aussi un budget d'engagements. Cela signifie en clair que des montants d'argent sont prévus dans ce budget qui seront dépensés pour des services offerts plus tard.

Les dépenses et engagements du budget 1974-75 se répartissent ainsi: \$2 millions aux communications; \$1,765,000 à l'administration; \$360,000 au village olympique; \$619,000 pour la location de sites; \$1,950,000 pour le sport, surtout l'équipement; \$1,803,000 pour la technologie; \$895,000 pour les services; \$886,000 pour le graphisme; \$196,000 pour le protocole; \$136,000 pour le contrôleur le reste étant prévu pour les bénéfices sociaux et pour le cabinet du président notamment.

Au chapitre des revenus, M. Rousseau a déclaré que le COJO avait reçu la première tranche du contrat de \$25 millions signé par la chaîne américaine de télévision ABC pour les droits de retransmission des Jeux. ABC paiera ses droits en dix versements de \$2,5 millions. Le COJO pour sa part a reçu \$1,333,000, \$1,166,000 revenant au Comité international olympique. De cette somme de \$1,333,000, le COJO devra verser \$37,000 à l'agent d'ABC, M. Josephson, qui a négocié le contrat.

De plus, le premier tirage de la Loterie olympique canadienne a rapporté quelque \$10 millions au COJO comparativement aux \$8 millions d'abord prévus. M. Rousseau a expliqué cet écart encourageant en soulignant que les billets de loterie avaient été vendus si rapidement que le battage pu-

blicitaire a pu être sensiblement réduit.

Pour ce qui est de la monnaie olympique, qui doit être à long terme la principale source de financement du COJO (redevances prévues de \$250 millions), M. Rousseau a déclaré qu'il n'avait pas encore eu entrées d'argent de ce côté. "Je ne suis pas préoccupé par autant, a-t-il dit, parce qu'avec la monnaie, il y a un problème de production. Avec la loterie, vous imprimez tout simplement des billets et vous les mettez

sur le marché. Avec la monnaie, il vous faut acheter le métal, les écrans, etc., et vous devez être prudent parce que les prix risquent de grimper."

M. Rousseau croit-il qu'effectivement la monnaie olympique rapportera \$250 millions? "Il faut voir le problème globalement, répond-il. Si la loterie, comme tout semble l'indiquer, rapporte plus que prévu, s'il en est de même des timbres olympiques, alors l'ob-

jectif de \$250 millions pour la monnaie devient relatif."

D'autre part, M. Rousseau a déclaré que l'inflation n'avait pas encore eu d'influence sensible sur la marche financière du COJO mais s'est refusé à faire toute prédiction à ce sujet. Quant au budget de \$250 millions prévu pour les installations, budget qui a été remis à la ville, M. Rousseau n'a pas voulu dire non plus s'il sera ou non dépassé à la suite de la hausse spectaculaire de 30% des coûts de construction.

Les Flyers ont une chance d'établir une marque respectable

NEW YORK (PC) — Les Flyers de Philadelphie et les records des punitions dans la LNH ne font qu'un, mais ils ont une chance d'établir une marque plus respectable ce soir.

Soit de devenir le premier club de l'expansion à éliminer un des six anciens clubs du circuit.

Pour ce faire, ils devront battre les Rangers à New York, ce qu'ils n'ont pu réussir depuis le 15 décembre 1968, lors de leur seul gain au Madison Square Garden.

Toutefois, s'ils ne peuvent réussir l'exploit ce soir, ils auront une autre chance dimanche à Philadelphie.

Le 6^e match de la série, dominé 3-2 par les Flyers, aura lieu à partir de 8h05 devant les caméras de Radio-Canada.

Les Flyers détiennent déjà le record de 1,756 minutes au pénitencier en une saison depuis l'an dernier, ajoutant 1,750 minutes cette année.

De plus, Dave Schultz est le joueur le plus puni en une saison avec un total de 348 minutes cette année. Il a déjà établi un record de 96 minutes au cachot dans les séries cette année.

Certains Flyers prétendent qu'ils devront éviter les pénalités stupides pour vaincre les Rangers.

C'est ce que pense le capitaine Bobby Clarke, opinion que partage le gardien Bernard Parent, qui en a eu plein les mains des jeux de puissance des Rangers au cours des cinq premiers matches.

"Il semble que nous ne faisons que "tuer" des punitions depuis le début de la série, a dit Clarke. Vous en venez à ne penser qu'à la défensive même lorsque

nous évoluons à charces égales. D'ailleurs, mon coéquipier Bill Barber pense ainsi."

Clarke et Barber, de bons compteurs, n'ont récolté que deux buts chacun dans les séries, en comparaison de 10 par Rick MacLeish qui ne joue pas lorsque le club a un joueur au cachot.

Les Flyers ont écopé de 70 minutes de plus que les Rangers au cachot dans la série.

Clarke croit que les cotes favorisent les Flyers, mais, en raison du piètre bilan d'un seul gain à New York depuis 1967, ce sera difficile.

"Nous avions les devants 2-0 et ils sont revenus de l'arrière... la série pourrait bien atteindre le maximum de sept matches."

Les vainqueurs affronteront Boston en finale, qui débute dimanche si les Flyers gagnent ce soir, sinon mardi, toujours à Boston.

baseball

Ligue Nationale

Mardi
San Diego 2, Montréal 1
Houston 4, Chicago 2
St-Louis 7, Atlanta 2

Hier
San Diego 5, Montréal 1
San Francisco 13, Philadelphie 8
Cincinnati 5, Pittsburgh 3
Atlanta 6, St-Louis 5
Houston 11, Chicago 7
New York à Los Angeles

Aujourd'hui
Atlanta, Harrison (2-3) à St-Louis, Siebert (2-1) ou Foster (1-1), 19h30
Cincinnati, Norman (1-1) à Pittsburgh, Reuss (0-2), 19h35

Ligue Américaine

Mardi
Cleveland 8, Minnesota 3
New York 4, Oakland 3
Detroit 7, Kansas City 2
Californie 16, Boston 6
Texas 12, Milwaukee 10
Chicago 2, Baltimore 1

Hier
New York 4, Oakland 3
Californie 4, Boston 2
Detroit 2, Kansas City 1
Milwaukee 11, Texas 3
Chicago 2, Baltimore 0

Aujourd'hui
Detroit, Coleman (4-1) à Kansas City, Fitzmorris (2-0), 20h30

LIGUE NATIONALE

Table with columns: Section, g, p, moy., diff. Rows for ST-LOUIS, PHILADELPHIE, NEW YORK, CHICAGO, PITTSBURGH.

LIGUE AMERICAINE

Table with columns: Section, g, p, moy., diff. Rows for NEW YORK, MILWAUKEE, BALTIMORE, DETROIT, CLEVELAND, BOSTON, TEXAS, CALIFORNIE, OAKLAND, CHICAGO, MINNESOTA, KANSAS CITY.

La dégringolade des Expos se poursuit

SAN DIEGO (Le Devoir) — Les Expos de Montréal ont subi une 6^e défaite consécutive, hier après-midi, alors que les Padres de San Diego ont gagné facilement par le compte de 5-1. C'était leur 5^e victoire d'affilée et leur 8^e victoire au

cours de leurs 9 dernières parties. Dave Freisleben, dont le gerant dans les mineurs il y a deux ans était nul autre que Duke Snider, l'instructeur des frappeurs des Expos, a remporté sa 2^e victoire contre aucune défaite en limitant les frappeurs montréalais à 4 coups sûrs, tous des simples. Il n'avait aussi accordé que 4 coups sûrs aux Phillies de Philadelphie vendredi dernier alors qu'il avait gagné 6-2.

Montréal prit les devants 1-0 à la 2^e manche lorsque Bob Bailey, après un retrait, frappa un simple. Il vola le 2^e but et compta lorsque Terry Humphrey, après le retrait de Tim Foli, frappa un autre simple. Les Expos ne devaient ensuite réussir qu'un simple du frappeur d'occasion Jim Little, après deux retraits, à la 5^e reprise et un simple de Willie Davis, au début de la 9^e manche, qui fut annulé, après le retrait de Ken Singleton au champ centre, par un roulant-double-jeu de Ron Fairly.

San Diego marqua 4 points victorieux à la 3^e manche que Freisleben commença avec son premier "cs" dans les ligues majeures, un double. Le jeune homme de 22 ans avança ensuite au 3^e but sur un simple de Derral Thomas avant de croiser le marbre sur un autre simple de Matty Alou. Un coup retenu bon pour un simple de Bobby Tolán permit ensuite aux Padres d'empriser les buts. Après le retrait sur 3 prises du gros Willie McCovey, le lanceur Ernie McCannely fit cadeau de deux autres points au San Diego en donnant des buts sur balles successifs à Dave Winfield et Dave Roberts.

Aeros 3, Saints 1

1^{ère} période
Aucun but.
Punitions: Arbour M 1:20, 15:05, Lund H 1:27, 8:07, Walton, M 3:02, Smith 5:33, G. Rowe H 10:11.

2^{ème} période

1—MINNESOTA: Hampson (4) Connelley.....3:39
2—HOUSTON: Mark Howe (7) Popiel, Sherritt.....16:20
Punitions: Marty Howe H 4:41, Arbour M inconduite 16:01.

Toros 5, Cougars 3

1^{ère} période
1—TORONTO: Orr (1) Kirk, Amodeo.....3:46
2—TORONTO: Selby (1) Gibson, Brewer.....10:34
Punitions: Maggs C 1:32, Proceviat C, Morris C, Gibbons T 1:53, Mavety C, Stapleton C inconduite 2:11, Amodeo T 11:03, Brewer T 13:00, Mavety C 14:00.

2^{ème} période

3—CHICAGO: Paiement (5) Watson.....4:17
4—TORONTO: Hickey (3) Kirk, King.....9:41
5—CHICAGO: Harris (6) Backstrom, Mavety.....11:54
6—CHICAGO: Watson (2) Hardy, Gordon.....18:08
Punitions: Benselock C, Sentes T 13:43, Cunningham T 18:17.

3^{ème} période

7—TORONTO: Gibson (1) Selby, Simpson.....5:02
8—TORONTO: Trotter (5) Leduc, B. Gibbons.....12:08
Punitions: Benzlock C mineure, inconduite, Sentes T 6:02, Morris C 10:17, Watson C 13:25, Mavety C 14:38, Maggs C, Sentes T mineures, majeures 15:51, Stapleton C, Gibson T 16:55, Gibbons T 18:08, Mavety C, Morris C inconduite, King T 19:45.

Lancers par

Chicago 6 12 8-26
Toronto 8 9 17-34
Gardiens: Newton (C), Gratton (T), A-8,456.

PHILADELPHIE (8) SAN FRANCISCO (13)

DCash 2b 2 1 0 Mathews, cg 2 0 0
Bowa, ac 4 3 3 1 Arnold, 2b 4 2 1 2
Schmidt, 3b 5 1 3 4 Maddox, cc 5 1 3 3
Luzinski, cg 5 1 2 2 Bonds, cd 3 1 1 2
Riordan, cc 0 2 1 0 Ontiveros, 3b 5 1 3 1
Mandrinn, cd 4 0 1 0 Speer, ac 4 2 1 0
Montanex, 1b 4 0 1 0 Kingman, 1b 3 0 1 1
Boone, r 4 0 1 0 Wilghby, 1 1 0 0
Carlton, 1 2 1 0 Phillips, 1b 1 0 0 0
Culver, 1 0 0 0 Rudolph, r 3 1 0 0
Farmer, 1 1 0 0 0 Bryant, 1 1 0 0 0
Watt, 1 0 0 0 0 CWilliams, 1 0 0 0 0
Blanco, 1b 1 0 0 0
Thomas, 1b 1 1 0 1
Moffitt, 1 0 0 0 0

Total 39 8 15 6 Total 36 13 14 13
Philadelphia 103 222 000 — 8
San Francisco 012 090 10x — 13
E-Thomasson, DJ-Philadelphie 1, San Francisco 2, LSB-Philadelphie 8, San Francisco 28-Spiner, Carlton, Luzinski, Maddox, Bonds, Ontiveros, 3B-D. Cash, CC-Arnold 1, Schmidt 4, Mathews 2, BV-Schmidt, Kingman, Bowa, S-Carlton, BS-Bowa.

Carlton p. 2:2 4 1/3 9 5 1 1 1
Culver 3 3 1 1 3 3 3
Farmer 3 3 1 1 3 3 3
Watt 1 1/3 0 0 0 0 0 0
Bryant 1 1/3 0 0 0 0 0 0
CWilliams, g. 1:0 2/3 3 1 1 1 0
Wiloughby 3 4 2 2 0 0 0 1
Moffitt 1 1 0 0 0 0 0 1
Fi-Carlton D-2:45, A-2:179.

CINCINNATI (5) PITTSBURGH (3)

Rose, cg 3 1 0 0 Stennett, 2b 5 0 1 1
Morgan, 2b 3 0 1 0 Cines, cc 5 1 2 0
Dressen, 3b 3 1 1 0 ADriver, 1b 5 1 1 0
Kosko, 1b 1 0 0 0 Sargent, cg 3 1 2 2
Chamney, 3b 0 0 0 0 Zisk, cd 3 0 1 1
TPerez, 1b 3 1 0 1 Sangullin, r 4 0 1 2
Bench, r 5 1 1 0 Hebler, 3b 4 0 1 0
Griffey, cd 3 0 1 1 Traversa, ac 2 0 1 3
Foster, cd 0 0 0 0 Kirkpatrick, 1b 7 0 1 0

Concepton, ac 5 0 1 0 Mendoza, ac 0 0 0 0
Geromino, cc 3 0 1 1 BRoberts, 1b 1 0 0 0
Gullett, 1 0 1 0 0 Gault, 1 0 0 0 0
Crowley, 1b 0 0 0 1 Ellis, 1 0 0 0 0
Carroll, 1 0 0 0 Morlan, 1 2 0 0 0
Hall, 1 0 0 0 Sadecki, 1 0 0 0 0
Barbon, 1 1 0 0 0 Drake, 1b 1 0 0 0
Rhinand, 1 0 0 0 0
Popovich, ac 1 0 0 0
Total 32 5 6 4 Total 37 3 12 3
Cincinnati 110 030 000 — 5
Pittsburgh 201 000 000 — 3
E-Geromino, Stennett, T. Perez, Dressen, DJ-Cincinnati 2, Pittsburgh 1, LSB-Cincinnati 14, Pittsburgh 9, 2B-A Driver, Stargell, Driesen, Morgan, Concepton BV-Morgan 2, BS-Crowley.

mi cs b pm bb rb
Gullett 4 1/3 9 5 1 1 1
Carroll 3 3 1 1 3 3 3
Ellis 1 1/3 2 0 0 0 0 0
Morlan p. 0-1 4 0 3 4 3 5 6
Sadowski 2 0 0 0 0 0 2 1
R. Hernandez 2 1 0 0 0 0 1
Giusti 1 0 0 0 0 0 2 2
VP-Borbon 3 APL-pa Ellis, Rose, par E-H Morgan, par Ellis, Driesen D-2:51, A-8:59.

Ligue Américaine

Oakland 010 101 000-3 7 0
New York 001 101 014-11 1 1
Hunter (4-2), Knowles 8e, Fingers 8e et Foster (2-9), Lyio 9e et Wunson.
CC-Oakland, Rudi 2e, NY, Blomberg 4e, A-7:00.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Philadelphie 4, New York 1
(Philadelphie méie la série demi-finale 4 de 7, 3-2)
Boston 4, Chicago 2
(Boston gagne la série demi-finale 4 de 7, 4-2)

Ce soir
Philadelphie à New York
Dimanche
New York à Philadelphie, si nécessaire

Les compteurs

Table with columns: b, p, pts. Rows for MacLeish, Sheppard, Bucyk, Esposito, Hodge, Orr, Mikita, Stenkowski, Park, Cashman, Vadnais.

Association Mondiale

Mardi
Toronto 7, Chicago 6
Hier soir
Toronto 5, Chicago 3
(Toronto méie la série demi-finale 4 de 7, 3-2)

Ligue Nationale

Houston 3, Minnesota 1
(Houston gagne la série demi-finale 4 de 7, 4-2)

Les compteurs

Table with columns: b, p, pts. Rows for Walton, Lund, Mark Howe, Connelly, Labossière, Carleton, Dillon, Backstrom, Hughes, Morrison, Stapleton.

Ligue Américaine

Hier soir
Providence à Hershey
(Hershey méie la série finale 4 de 7, 1-0)

Demain

Hershey à Providence

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Québec 8, Sorel 4
(Québec gagne la série finale 4 de 7, 4-2)

Vous aimez le tennis d'intérieur? L'île des Sœurs vous offrira bientôt six magnifiques courts supplémentaires.

Le club de tennis de l'île des Sœurs fait peu neuve. Vous jouerez donc, dès l'automne prochain, de 16 courts intérieurs... pour vous garder en forme tout l'hiver, vous et votre famille.

Le renouvellement de la surface coussinée des dix autres courts professionnels, à éclairage diffus, assurera la perfection de votre jeu. Vous pourrez profiter sur place des leçons d'un moniteur spécialiste, et hors des courts, d'un sauna, d'un bain tourbillon et d'un bar pour les membres, pendant que les enfants s'amuseront à la garderie.

Le moyen sûr de frapper juste! Appelez-nous maintenant, à 769-5163, pour adhérer au club et choisir votre horaire permanent.

Club de tennis intérieur de l'île des Sœurs

COMPTABLES AGRÉÉS
BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
LUCIEN DAHMÉ, C.A.
VIAM, ROBIN & ASSOCIÉS

CLAUDE ROY & CIE
COMPTABLES AGRÉÉS
6444 est, rue Beaubien
suite 103
253-2287

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
COMPTABLES AGRÉÉS
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115 861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
MEUBLES DE BUREAUX
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic



Le transfert des touristes de l'aéroport au Tiger Tops Jungle Lodge du Népal se fait à dos d'éléphant. Et c'est par le même moyen de locomotion que se font toutes les excursions à partir de l'hôtel.

Népal et Laos, des pays qui riment avec exotisme et rêve

Fleur-des-neiges et Septième-Ciel se trouvaient ces jours-ci à Montréal pour présenter à des groupes de journalistes du tourisme et d'agents de voyage une nouvelle destination: le Laos.

Fleur des neiges s'occupe de la promotion des ventes et Septième Ciel des relations publiques à Royal Air Laos. Leurs noms véritables sont Mlle B. Kirivong et Chao Sodachanh Southakoumar. Elles sont belles comme le jour.

Ces deux jeunes Laotiennes faisaient partie d'une délégation qui a présenté en outre le Népal et qui comprenait également M. André Paillard, de la direction du réseau Asie et Pacifique d'Air France, M. Kaysonne Bannavong, de Lao International Tour, et Val Petersen, de MEI Tours & Travel.

Cette délégation a passé trois semaines en France, deux semaines dans les autres pays européens. Elle est présentée en tournée au Canada et aux États-Unis et elle visitera en mai l'Australie, le Japon et la capitale de l'Argentine. Air France est le seul transporteur international à avoir ses propres bureaux et représentants au Laos et au Népal.

La société nationale française collabore d'ailleurs avec Royal Air Lao et Royal Nepal Airlines pour le développement du tourisme au Laos et au Népal. A titre d'exemple, disons que Royal Air Lao a fait appel à Air France sur le plan technique. Air France a également consenti à prêter à Royal Air Lao une Caravelle et deux DC-4 dès juillet prochain. Royal Air Lao dispose déjà de cinq DC-3 pour son réseau national.

Au point de vue touristique, il y a trois régions au Laos: celle de Vientiane, capitale administrative, ville moderne de 200.000 habitants; celle de Luang Prabang, capitale religieuse au riche folklore, la plus belle ville du Laos; celle de Pakse, capitale d'un ancien royaume influencé par la civilisation khmère.

Dans la région de Luang Prabang, le long du Mékong, se trouvent des grottes pittoresques que l'on peut visiter en pirogue. Ce qui fait l'intérêt de ces grottes, c'est qu'elles sont remplies de milliers de statues de bouddha offertes par les gens du peuple. Luang Prabang même est renommée pour ses pagodes.

En plus de ces régions touristiques, il y a des régions pittoresques et sauvages pouvant intéresser plus particulièrement les jeunes avides d'aventures. Citons en particulier la région de Ban Houei Sai, dans les montagnes du nord du Laos, où des populations kmères se sont réfugiées dans les hauteurs pour cultiver le pavot depuis que l'opium est banni par le gouvernement laotien. Au sud, d'autre part, se trouve le delta du Mékong avec ses chutes, ses îles, sa douceur de vivre. Khong en est le centre.

A Vientiane, il y a de bons hôtels, dont un de soixante chambres de première catégorie et climatisées. A Luang Prabang, on trouve deux grands établissements hôteliers, dont l'un de 600 chambres réparties dans les bungalows en bambou de style traditionnel mais offrant tout le confort occidental. Ailleurs au Laos, ce sont des auberges rustiques tenues par des Chinois et d'une grande propreté.

Depuis quelque temps, pour un voyage de sept jours au Laos, aucun visa n'est requis; il suffit d'avoir un bil-

let de retour confirmé. Et il est relativement facile d'obtenir une extension de séjour.

La saison sèche s'étend de septembre à juin. Le prix d'une chambre d'hôtel est d'environ 12 à 15 dollars en demi-pension. Les petits restaurants bon marché foisonnent et plusieurs servent la cuisine française, en plus de vendre des vins français pas trop cher. Aucun problème du côté langue car l'enseignement est en français aux niveaux secondaire et supérieur. Au départ de Paris, il y a des tarifs jeune à moitié prix.

Le Népal est un pays de 12 millions d'habitants, caractérisé par ses hautes montagnes. C'est là que se trouve le plus haut sommet du monde: l'Everest. L'avion est un moyen de transport presque essentiel. Une distance que l'on peut franchir en 40 minutes par voie des airs nécessite trois jours de marche sur le terrain.

Fait intéressant, Royal Nepal Airlines utilisent des avions canadiens, des Twin Otters, pour ses services intérieurs.

Les principaux sites touristiques sont Katmandou, ville de 400.000 habitants, où l'on peut admirer (pourvu qu'on ait le temps) deux à trois mille temples; Tiger Top, un hôtel en pleine jungle où les touristes sont transportés à dos d'éléphant depuis l'aéroport; Lumbini, lieu de naissance de bouddha; l'hôtel Everest View, à 3.750 mètres d'altitude, où il y a des prises d'oxygène dans toutes les chambres; Lukla, point de départ de randonnées dans la montagne (trekking). Les chasseurs d'images peuvent en outre survoler l'Everest en avion ou en hélicoptère tous les matins.



Stages de formation de cadres en spéléologie

La Société québécoise de spéléologie organise pour l'été prochain des stages de formation de cadres subventionnés par le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports (service de développement régional et de plein air) du ministère de l'Éducation.

Le 1er stage aura lieu dans la vallée de l'Outaouais, du 26 mai au 2 juin; le deuxième dans la région du lac Saint-Jean, du 16 au 23 juin.

Le stage a pour objectifs: la formation de cadres compétents en spéléologie qui seront éventuellement appelés à initier et guider les gens dans les grottes et cavernes du Québec. Les connaissances acquises durant ce stage leur permettront l'encadrement de différents types de stages au Québec tout en leur permettant l'acquisition de sérieuses notions de sécurité et connaissances générales du monde souterrain. Les stagiaires provenant de différentes régions, ils seront dès lors aptes à les disperser dans leurs régions respectives.

Pour être admis à ce stage, il faut être âgé d'au moins 18 ans et posséder le matériel de base suivant: combinaison de toile forte, bottes ou bottines (sans crochets), casques, lampe frontale électrique ou acétylène, gants, sous-vêtements chauds, corde de taille ou baudrier, un mousqueton, une trousse de réparation et pièces de rechange, éclairage de secours, chandeliers et allumettes, musette; matériel de camping, sac de couchage, matelas pneumatique, imperméable.

Les frais d'inscription sont de \$16 et il faut s'inscrire au moins dix jours avant la tenue d'un stage. Pas plus de quinze personnes par stage. L'équipement collectif est fourni par la S.Q.S. qui assume également les frais de la pension complète (nourriture et hébergement). Le transport est à la discrétion et aux frais des stagiaires.

On peut se procurer un bulletin d'inscription au siège social de la S.Q.S., 81 est, Mont-Royal, Montréal. Renseignements:

Société québécoise de spéléologie
a/s Ecole québécoise de spéléologie
C.P. 336, station Delorimier
Montréal, H2H 2N7, (Québec)
Tél.: (514) 843-8296

Visitez l'Europe en automobile

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille...

- A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
 - B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
 - C- Location tous modèles, kilométrage illimité.
- Notre devise: "les meilleurs prix, le meilleur service"

Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous

notre catalogue

AIR FRANCE/EUROPE AUTO

CITROËN - PEUGOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL



EUROP AUTO

5193 Côte des Neiges,
Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

TERRE-SAINTE ITALIE — TUNISIE du 8 au 29 juillet 1974

Pension complète en Terre-Sainte Demi-pension en Italie et Tunisie

en collaboration avec Voyages-Missions Ltée et Alitalia



L'Abbé Robert FONTAINE

\$1,216.

Communiquiez avec: l'abbé ROBERT FONTAINE
Tél.: 514-546-2355, itinéraire envoyé sur demande
C.P. 610, Acton-Vale JOH 1A0

6e Pèlerinage annuel en Terre-Sainte



Ci-dessus: Le sanctuaire de That Luang, à Vientiane, la capitale laotienne. À droite: silhouette à contre-jour, image de la province de Savannakhet.

La Campagne des Fédérations
C'est aussi la Croix Rouge du 1er au 30 avril

La Bulgarie est belle

Renseignements et brochures chez tout agent de voyages et à:
L'Office de Tourisme: Bulgarie
1550, boulevard de Maisonneuve
Montréal 107, Québec

TURQUIE - GRÈCE YOUGOSLAVIE

29 mai au 19 juin - 21 jours SÉJOURS:

Istanbul (2½ jours) - Athènes (3 jours) - Dubrovnik (3 jours).

CIRCUIT:

7 jours en Grèce continentale: les Météores, Delphes, Olympie, Épidaure, Nauplie, Mycènes et Corinthe.

CROISIÈRE:

4 jours dans les îles: Hydra, Santorin, Crète, Rhodes, Éphèse et Myconos.

Terrestre selon la cabine: de \$970. à \$1,077.
Billet d'avion transatlantique: 575. 575.

PRIX TOTAL DU VOYAGE: \$1.545. à \$1.652.

Hôtels de première classe - Guides locaux parlant français



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485

"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"

PERSE ET TERRE SAINTE ISPAHAN - SHIRAZ - PERSEPOLIS GRÈCE -- IRAN - ISRAËL - ITALIE

Groupes accompagnés au départ de Montréal

21 juillet au 10 août 1974

18 août au 7 septembre 1974

\$1,399.00

8 septembre au 28 septembre 1974

\$1,319.00

Transport aérien par **KLM** Lignes aériennes Royales Néerlandaises

INDE - NÉPAL

Des rives du Gange à l'Himalaya

du 15 août au 7 septembre 1974

BOMBAY - AURANGABAD - JAIPUR - AGRA BENARES - KATHMANDOU - DELHI - SRINAGAR

\$1,664.00

DEMANDEZ NOS DÉPLIANTS DÉTAILLÉS

VOYAGES - MISSIONS Ltée

Agence agréée IATA et Membre de l'Association des Agents de Voyage du Québec

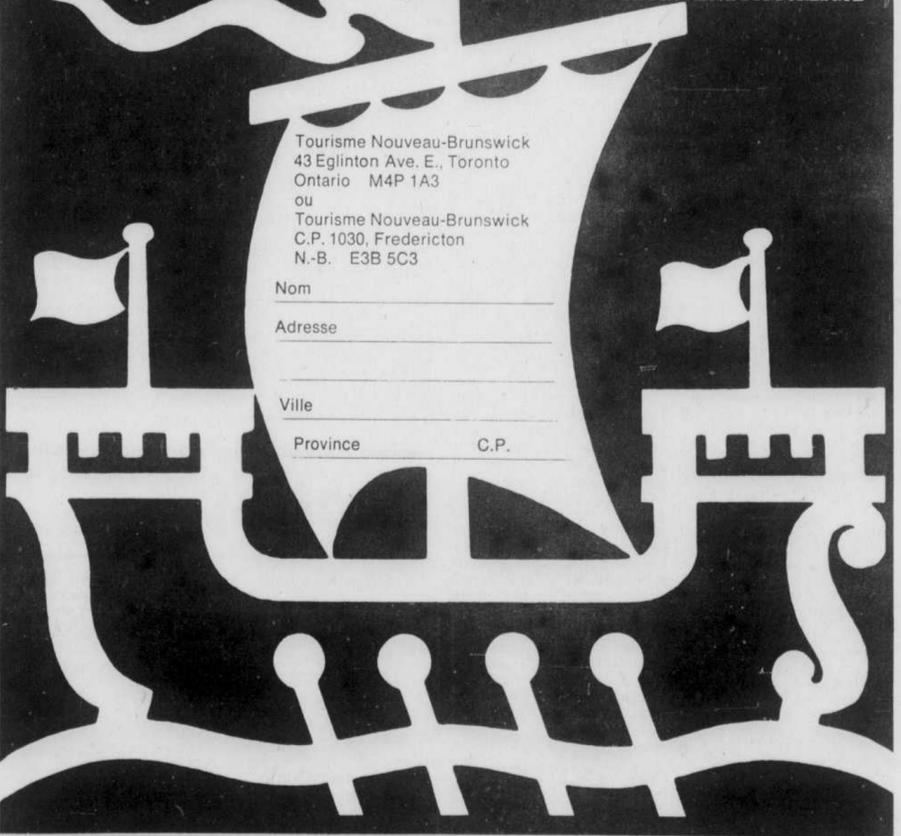
235 Est Dorchester
Montréal, H2X 1N8
Tél.: 861-8634
ou 4184

500, 8ème Avenue
Québec, G1J 3L7
Tél.: 522-2036
et 2037

NOUVEAU-BRUNSWICK

Vous trouverez tout ce qu'il faut pour planifier votre visite au Nouveau-Brunswick dans notre nécessaire de renseignements gratuit qui comprend une carte routière, un guide d'hébergement et une brochure en couleur sur les nombreux attraits qu'offre le Nouveau-Brunswick aux vacanciers. Retournez-nous simplement le coupon. Notre personnel se fera une joie de vous aider. Ou bien demandez à votre agent de voyage ou au Bureau de Tourisme du Gouvernement canadien. Écrivez-nous aujourd'hui.

LA PROVINCE PITTORESQUE



Tourisme Nouveau-Brunswick
43 Eglinton Ave. E., Toronto
Ontario M4P 1A3
ou
Tourisme Nouveau-Brunswick
C.P. 1030, Fredericton
N.-B. E3B 5C3

Nom

Adresse

Ville

Province

C.P.

Faites la découverte d'une province pittoresque

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

METRO - PEEL

VOYAGES TRAVELAIDE

VILLE LAVAL
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

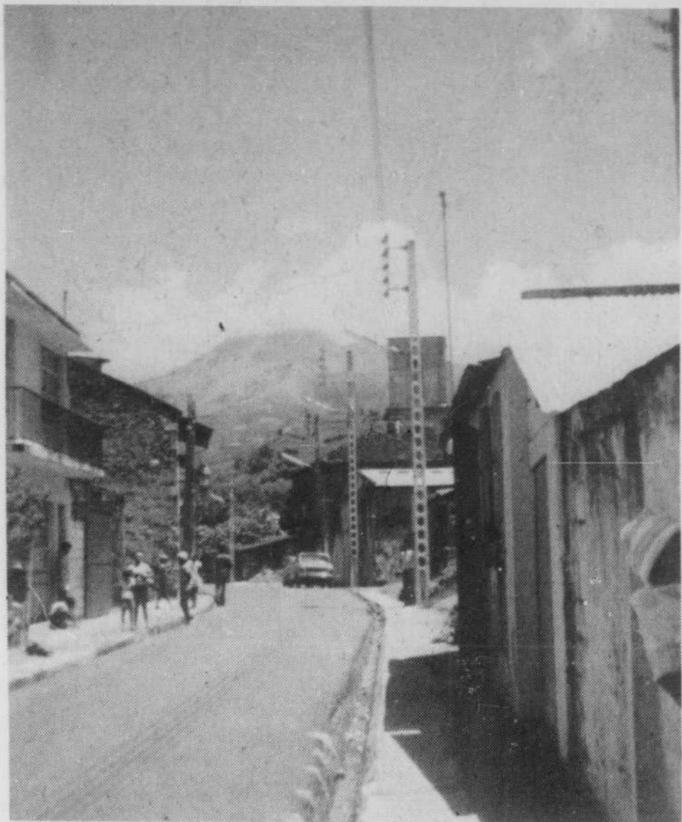
VILLE LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière,
entrée St-André
273-7755 Métro Beaubien

CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 a.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277 Métro Peel

*Séances: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi à 6 p.m.

Saint-Pierre, la grande attraction de la Martinique



Au fond d'une rue de la ville de Saint-Pierre on aperçoit la montagne Pelée qui, en 1902, fit 30,000 victimes en crachant feu et cendres.

L'Office départemental du tourisme de la Martinique est entré en communication avec moi ce matin, et voici qu'arrive la voiture que m'envoie Mlle Very pour effectuer le circuit numéro 1. Je monte aux côtés de Daniel Zaïre et notre Peugeot 504 toute neuve file bientôt vers le nord en suivant le littoral.

A Case Pilote (Pilote était le nom d'un chef Caraïbe), premier arrêt pour photographier la plus vieille église de la Martinique, une église 18e siècle de style assez remarquable. Non loin de là, un restaurant non moins remarquable, en forme de bateau, accroché au flanc d'une colline. Suivant les instructions qu'il a reçues, Daniel me fait visiter le Lalitude, un des hôtels les plus renommés de la Martinique, puis je lui demande d'arrêter la voiture près de l'anse Turin où des groupes de pêcheurs ramènent au rivage, à force de bras, des filets sans doute lourds de poissons si l'on en juge par l'effort musculaire déployé par tous les membres de l'équipe. Et elle est nombreuse cette équipe.

Près de l'anse Latouche, nouvelle curiosité: un tunnel creusé dans une formation de roche volcanique qui barre la route.

Et nous voici à Saint-Pierre; brève visite, car j'ai déjà vu, au cours d'un précédent voyage, le musée Frank Perret où l'on conserve des vestiges de l'éruption volcanique qui détruisit la ville en 1902. Trente mille personnes périrent et il n'y eut qu'un survivant: le prisonnier qui se trouvait alors en taule. Brûlé par tout le corps et devenu fou, il fut montré durant le reste de ses jours aux coureurs de foires avides de curiosités.

Les ruines précieusement conservées ici et là dans la ville de Saint-Pierre sont la grande attraction touristique de toute la Martinique.

C'est d'ailleurs d'un oeil craintif que l'on regarde la montagne Pelée qui se montre sous divers angles au voyageur s'engageant sur la route de la Trace pour franchir la forêt tropicale... une route en lacet qui traverse des paysages d'une étrange beauté et le long de laquelle poussent des fougères arborescentes, ces plantes d'une autre ère. On pense à Gauguin qui vécut dans ces parages; à Picasso qui s'émerveillait devant les formes prises par les objets de verre soumis à la chaleur intense de l'éruption de la montagne Pelée.

Avant de nous engager nous-mêmes sur cette route de la Trace, nous laissons Morne Rouge derrière nous et nous pouisons jusqu'à Basse-Pointe où nous suivons la petite route en terre d'une plantation de bananiers au milieu de laquelle se trouve Leyritz.

Je demande à une servante d'annoncer ma présence à Madame Yveline de Lucy de Fossarieu, mais celle-ci descend déjà le grand escalier en bois vernis de l'hôtel pour venir à ma rencontre.

J'étais loin de penser que vous viendriez si tôt, me dit-elle après les souhaits d'usage.

Nous nous étions en effet rencontrés quelques semaines auparavant, au Reine Elizabeth

par URGEL LEFEBVRE

de Montréal, lors d'un déjeuner offert par les Services français du tourisme à une délégation d'hôteliers et de fonctionnaires de la Martinique et de la Guadeloupe en tournée au Canada et aux États-Unis. Elle m'avait longuement parlé de cette plantation de canne à sucre du temps de l'esclavage qu'elle avait transformée en relais hôtelier, l'un des quinze reconnus depuis 1973 à la Martinique.

Maintenant, elle me fait faire le tour du propriétaire avant de m'offrir un 'tit punch blanc qui me montera à la tête. L'emplacement est grandiose. On voit, par delà la piscine, dans l'encadrement que forment deux anciennes colonnes de pierre, la montagne Pelée couronnée d'un nuage. Sur la droite, et à faible distance, l'Atlantique.

Vous voyez les montagnes qui s'estompent là-bas? C'est la Dominique. Je l'aime bien. Elle est belle, elle est sauvage.

Mais son domaine à elle est tout simplement merveilleux.

Le planteur du 18e siècle qui fit ériger tous ces bâtiments (en bon état de conservation pour la plupart) aimait sûrement le solide.

La Plantation de Leyritz a d'ailleurs une valeur historique, à cause des objets précolombiens qui y sont exposés aux côtés des gravures illustrant la fabrication du sucre et la vie quotidienne à l'époque de l'esclavage.

Passablement rouillée il est vrai, la grande roue à aubes est encore là, et un mince cours d'eau coule toujours. La maison du planteur, transformée en hôtel, la sucrerie, devenue salle de spectacle, la distillerie, la chapelle et même les cases des esclaves sont en pierre.

Les cases sont maintenant de coquets bungalows avec salle de bain complète; les murs, suivant une coutume martiniquaise, sont tapissés de photos en couleur prises dans des revues et des magazines et représentant surtout des femmes. Dans la mesure du possible, la propriétaire a placé dans les chambres et les bungalows de

son établissement des meubles martiniquais anciens.

Le domaine de Leyritz est juché sur une colline qu'entourent des plantations de bananiers s'étendant presque à perte de vue.

Aux abords des bâtiments, des plantes à profusion et une petite ménagerie: singes, peruches, cobayes, etc. A une demi-heure d'autobus, il y a la plage.

Je déjeune en compagnie de Madame de Fossarieu, de son mari Charles et d'un couple d'amis. J'apprends que l'excellent rhum qu'on m'a servi est du Depaz et qu'on le fabrique dans les environs.

Ici tout est nature, me dit la propriétaire de Leyritz. Les tomates et autres crudités que vous venez de manger, de même que le chou chinois et les patates sucrées qui accompagnent votre thon au court-bouillon ont été produits par Charles. En plus d'être le gérant de la vaste plantation coopérative qui nous entoure, il s'intéresse à la culture des légumes.

Le vin blanc sec fait que la conversation s'anime. Les deux hommes rêvent de chasse au Québec et déplorent qu'il n'y ait pas de liaison directe entre Montréal et la Martini-



que... Le président de l'Office départemental du tourisme de la Martinique, M. Jean-Baptiste Edmond, exprimera le même regret quand j'irai le saluer vers la fin de l'après-midi, à Fort-de-France.

Pour l'instant, Madame de Fossarieu me vante les mérites du Reine Elizabeth. Puis elle me raconte la mauvaise impression que lui a laissée sur nos services hospitaliers son passage à l'urgence de Notre-Dame un samedi. Elle voulait tout simplement avoir des antibiotiques pour casser la bronchite qu'elle avait contractée à Boston. Elle dut attendre pendant quatre heures, sur un siège droit et sans la moindre rembourrure avant qu'une toute jeune fille daigne s'occuper d'elle... pour lui dire de revenir dans cinq jours!

Heureusement, ajoute-t-elle, qu'à mon retour au Reine Elizabeth le médecin de l'hôtel était là et qu'il m'a prescrit ce qu'il fallait pour que je puisse continuer mon voyage.

Madame de Fossarieu ne veut pas me laisser partir sans m'offrir de ce rhum vieux martiniquais qui rivalise avec les meilleurs cognacs.

Je reviens au Lido avant le coucher du soleil et j'ai le temps d'aller à la mer. Au dîner, je délaisse le menu du jour pour goûter aux spécialités martiniquaises: calalou, crabes farcis, glace goyave, avec une demi-bouteille de Muscadet. Un accordéoniste fait les frais de la musique et nos chandeliers prouvent leur utilité au cours de deux brèves pannes d'électricité.

Pendant que je bois mon café noir, le maître d'hôtel vient me demander si je suis satisfait. Ma réponse affirmative autorise Marie à m'apporter l'addition dans une écaille de noix de cocotier. Règle générale, il n'y a pas de pourboire car l'addition est majorée de 15% pour le service.



À la Plantation de Leyritz, une ancienne case d'esclave transformée en bungalow pour touristes avec toutes les commodités modernes.

Services officiels français du tourisme

Mme René Fromageau (ci-contre), qui vient d'être nommée représentante des Services officiels français du tourisme à Montréal, en remplacement de M. Max Chamson. Née en février 1941, en France, elle a fait ses études à Paris.

En 1961, elle est entrée à l'École normale d'institutrices de St-Germain-en-Laye, puis a enseigné dans la banlieue parisienne jusqu'en septembre 1966, date à laquelle elle a été nommée directeur du bureau de Londres du "Comité d'accueil", fondation du ministère de l'Éducation nationale. Elle a dirigé ce bureau pendant 4 ans, s'occupant de tourisme de jeunes, organisant des échanges scolaires et des visites ou séjours pour jeunes Français et Britanniques.

En avril 1971 Mlle Fromageau a été nommée directeur de la promotion dans les services de la Représentation générale du tourisme français à Londres où elle a été chargée plus spécialement de l'administration, de la comptabilité, de la direction du personnel et de promotions diverses, en particulier de la promotion du tourisme des jeunes.



Croisières sur les Grands Lacs à bord du paquebot Stella Maris

La compagnie de navigation Sun Line annonce une série de croisières de 7 jours sur les Grands Lacs, entre Montréal et Chicago.

A compter du 11 mai, de Montréal, et du 18 mai de Chicago, le Stella Maris II effectuera tous les deux samedis alternativement de l'un et l'autre de ces deux ports un voyage plein d'agrément. Il s'agit d'un paquebot de 4,500 tonnes, battant pavillon grec.

Les tarifs de cette croisière, dans les deux directions, commencent à \$330 par personne. Le navire fait escale aux mêmes endroits à cha-

que voyage. De Montréal à Chicago en passant par la voie maritime du Saint-Laurent et les Mille Îles, il visite Toronto, le port de Colborne près des chutes Niagara, Windsor-Détroit, l'île de Mackinac, et Holland au Michigan.

Parmi les excursions terrestres facultatives il y a la visite du site historique et légendaire néerlandais de Holland, avec ses boutiques colorées, ses maisons typiquement hollandaises, son moulin à vent vieux de 200 ans, son usine de sabots et son fameux jardin de tulipes. A l'île de Mackinac, les touristes ad-

mirent l'une des plus belles stations de vacances qu'ils visitent en caleche. La forteresse historique de cette île, d'une incroyable beauté, date des premiers temps de la colonie américaine et voisine le plus long pont suspendu au monde.

L'escale à Windsor/Détroit comprend une visite de Detroit du village de Greenfield à Dearborn et de l'usine de la compagnie Ford sur la rivière Rouge. Le village de Greenfield est un immense terrain d'exposition d'automobiles anciennes, de locomotives grandeur nature: on y trouve des boutiques coloniales et parcellaire Menlo de Thomas Edison.

De Port Colborne, les passagers se rendent à Niagara en autocar, voyant les côtes canadienne et américaine des chutes. Une promenade sous les chutes est aussi au programme.

Les voyageurs du Stella Maris pourront descendre du bateau à Toronto au cours d'une escale permettant la visite de la ville et de ses principaux monuments. Des excursions sont aussi prévues à Chicago.

Pour plus de renseignements, contactez votre agent de voyages ou l'agent général March Shipping Passenger Services, 400 ouest, rue Craig, Montréal, Québec H2Y 1K1.

L'EUROPE en AUTOMOBILE

Spécial: KILOMÉTRAGE illimité Plus de 600 lieux de livraison

Livraison dans un pays Retour dans un autre Ex. R12 - 2 semaines à partir de \$219

Aussi vente RENAULT outre-mer

VOTRE CAMPER

Livraison: La façon économique de voyager

Paris Bruxelles Amsterdam Luxembourg Francfort Londres Millage illimité, etc. Ex. 1 mois à partir de \$666

VOYAGES FLEURY 10339 st-laurent ste. 3 montréal p. que. 382-4010 (111)

Pour ceux qui cherchent quelque chose de différent

UN TOUR VRAIMENT ORIGINAL

Du 23 mai au 13 juin

ÉCOSSE: Edimbourg, la côte, les montagnes et les lacs.

ANGLETERRE: Londres, Oxford et Stratford.

HOLLANDE: Amsterdam, la Haye, Delft et Rotterdam.

BELGIQUE: Bruxelles, Gand et Bruges.

NORMANDIE: Rouen, la côte et le Cotentin.

BRETAGNE: Rennes, Mont-St-Michel, St-Malo, presqu'île de Crozon, Quiberon et Carnac.

Retour à Paris via le Mans

Trois semaines \$1,148. Tout compris

AVION TRANSATLANTIQUE INCLUS

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université Suite 1220 Montréal H3B 3W9, P.Q. Tél.: 861-2485

"Qui dit voyages, dit Malavoy"

La GRÈCE 74 \$408.00 *

Pour un service complet et dates de départs, consultez:

Olympia Express TOURIST & TRAVEL OFFICES

5200, Park Ave., Montréal, Qué. Tél.: 276-8537

* Tarif de Jeunesse

- Centres de Jeunesse
- Hôtels
- Croisières aux îles
- Circuits organisés
- Location d'Autos
- Location de Yachts
- Excursions Spéciales

LE CLUB MÉDITERRANÉE: UNE GRANDE ÉVASION!

Une autre vie, un monde différent où le soleil et la fête se marient...

Le Club Méditerranée vous invite à vivre sa grande évasion. Air France vous emmènera vers ses sites enchanteurs, anciens repaires de pirates, promontoirs rocheux qui surplombent le monde des gens restés sur terre, où soufflé un vent de liberté apportant le parfum grisant du temps des vacances.

Une vie qui descend lentement le courant des jours, sans règles précises, sans obligations ni contraintes... une vie faite de farniente et de bonheurs inattendus, de rencontres imprévues et de joies subites. Le Soleil est Roi dans tous les villages où les équipes du Club seront vos partenaires pour redécouvrir cette douceur de vivre dont vous avez tant besoin.

Vivez avec nous le Maroc - Agadir, Marrakech, l'Afrique - Cap Skirring - Assinie, la Tunisie - Djerba la Douce, ou encore les Caraïbes et leurs prestigieuses Martinique et Guadeloupe - Caravelle et Fort Royal - qui devient pour vous un peu plus français cette année.

Le Club Méditerranée, c'est vraiment la grande évasion! Votre agence de voyage ou Air France vous donneront tous les renseignements nécessaires ainsi que notre magnifique brochure 74.

AIR FRANCE CLUB MÉDITERRANÉE

AVEC ART

EATON



ACCENT 7

Il y a des trésors qu'il faut chercher longtemps et ceux que vous découvrirez à la boutique "Accent 7"

Au hasard d'une promenade dans certaines villes européennes, vous auriez pu avoir le coup de foudre pour ces créations originales. Un moment à la boutique "Accent 7" c'est comme une visite de l'Europe à la recherche de beaux objets. Vous les trouvez rassemblés chez EATON Centre-ville seulement, au septième étage. Rayon 718. Achat en personne seulement.

La collection comprend ces tables d'Allemagne de l'Ouest à dessus de marbre sur piètement en métal plaqué or. Table à café rectangulaire de 49" x 24" x 18" haut. 335.00 ou ronde de 35" de diam. 325.00. Table de bout de 26" x 20" x 23" haut. 265.00

"Bellissimo" ces lampes sur base d'Italie! Relief de fleurs en céramique blanche avec abat-jour en parchemin blanc 159.00 ou motif géométrique beige, brun et ton argent avec abat-jour en parchemin beige 225.00